

FOUAD HAKIKI[*]

Les déterminants et lieux de manifestation du pouvoir monétaire en Algérie 1979 - 1984[**]**Position du problème :**

L'hypothèse centrale de notre travail est la suivante : l'économie de la production et de la répartition ne peut être un objet d'étude, seule l'économie monétaire l'est. Je ne sais rien d'une économie où les productions physiques par produit/branche se sont accrues de tant et tant par an, où les capacités de production sont utilisées à 30 ou 73 ou 98 %, où le taux d'accumulation (FB CF/PIB) atteint 40 ou 55 %, etc. Ces données, en elles mêmes, n'ont aucune signification économique. Elles peuvent cependant servir à la Planification (aux services centraux), mais, dans ce cas, elles sont toujours intégrées dans un schéma d'ensemble dont elles ne fonctionnent qu'en tant qu'indicateurs indirects (entre deux unités de production dont une a atteint un taux de réalisation de capacité de production de 100 % et augmenté sa production physique de 22 %, et une autre dont les résultats ont été moins performants, on ne peut rien dire tant que les autres éléments de la gestion financière ne sont pas pris en considération).

L'économie monétaire est la réalité économique ultime, aujourd'hui comme hier. Cependant, les économies contemporaines sont des économies monétaires de crédit fondées sur le salariat. Ce qui signifie que les entreprises ne disposent pas/plus d'un capital constitué d'avance-en-valeur préalablement-produite-et épargnée. Les entreprises n'obtiennent pas/plus le capital qui paye les revenus (salaires, profit – et intérêts, dividende, ...– et impôts) par et dans la vente du produit. Il leur suffit aujourd'hui de contracter des dettes envers les banques : le fonds de capital est créé par cet endettement, est créé ex nihilo puisqu'il n'est pas issu d'une valeur préalable. L'unique contrainte effective de l'économie monétaire de crédit est, on le voit, celle de destruction finale de la valeur créée ex nihilo par les banques à la demande des entreprises ; autrement l'économie ne peut se reproduire.

A travers cette présentation simplifiée de l'économie monétaire de crédit (à trois pôles : entreprises, banques et salariés), on voit que le lieu de manifestation du pouvoir monétaire est la destruction finale de la valeur créée ex nihilo – cependant on doit garder à l'esprit que ceci n'est pas tout à fait exact quoique globalement vrai.

Transportons-nous maintenant en Algérie. Les entreprises contractent des dettes envers d'autres entreprises (les créances inter-entreprises) et les banques (les avances monétaires pour la formation de capital fixe, pour la constitution de stocks de matières premières, produits semi-

finis, etc. et pour la formation du salariat et le paiement des autres revenus en particulier les impôts et les intérêts bancaires des dettes échues). Les entreprises vendent leurs produits ; et à travers la vente, elles doivent en tout premier lieu éteindre leurs dettes et prioritairement celles envers les banques : la valeur créée ex nihilo doit refluer aux entreprises qui doivent à des échéances précises en reflouer une partie aux banques pour sa destruction finale.

C'est ainsi que les choses se passent et doivent nécessairement se passer.

Cependant, il y a des problèmes. Tout un chacun le sait. Il faut les repérer.

Au plan analytique, on sait que la destruction finale par les banques exige le reflux par les entreprises. Si le circuit est coupé à ce niveau, si donc il y a un report des échéances durable et prolongé, il y a crise – crise dans sa forme générale abstraite, et l'on ne connaît rien de son contenu : c'est une crise potentielle et non une crise réelle. Car, si des entreprises ne reflouent par une partie de la valeur créée ex nihilo pour destruction, cette situation n'est pas générale – les entreprises vont monétairement se hiérarchiser (par degré de solvabilité et de détention de liquidité) – et cette situation peut cependant mettre en difficulté certaines banques mais pas d'autres. Ainsi, le circuit dégénère pendant un temps mais va se reconstituer en se fractionnant ; ce qui donne lieu à une hégémonie d'un arc du circuit composé des entreprises solvables et le pool de banques (ou départements bancaires) qui leurs sont liées, hégémonie qui peut s'accompagner de processus de subordination ou d'absorption ou de concentration. Maintenant le lieu de manifestation du pouvoir monétaire n'est plus les banques (en général) mais cet arc du circuit hégémonique, et le déterminant du pouvoir monétaire se dédouble : en plus de la destruction finale partielle, il faut une régénération du circuit dans tous ses éléments constitutifs.

On voit donc que tant, qu'on réduit l'économie monétaire à deux pôles, les entreprises et les banques, le circuit de la monnaie de crédit ne peut jamais entrer en crise réelle mais subir des crises potentielles (qui ne verront jamais le jour ; ce sont des crises absorbées, des crises organiques). Or, la réalité de l'économie monétaire est toute autre : elle apparaît comme un espace fractionné et hiérarchisé, constitué d'ensemble d'entreprises, banques (ou départements bancaires), de salariés et d'un extérieur (l'Etat, et un monde extérieur : des ensembles d'entreprises, banques et salariés dits étrangers).

Les économies contemporaines sont donc des économies monétaires nationales (la souveraineté est représentée à travers l'existence d'appareils étatiques) de crédit fondées sur le salariat et le marché mondial (des produits et des capitaux).

Aussi devrait-on distinguer deux faces combinées du circuit, une première "aux couleurs nationales" portée par la forme dinar de la valeur créée ex nihilo, une seconde "caméléon" totalement immergée dans l'économie monétaire internationale. On peut illustrer ces deux faces en

prenant, pour la première, le cas de l'arc du circuit composé de petites et moyennes entreprises de première transformation et le Crédit populaire algérien, pour la seconde l'arc du circuit composé de Sonatrach et le département bancaire "secteur public-hydrocarbures" de la Banque Extérieure de l'Algérie (en supposant que toutes les opérations et transactions de Sonatrach soient comptablement tenues par ce département comme l'exige la réglementation, chose qui n'est pas tout à fait évidente).

Après tous ces préliminaires théorico-empiriques, le lecteur comprend que notre problème essentiel est un problème de représentation scientifiquement adéquate à la réalité contemporaine : le circuit de la monnaie de crédit, de la valeur créée ex nihilo par les banques à la demande des entreprises mais aussi de l'Etat (le Trésor public).

Nous aurons ainsi à exposer les points suivants :

- premièrement : quelle est la situation des banques aujourd'hui, et de façon générale où en est la situation monétaire du pays ?
- deuxièmement : quelle est la situation des entreprises aujourd'hui, et de façon générale où en est-on dans l'évolution de la croissance ?
- troisièmement : quelle articulation entre les banques et les entreprises devrait-on établir ?
- et quatrièmement : quel est le circuit de la monnaie, quelle représentation peut-on en donner ?

Le travail que nous présentons ici n'expose que le premier point. Nous verrons :

1. Les équilibres financiers globaux.
2. La situation des banques primaires aujourd'hui.

1- Les équilibres financiers globaux :

L'évolution au cours des dernières années de la production et de la masse monétaire, des besoins de financement du système financier et enfin de l'investissement est bien entendu la donnée première pour notre sujet.

1. 1. - Production et masse monétaire :

Si infléchissement il y a, c'est généralement à travers la croissance de ces deux grandeurs macro-économiques qu'il est repéré. Qu'en est-il ?

En termes de réalisation, le taux de croissance moyen annuel de chacune de ces deux grandeurs, aurait évolué ainsi :

**Taux de croissance moyen annuel de la PIB et de la
masse monétaire, par grande période**

	1967-78	1979-82
Production Intérieure brute	17,6	18,8
Masse monétaire	21,8	17,5

Source : Direction des équilibres financiers, M.P.A.T. 1984.

La décélération de l'émission monétaire est le fait saillant, mais elle ne peut avoir un impact positif que si la production de biens et services arrive à soutenir la croissance jusque là imprimée. Or, l'évolution des grandeurs en valeurs absolues et par conséquent prises annuellement, semble remettre en cause cette tendance ; les prévisions de l'évolution de la production faites pour les années 1983 et 1984 confirmant cette remise en cause :

Evolution de la production et de la masse monétaire (1978 - 1984)
(V.A : en milliards de DA)

Années	P.I.B. (C.N.A)		Masse Monétaire	
	Valeur	Croissance	Valeur	Croissance
1978	92,9	--	66,9	--
1979	113,2	21,7	78,9	17,9
1980	143,6	26,8	92,5	17,2
1981	166,8	16,1	107,9	16,6
1982	184,8	10,7	127,5	18,2
1983 (Prév.)	198,1	7,2		
1984 (Prév.)	215,5	8,8		

Source : Elaboré par nous à partir des Rapports Annuels d'exécution du plan (1980, 1981, 1982) et des (projets de) plans annuels (1983 et 1984).

1. 2. - Les besoins de financement du système financier :

Nous continuerons à établir la distinction dans le système financier entre le circuit du Trésor et le système bancaire.

Pour ce dernier, nous avons assisté depuis 1974 à une détérioration nette de la situation de liquidité des banques primaires (c'est-à-dire les avoirs disponibles ou réalisables à court terme sur le total des engagements à court terme), et ce malgré l'important refinancement par la banque centrale grâce au réescompte, et la forte mobilisation de concours extérieurs par ces banques (soit pour leur propre compte, soit pour le compte des entreprises).

Il semble que cette situation se soit encore aggravée puisque certaines banques primaires recourent de plus en plus au gonflement pur et simple de leur découvert auprès de la banque centrale pour pouvoir soutenir leur activité.

Mais avant de voir cela en détails, lisons ce qu'en dit le rapport d'exécution du plan annuel 1981 (MPAT) :

"L'évolution la plus sensible en 1981 concerne les crédits à l'économie dont l'augmentation avoisine les 20 milliards de dinars, soit plus de 30 % en une année. Cette augmentation est liée principalement aux découverts des entreprises et des banques. Celles-ci (les banques) ont continué comme en 1979 et en 1980, à recourir au refinancement de la Banque centrale pour couvrir leurs besoins de trésorerie. Ainsi, le découvert des banques, phénomène aussi exceptionnel qu'inquiétant, représente aujourd'hui 10 % de la circulation monétaire totale".

Ce que l'on doit voir à travers l'évolution des passifs des banques primaires est donc bien le poste "banquiers et correspondants" qui retrace généralement le découvert des banques auprès de la Banque Centrale.

La situation de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie (C.P.A) est, nous l'avons déjà constaté, l'une des plus favorables pour une banque algérienne. Comment s'est-elle améliorée depuis ?

L'évolution de son passif montre que :
(en 10⁶ DA)

	1977	1979	1980	1981	1982
Comptes courants	3.285	4.313	7.981	7.515	11.829
Banquiers et Correspondants	491	5	4	38	233
Créditeurs divers	666	908	951	1.012	1.628
Bons et comptes à échéances	760	1.364	1.677	1.878	2.130
Réserves	159	136	25	199	388
Total du passif	6.033	9.446	11.624	14.409	20.369

Source : Elaboré par nous à partir des rapports d'activité annuels du C.P.A. (1977, 1979, 1980, 1981, 1982).

Ainsi la liquidité de cette banque est relativement forte durant ces dernières années et s'est vu renforcée en 1982 à la suite de la mesure de retrait des coupures de 500 DA prise en avril de cette année (comme le souligne le rapport d'activité 82 du C.P.A. ; ce qui explique en particulier l'augmentation du poste "comptes courants" de plus de 5 milliards de dinars. Notons enfin que le C.P.A. disposait à la fin 82 d'un portefeuille d'effets à moyen terme réescomptables auprès de la Banque centrale se chiffrant à 4,4 milliards de DA.

Quant à la Banque extérieure d'Algérie, son passif et ses principales masses ont évolué ainsi :

(en 10⁶ dinars)

	1977	1979	1980	1981	1982
Comptes courants	4.603	5.363	7.509	6.495	14.871
Banquiers et Correspondants	2.001	2.076	1.927	6.076	1.793
Créditeurs divers	4.217	3.468	4.194	8.052	4.111
Bons et comptes à échéances	1.862	3.824	3.993	5.423	5.430
Réserves	27	195	24	52	251
Total du passif	20658	22139	26115	34495	36519

Source : Elaboré par nous à partir des rapports d'activité annuels de la B.E.A.

L'année 1981 est marquée pour cette banque par une forte augmentation de son découvert auprès de la Banque Centrale. Mais ce dernier a tout aussi fortement diminué l'année suivante.

En 1982, les ressources à vue de la B.E.A. ont progressé de près de 8,4 milliards ; cette forte hausse résulte, selon le rapport d'activité 82 de cette banque, "de la redistribution de trésorerie intervenue à la suite de la restructuration financière des entreprises publiques clientes".

Ainsi il apparaît nettement que ce n'est ni le C.P.A. ni la B.E.A. qui pourraient inquiéter les services centraux de la planification algérienne, quoique l'appel au découvert par la B.E.A. soit un phénomène chronique dans la dernière période.

De ce point de vue, c'est la Banque Nationale d'Algérie (B.N.A) qui semble occuper la position la plus critique comme le montre l'évolution de son passif :

(en 10⁶ de dinars)

	1977	1979	1980	1981	1982
Comptes courants	8.404	13.212	13.979	17.870	19.347
Banquiers et Correspondants	577	388	431	8.800	16.273
Créditeurs divers	1.983	1.322	1.086	2.094	745
Bons et comptes à échéances	677	2.283	3.203	3.847	3.685
Réserves	105	57	164	934	1.668
Total du passif	19.728	31.652	35.131	49.810	60.346

Source : Elaboré par nous à partir des rapports d'activité annuels de la B.N.A.

Comme on s'en rend compte, c'est ici le poste "Banquiers et correspondants" qui, en 1981 et 1982, subit la fluctuation la plus importante. L'augmentation de ce poste de la masse passive se rapporte essentiellement au découvert auprès de la Banque centrale, selon les rapports d'activité de cette banque pour ces deux années. Il faut néanmoins noter que la B.N.A. faisait peu appel à cette forme de crédit précédemment à cette phase difficile.

Avant de passer au circuit du Trésor et à ses besoins de financement dans la période 1979-82, constatons un phénomène intéressant qui ressort rapidement de la comparaison des totaux des passifs des banques primaires : alors que la B.E.A. était en 1977 la première banque primaire algérienne du point de vue des ressources (mais aussi, avons-nous dit dans la section précédente, dans l'activité de crédit), c'est maintenant la B.N.A. qui reprend cette place. D'un autre côté, ses seules ressources dépassent celles réunies de la B.E.A. et du C.A.A. en fin de période :

(en millions de DA)

Années	B.N.A	B.E.A	C.P.A	Total
1977	19.728	20.658	6.033	46.419
1979	31.652	22.139	9.446	63.237
1980	35.131	26.115	11.624	72.870
1981	49.810	34.495	14.409	98.714
1982	60.346	36.519	20.369	117.232

En ce qui concerne le circuit du Trésor, les charges de financement de l'économie qui lui incombent depuis la réforme des modalités de financement des investissements de 1978-79, deviennent de plus en plus lourdes. Face à la diminution substantielle de son épargne budgétaire (Recettes moins les dépenses de fonctionnement et d'équipement plus solde du compte d'affectation), le circuit du Trésor ne peut que voir s'alourdir son endettement vis-à-vis de la Banque Centrale pour autant qu'il désire continuer à assurer l'ensemble des autres opérations financières.

La diminution de l'épargne budgétaire ressort rapidement à travers l'examen de l'évolution du Budget de l'Etat lors de ces dernières années :

Budget de l'Etat (1979 - 1984)
(en milliards de DA)

Années	Recettes	(% Fisc. Non pétrol)	Dépenses	Fonct.	Equipt.	Epargne
1979	46,4	(45 %)	33,5	20,1	13,4	13,0
1980	59,3	(36 %)	43,2	26,8	16,4	16,7
1981	79,1	(35 %)	57,6	34,2	23,4	22,6
1982	75,3	(45 %)	72,2	40,6	32,1	3,5 *
1983 (Pré)	98,7	--	98,6	50,4	48,2	0,5 *
1984 (Pré)	105,8	--	105,7	59,7	46,0	0,5 *

(* estimations provisoires)

L'existence d'une épargne budgétaire importante dans la période 1979-81 a permis au Trésor d'assurer le financement d'une part substantielle des concours temporaires tout en allégeant son endettement vis-à-vis de la Banque Centrale. Mais cette situation ne peut dès lors être maintenue, à moins de stabiliser le volume des opérations de prêts (d'investissement et de restructuration) à un niveau plus ou moins égal à celui provenant de la collecte de l'épargne institutionnelle – ce qui dans ce cas signifie stabilisation du volume du crédit d'investissement des entreprises productives – ; ou encore, c'est là aussi une autre solution, à moins d'accroître la part des concours extérieurs finançant les investissements productifs. L'indisponibilité de l'information ne permet pas de connaître le choix qui a été fait ; cependant, constatons qu'au niveau des prévisions le volume des concours temporaires ne dépasse pas les 55 milliards de DA pour 1984 alors que celui des concours définitifs atteint 46 milliards.

La part du volume des prêts du Trésor dans les concours temporaires a évolué ainsi :

(en milliards de DA)

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984 (prévision)
Conc. temporaires	40,1	41,8	37,1	34,2	36,2	59,5	55,3
Prêts du Trésor	23,8	26,3	30,6	29,7	n.d.	--	--
en %	59,3	62,9	82,5	86,8			

Les besoins de financement du Trésor sont les suivants :

	1978	1979	1980	1981	1982	1983 (Prév.)
Epargne Budgétaire	9,2	13,0	16,7	22,6	3,5*	0,5*
Solde des opérations prêts	23,8	26,3	30,6	29,7	--	--
Besoins de financement	-14,6	-13,3	-13,9	- 7,1	--	--

annuels, 1980 et 1981 (MPAT).

En supposant tout simplement que le Trésor prenne en charge 50 % des concours temporaires en 1982, 1983 et 1984 – le reste étant assuré par le système bancaire et l'emprunt extérieur – les besoins de financement du Trésor atteindront environ 18 à 25 milliards de DA, volume qui ne peut en aucun cas être couvert par l'épargne institutionnelle. Celle-ci a en effet été stable en 1980 et 1981 atteignant un maximum de 10 milliards de DA ; de plus, elle a pour caractéristique une évolution par bond : un maximum de 5,5 milliards en 1973 et un autre de 14 milliards en 1979.

1.3. - L'investissement :

Une des données de la période récente est la chute relative du taux d'investissement (dépenses d'investissements publics à la P.I.B.) :

Evolution du taux d'investissement
(en millions de DA)

	Dépenses d'investissement			P.I.B.	Taux d'investissement
	Budget	Crédit	Total		
1967-78	53.518	166.679	220.197	477.423	46,1 %
1979	13.423	41.842	55.265	113.232	48,8 %
1980	16.926	37.132	54.058	143.647	37,6 %
1981	23.411	34.174	57.585	166.847	34,5 %
1982	34.448	36.232	78.679	184.773	38,3 %
1979-82	88.208	149.379	237.587	608.499	39,0 %

Le volume des investissements réalisés dans la période 1979-82 est cependant plus important que celui de la période 1967-78. Ceci a pour principale cause l'intervention accrue de l'Etat dans le financement des investissements : le financement budgétaire ne représente que 24,3 % dans les années 67-78, alors qu'il a été de 37,1 % en 1979-82. Il est à peu près certain qu'il dépassera les 45 % en 1983-84.

La baisse correspondante de la part du financement par le crédit des investissements publics se manifeste en particulier au niveau des entreprises productives, principales bénéficiaires de ce type de financement :

Evolution de l'investissement de l'industrie

	Invest. Publics	Industrie	en %
1967-78	220.201	132.285	60,1 %
1979	55.265	34.628	63 %
1980	54.058	28.463	53 %
1981	57.585	22.825	40 %
1982	70.682	21.705	29 %
1979-82	234.590	107.621	45,9 %
1983 (Prév.)	107.787	35.000	32 %
1984 (Prév.)	101.421	33.600	33 %

Le volume des investissements réalisés dans les années 1983 et 1984 sera certainement de loin beaucoup plus bas que celui des prévisions données ci-dessus. A notre avis, celui qui sera réalisé en 1983 ne dépassera pas les 80-82 milliards de DA, et en 1984 les 90 milliards ; ce qui implique, en supposant que le taux de réalisation des investissements dans l'industrie sera de 100 % (ce qui n'est nullement possible), que la part des investissements de l'industrie pourrait atteindre les 43 %. C'est dans ce cas seulement que la structure du programme général d'investissement du plan quinquennal (1980-84) sera alors respectée. Mais ceci s'accompagnera néanmoins d'une baisse des niveaux : en effet, le programme prévoit un volume total de 400,6 Milliards ; celui qui sera réalisé atteindra au mieux 354 milliards ; quant à l'investissement industriel, il est prévu un volume de 154,5 milliards ; il sera dans l'hypothèse la plus favorable de 130-135 milliards.

De façon générale, on peut affirmer que la chute du taux d'investissement constatée dans le quinquennal a pour origine, toutes choses égales par ailleurs, la chute des investissements industriels qui, elle-même, a pour source le resserrement du crédit octroyé jusque là aux entreprises productives.

Conclusion :

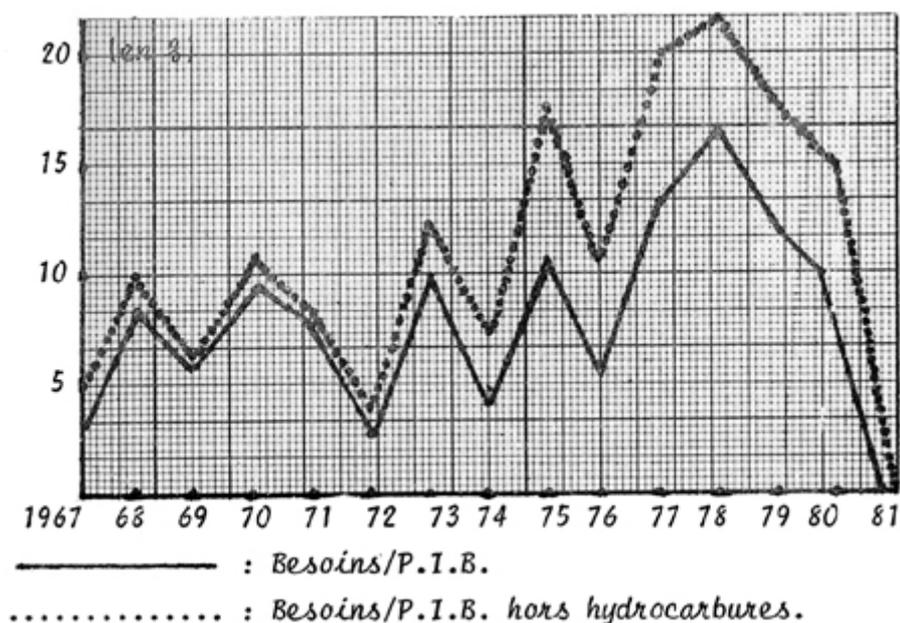
La première moitié de la décennie 80 semble être marquée par la ferme volonté des autorités monétaires de stabiliser la croissance de la masse monétaire à un niveau certes critique mais cependant plus bas que celui constaté antérieurement. Mais cette volonté est contrariée par l'évolution de la production dont la croissance en termes nominaux et en fin de période ne sera que de 9 à 10 % alors qu'il paraît presque impossible d'abaisser la croissance de la masse monétaire à moins de 14-15 %. En effet, les besoins de financement du système financier exigent une importante création monétaire pour les banques primaires, par une augmentation de leur découvert auprès de la Banque Centrale ; pour le circuit du Trésor, par une augmentation des avances de la Banque Centrale – la chute de l'épargne budgétaire et la stabilisation du niveau de l'épargne institutionnelle l'y obligeant au vu des charges de financement lui incombant depuis 1979.

Par ailleurs, on peut dire que pour la première fois dans l'histoire économique de l'Algérie contemporaine l'investissement a peu à voir avec la création monétaire. Ce dont témoigne en particulier l'évolution de la masse monétaire, de l'investissement total et de l'investissement financé à partir du crédit : leurs taux de croissance respectifs ont été les suivants :

	1967-78	1979-82
Masse monétaire	21,8	17,5
Investissement total	35,2	7,6
Investissement financé par le crédit	39,0	- 2,5

Enfin, il faut ajouter que c'est aussi la première fois dans l'histoire économique de l'Algérie que la part des "besoins de financement" (en fait du déficit : ressources totales moins dépenses totales en fonctionnement, équipement et crédit d'investissement) du Trésor dans la production intérieure brute – hors hydrocarbures ou non – chute de façon significative. C'est que fait ressortir le graphique suivant :

Part des besoins de financement du Trésor dans la production, Algérie 1967 - 1981



2- Les banques primaires aujourd'hui :

La dualité de la gestion étatique et de la gestion monétaire et financière de l'économie qui, de façon exemplaire, a prévalu tout au long de la décennie 70 dans les rapports entre Banques/Entreprises, a amené C. Palloix (1982) à dire que "la contrainte monétaire ne peut être exercée (...) par les banques primaires (...), mais elle est appropriée par les

entreprises publiques qui détiennent en dernière instance le pouvoir monétaire".

A cette première moitié des années 80, l'état des choses est visiblement différent : la restructuration dite "organique" de l'économie a affecté, durablement selon nous, le pôle "Entreprises" ; le pouvoir décisionnel des industriels face aux pôles "Administration" et "Banques" ayant été largement affaibli[1].

De cette nouvelle configuration de l'exercice du pouvoir, la contre-réforme de 1979 et l'ensemble des mesures d'application qui la suivirent[2] étaient déjà l'esquisse.

Mais aura-t-on pour autant un redressement, ou si l'on veut une normalisation, des rapports entre les banques et les entreprises ? Car, en effet, face au rôle marginal que les banques jouent dans la mobilisation des ressources liquides disponibles[3] et dans le financement des investissements[4], elles sont toujours appelées à amortir au plan financier les failles du fonctionnement du système économique en accordant, parce que juridiquement obligées, des découverts de plus en plus importants aux entreprises publiques, en procédant à la réévaluation des projets d'investissement lorsque les dépassements des coûts ont été financés par le découvert bancaire, et en entamant la procédure de restructuration financière des entreprises lorsque le découvert bancaire atteint un niveau excessif et que ses causes sont structurelles (c'est-à-dire : lorsqu'il y a accumulation des déficits d'exploitation, ou quand les charges financières dépassent la capacité de l'entreprise, etc.). Or, ce rôle des banques ne doit pas être confondu avec les fonctions de contrôle de gestion qui relèvent de leurs prérogatives. Dans celles-ci, les banques recourent aux critères d'analyse financière et de justification pour l'octroi des crédits. Mais, à travers leur rôle extra-institutionnel d'amortisseur financier[5] des entreprises, elle sont tenues d'assurer le fonctionnement de tout l'économie nationale... à leurs risques et périls.

Le fait que les banques primaires restent toujours chargées du contrôle financier des entreprises pour le rte de l'Etat – contrôle de, opérations courantes par la tenue des comptes courants, contrôle de la gestion et des résultats des entreprises publiques et enfin contrôle de la réalisation des projets planifiés par la tenue des comptes d'investissement des entreprises et de leurs unités – est en lui-même révélateur des obligations extra-institutionnelles incombant aux banques.

L'ensemble de ces obligations avait un sens lors de la réforme de 1971 dont le but explicite était d'introduire un contrôle effectif sur l'investissement et l'exploitation des entreprises en confiant la responsabilité de leur financement au système bancaire. Mais depuis elles se trouvent vidées de leur contenu : les banques primaires aujourd'hui n'ont intérêt que dans le contrôle de l'exploitation des entreprises, seule activité dans laquelle elles engagent leurs ressources.

La tenue des comptes d'investissement est une tâche typiquement administrative ; elle incombe en toute logique à la structure qui mobilise

et engage les ressources financières. Or, en continuant à obliger les banques primaires à tenir et finalement gérer ces comptes, cette tâche prend un caractère non-administratif puisqu'un projet d'investissement une fois lancé et son compte correspondant régulièrement alimenté par la B.A.D., il peut nécessiter un dépassement des coûts qui alors sera comblé par l'appel au découvert bancaire en attendant la régularisation à travers la procédure dite de réévaluation. Les banquiers primaires, on le sait, répugnent à entraver le dynamisme des entreprises et surtout à endosser la responsabilité des coûts économiques qu'entraînent les retards administratifs associés à toutes les procédures ; ils affectent des ressources à des emplois "non-prévisibles".

Pour donner une idée de ce que cela représente comme volume de travail et mobilisation de personnel, nous donnons l'exemple de la B.E.A. Nous mettons en parallèle le volume du bilan de cette banque et le volume des investissements gérés au compte de l'Etat en ne prenant que les six principales entreprises industrielles clientes :

(en millions de DA)

	1979	1980	1981
Bilan	22.139	26.115	34.495
<u>Investissements gérés :</u>			
Sonatrach	18.760	16.725	12.041
S.N.S.	3.257	3.329	2.679
Sonelec	1.387	729	645
S.N.M.C.	659	753	841
S.N.I.C.	975	635	477
Sonic	113	101	30
T O T A L	25.151	22.272	16.713

Même en baisse, le volume des investissements des entreprises industrielles clientes constitue plus de la moitié des ressources de cette banque dont il faut tenir les comptes régulièrement. La B.E.A. est, sous l'angle de cette activité, la première banque primaire puisque le volume des investissements gérés par elle pour seulement ces six entreprises représente 78,8 %, 68,5 % et 58 % respectivement en 1979, 1980 et 1981 du total du volume des investissements consommés par le secteur public industriel en chacune de ces années.

Quant aux autres activités des banques primaires, nous avons précédemment souligné leur rôle réduit dans la collecte des ressources. Ceci nous paraît provenir de traits particuliers et propres au système monétaire et financier algérien. Il s'agit principalement de :

1°) l'inexistence d'un marché financier.

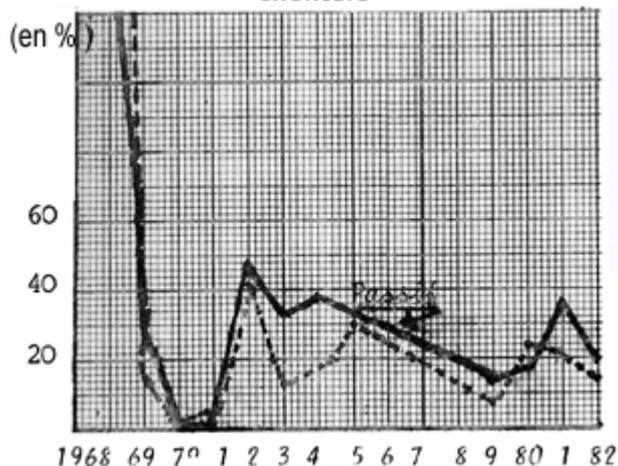
2°) la simplification à l'extrême des instruments financiers qui consistent essentiellement en différentes formes de prêts, du crédit et d'un volume faible de bons de caisse (excepté pour la période avril-juin 1982, à la suite donc du retrait du billet de banque de 500 DA), de bons de Trésor et de bons d'équipement.

3°) la détermination centralisée (de la structure) des taux d'intérêt et leur fixation à des niveaux très bas – en fait négatifs si l'on prend en compte les taux annuels d'inflation ;

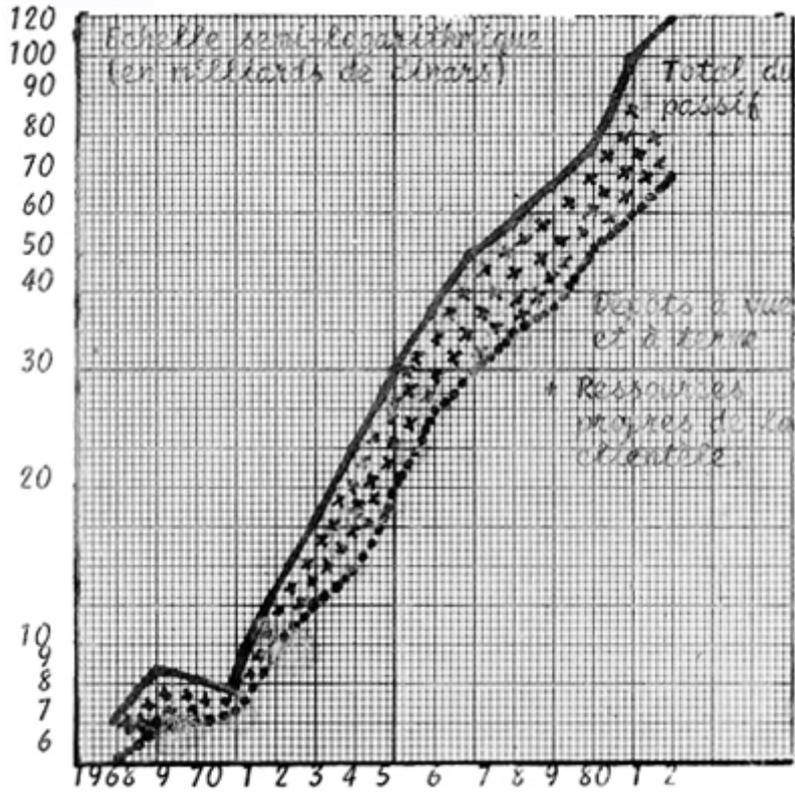
4°) la domiciliation bancaire unique des entreprises qui, de fait réduit le choix et l'éventail de la principale clientèle des banques primaires ; si cela signifie pour l'entreprise qu'elle ne peut disposer que d'une seule source de financement pour son exploitation, la banque, elle, est dans une situation pire : elle ne peut diversifier le risque qu'elle prend dans l'octroi du crédit[6].

Ces traits particuliers et propres au système monétaire et financier algérien expliquent, à notre sens, l'évolution du bilan du système bancaire (B.N.A., B.E.A. et C.P.A.) depuis l'introduction de la réforme de 1970/71. On peut ainsi constater au niveau du Passif que le total des ressources croît plus vite que les ressources propres et les dépôts à vue et à terme :

Evolution du taux de croissance du total du passif (comparée avec celle des dépôts à vue et à terme et des ressources propres de la clientèle)



Cette tendance a pour incidence directe une diminution de la part des ressources propres et des dépôts (à vue et à terme) dans le total du Passif ; ce qui apparaît dans le graphe donné ci-dessous :



Evolution du Passif du Bilan du Système Bancaire - B.N.A. - B.E.A. et C.P.A. - (1967-1982)
(en milliards de DA)

	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	79	80	81	82
1- Ressources propres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	0.3	0.5	0.8	1.1	1.8	2.6	3.8	4.9
2- Dépôts à vue	2.0	4.1	4.6	4.7	4.8	6.5	7.2	7.4	9.8	14.1	17.3	24.5	28.9	34.2	48.0
3- Dépôts à terme	0.4	0.8	1.0	1.3	0.9	1.3	1.4	1.5	1.7	2.5	3.3	7.5	8.9	11.1	11.3
4- Crédoiteurs divers, et ressources de la clientèle	0.2	1.0	1.3	1.0	1.5	2.7	3.2	5.3	6.8	6.9	7.3	5.9	6.6	11.6	6.7
S/Total (en % du total)	2.7 (79)	6.0 (85)	7.1 (79)	7.1 (89)	7.4 (85)	10.7 (83)	12.2 (71)	14.5 (67)	18.8 (63)	24.3 (65)	29.0 (63)	39.7 (63)	47.0 (64)	60.7 (61)	70.9 (60)
5- Crédits et découverts extérieurs	0.4	0.5	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.7	3.4	5.6	9.4	8.0	10.8	10.0	16.0
6- Emprunts extérieurs à moyen et long terme	-	-	-	-	-	0.4	2.5	2.3	2.7	3.1	3.2	10.3	9.9	9.5	8.4
7- Ressources spéciales	0.3	0.6	1.2	0.9	0.5	0.9	1.6	3.3	4.0	4.3	4.8	5.2	5.2	18.5	21.9
TOTAL	3.4	7.1	9.0	8.8	8.7	12.9	17.2	21.8	29.9	37.3	46.4	63.2	72.9	98.7	117.2

Le tableau donné à la page précédente est celui à partir duquel ont été confectionnés les graphiques que nous venons de présenter. Ce tableau souligne d'un autre côté la tendance récente du système bancaire à s'approvisionner auprès de la Banque Centrale sous forme de découvert bancaire : l'évolution du poste "ressources spéciales" qui regroupe les postes "banquiers et correspondants", "profits de l'exercice", "ressources spéciales" (pour le C.P.A.), "report à nouveau" (pour la B.N.A), etc., est pour les années 1981 et 1982 révélatrice. En réalité, nous devons le désagréger ; ce qui donne en particulier :

Désagrégation du poste "Ressources Spéciales" du Passif du système bancaire (B.N.A., B.E.A., et C.P.A.)
(en milliards de DA)

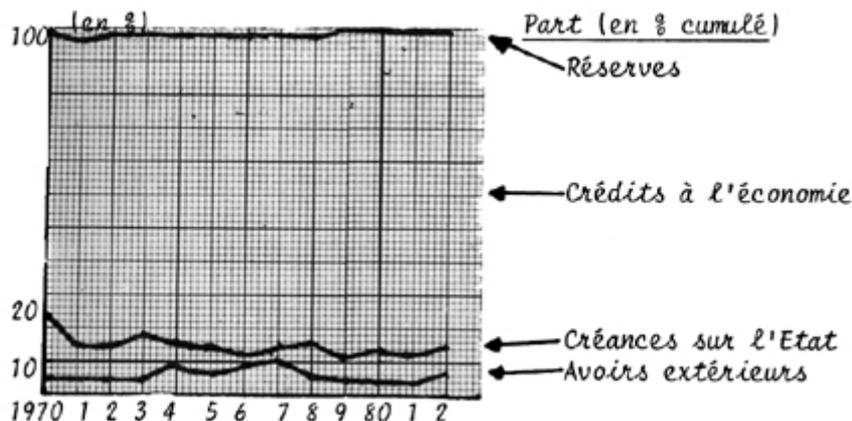
	1979	1980	1981	1982
Ressources spéciales	5,2	5,2	18,5	21,9
Banques et correspondants	2,5	2,4	14,9	18,3
- B.N.A.	(0,4)	(0,4)	(8,8)	(16,3)
- B.E.A.	(2,1)	(1,9)	(6,1)	(1,8)
- C.P.A.	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,2)
Profits de l'exercice	1,4	1,5	1,8	2,5
- B.N.A.	(0,7)	(0,8)	(1,0)	(0,8)
- B.E.A.	(0,4)	(0,4)	(0,5)	(1,3)
- C.P.A.	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,4)
Autres	1,3	1,3	1,8	(1,1)

Source : Elaboré par nous à partir des bilans des banques.

Ainsi le découvert des banques primaires auprès de la Banque Centrale est bien le phénomène marquant des années 1981 et 1982.

On peut par ailleurs constater que les statistiques fournies par le F.M.I. et la Banque Mondiale sur la situation financière des banques primaires confirment en partie celles que nous avons fournies (voir dans ce tableau le poste "Crédit de la B.C.A." pour les années 1979-82).

Ces statistiques permettent de voir que les crédits bancaires à l'économie constituent, dans la période 1979-82, 86 à 89 % des emplois bancaires (alors qu'ils ne représentaient jusque là que 80 à 84 %). Ceci est bien sûr la résultante du double désengagement des banques primaires vis-à-vis du Trésor – depuis 1974, la part des créances détenues sur le Trésor public diminue de moitié dans le total des actifs des banques primaires – et de l'économie de crédit international - en particulier depuis l'introduction de la contre-réforme des modalités de financement des investissements, la part des avoirs extérieurs dans l'actif du système bancaire qui correspondent dans leur majorité au remboursement des dettes échues et mobilisées par les banques, ne représente que 5,5 % alors que la moyenne depuis 1972 était de 8,5 à 9 %. Le graphique suivant retrace assez nettement ces diverses tendances.



Les crédits bancaires à l'économie représentent d'un autre côté plus de 99,8 % des crédits à l'économie (au niveau des contre-parties de la masse monétaire ; la Banque Centrale n'intervient presque plus dans la distribution des crédits directement). Il serait alors intéressant de repérer et suivre l'évolution de la répartition de ces crédits entre les différents secteurs.

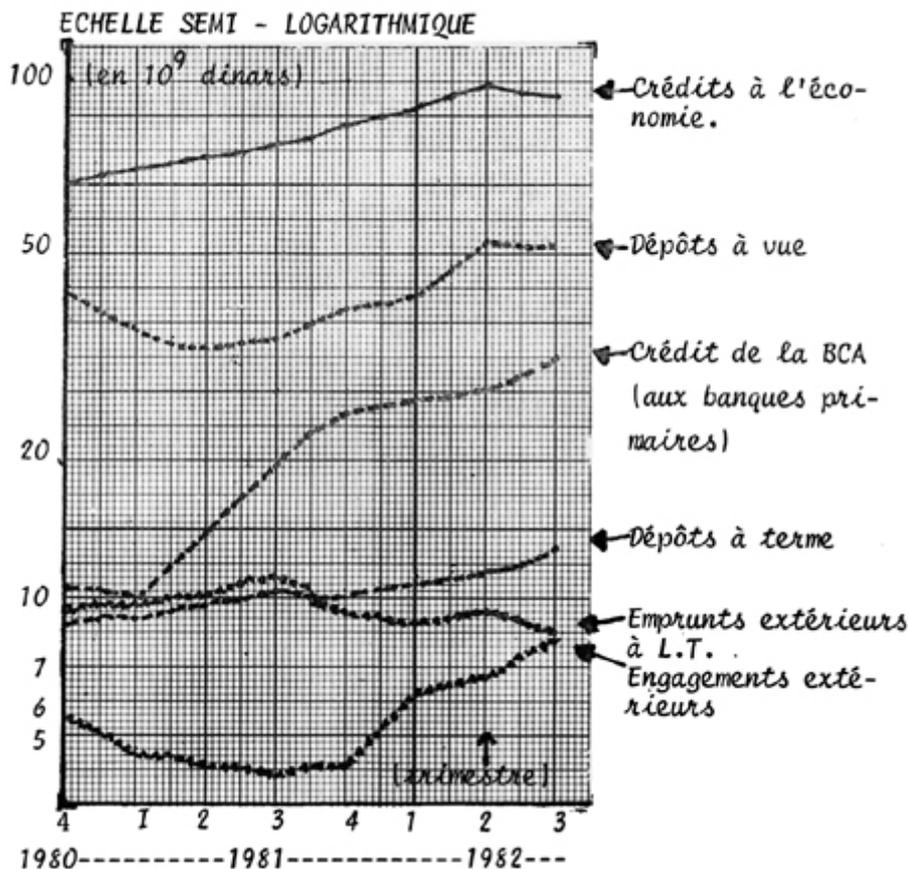
(en pourcentage)

	Déc. 1977	Déc. 1978	Déc. 1979	Déc. 1980
Sec. Pub. Ind. et Com.	75	76	76	79,6
Sec. Agric. Auto-géré + RA	18,5	19	19,5	15,3
Sec. Agric. Privé	0,1	0,2	0,2	0,4
Sec. Privé Ind. et Com.	4	4	2,5	2,7
Indéfini	2,4	0,8	1,8	2
Total des crédits à	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Rapport d'exécution du plan annuel 1980, MPAT - Oct. 1981.

L'augmentation de la part des crédits distribués au secteur public industriel et commercial au cours de l'année 1980 est un phénomène tout à fait surprenant puisque l'on s'attend, à la suite de la contre-réforme 1978-79, à voir apparaître la tendance exactement inverse. Ceci étant, on peut alors dire que cette augmentation a notamment été induite par une très forte croissance des crédits à court terme et en particulier des découverts bancaires accordés aux entreprises publiques. Ce qui logiquement implique que les banques primaires ne disposent plus d'un volume important d'effets escomptés qu'elles pourraient présenter au réescompte. La seule source de "refinancement" est, par conséquent, les avances de la Banque Centrale sous forme de découvert. Ceci pourrait alors expliquer la situation financière des banques en 1981 et 1982. Mais, pour cette dernière année, le retrait de la circulation du billet de banque de 500 DA en avril-juin semble avoir constitué un moyen de

relatif freinage de cette tendance, comme on peut nettement s'en rendre à travers ce graphique.



Si l'on reprend les informations fournies par la Banque Mondiale et en particulier celles portant sur les crédits de la Banque Centrale pour la période 1979-82, on constate que ces derniers ont peu varié de 1979 à 1980 ; ce qui correspond à une politique de resserrement du crédit vis-à-vis des banques primaires. Mais cette politique n'est ici que l'effet mécanique des décisions prises au niveau des modalités de financement des investissements, et non à proprement dit au niveau de la gestion du crédit, une politique donc menée délibérément au plan monétaire et financier : elle fait suite aux décisions plus globales portant sur les corrections et les ajustements à introduire au plan de la politique économique (et sur la recomposition du personnel politique devant les mener, ce qui nécessairement entraîne dans les premières années une certaine part d'improvisation provenant de l'inexpérience et la méconnaissance de la pratique de gestion à l'échelle centrale).

En résumé, on peut dire qu'en plus des traits particuliers et propres au système monétaire et financier algérien que nous avons précédemment indiqués et dont nous venons de montrer les effets sur la situation financière des banques primaires après la courte période de vacance du pouvoir politique, la principale caractéristique du système bancaire algérien est que ce système fonctionne de plus en plus en vue du financement de la production assurée par le secteur public et en particulier en vue du financement de son salariat (ceci n'est vrai que si

l'on suppose que la plus grande part des découverts accordés aux entreprises sont alloués au paiement des salaires ; ces découverts représentent une part importante des crédits à court terme qui eux-mêmes constituent la majorité des crédits bancaires à l'économie).

Ainsi considéré, le système bancaire algérien apparaît comme un système doté d'une fonction particulière et complémentaire à celles assurées par le circuit du Trésor – soient les fonctions de financement de l'investissement –, de financement du salariat administratif (qui relève de son domaine) et des conditions de reproduction du salariat en général (qui apparaissent au niveau du budget de fonctionnement de l'Etat, hors rémunérations des salariés de l'administration centrale et des collectivités locales) et de financement d'une part non négligeable de la production (qui, bien que marchande n'arrive pas à prendre une forme monétaire et qui, de ce fait, correspond à une dévalorisation du capital constant mis en oeuvre ; il s'agit donc ici de toutes les opérations d'assainissement ou de restructuration financière du Trésor). Mais il faut cependant préciser que cette spécialisation "fonctionnelle" du système bancaire algérien est relative et récente et qu'elle semble s'accompagner d'un mécanisme de financement de l'économie tant par le circuit du Trésor que par le circuit bancaire tout à fait inédit : le système d'avances automatiques de la Banque Centrale. Ceci laisse croire que le système monétaire et financier algérien tend de plus en plus à fonctionner à travers un circuit unique de financement tout à la fois "monétaire" et "non-monétaire", plus "monétaire" que "non-monétaire".

L'économie algérienne apparaît ainsi comme une économie monétaire de crédit où les entreprises recourent pour le financement de l'investissement et de la production au crédit des intermédiaires financiers, plutôt qu'à leur autofinancement ou à un financement "externe" de type classique (l'appel au marché financier).

Notes

[*] Maître-Assistant à l'Institut des Sciences Economiques d'Oran. Chercheur-Associé au CREAD.

[]** Communication présentée au symposium "les entreprises et leur dette", 12 décembre 1984, Institut des sciences économiques d'Oran.

[1] Nous reprenons là une suggestion de M. A. Henni (1984).

[2] Nous avons déjà rendu compte de ces mesures dans la Notes - Critiques et Débats, - n° 5 - Décembre 1982, Institut des Sciences Economiques d'Oran.

[3] L'essentiel des ressources des banques primaires provient des dépôts des entreprises, des emprunts auprès

d'institutions financières étrangères, de crédits des correspondants à l'étranger, et bien sûr des dépôts des particuliers. Cependant, un renforcement du rôle des banques dans l'intermédiation financière au niveau national nécessite la mobilisation des ressources à vue et à terme existantes : épargne privée des ménages et épargne institutionnelle des compagnies d'assurance, des caisses de retraite, etc., épargnes qui aujourd'hui encore sont drainées par le circuit du Trésor.

[4] La suppression du financement bancaire des investissements par le crédit à moyen terme conduit à éliminer toute implication des banques primaires dans le risque d'investissement. Cependant, cette suppression admet deux exceptions : les banques peuvent financer les investissements des entreprises de transport et de la construction (dites entreprises de réalisation) et intervenir sur des lignes de crédit extérieur finançant les investissements des entreprises clientes.

[5] Cette expression est utilisée par la mission de la Banque Mondiale dans le document "Financement des entreprises et le système bancaire".

[6] C'est là peut-être l'une des limites principales de la réforme de 1970-71 : la domiciliation bancaire unique des entreprises ne permet pas aux banques primaires de prendre en compte le risque dans la gestion de portefeuille des créances qu'elles détiennent sur les entreprises.

AHMED BOUYACOUB[*]

Epargne et efficacité du système bancaire[]**

L'efficacité du système bancaire a rarement fait l'objet d'études particulières. Jusqu'à présent, les débats n'ont concerné, à des degrés divers, que l'industrie, le commerce et l'agriculture. Le système bancaire a lui-même participé à l'évaluation de ces secteurs. Naturellement, la question qui se pose est de savoir pourquoi les banques ont-elles échappé à une discussion publique de leurs performances, comme toutes les autres entreprises ?

Mais si l'on tente d'évaluer le système bancaire, les critères traditionnels de performance sont-ils véritablement significatifs ?

Dans les autres secteurs économiques, les analyses tiennent de plus en plus compte de la spécificité des entreprises et utilisent avec précaution les critères traditionnels de performance. Qu'en est-il du système bancaire ?

La réponse à ces deux importantes questions permet de formuler quelques hypothèses sur le statut économique des banques primaires en Algérie.

1 - L'évaluation du système bancaire**1.1. Les performances du secteur industriel vues par le système bancaire**

Les réformes de 1970 et 1971 ont donné au système bancaire une place particulière dans le fonctionnement de l'économie. Il devait permettre la centralisation de l'ensemble des ressources financières disponibles, servir et contrôler toutes les activités économiques dans le cadre du plan national.

A ce titre, il participe largement à l'élaboration du bilan décennal de l'industrialisation. Son évaluation des performances du secteur industriel public peut se résumer de la manière suivante[1] :

- malgré sa croissance, le secteur industriel dégage de faibles ressources de son activité à cause de sa faible rentabilité.
- faiblesse du remboursement des crédits accordés aux entreprises dont les découverts bancaires sont très importants.
- les difficultés des entreprises justifient celles que connaissent les banques[2]. Cette idée se retrouve presque dans tous les écrits universitaires sur le système bancaire[3].
- les difficultés de fonctionnement des entreprises sont en grande partie dues à une "mauvaise gestion"[4].

1. 2. La non évaluation publique du système bancaire

Comment expliquer que le système bancaire et financier n'ait pas fait l'objet d'une évaluation comparable à celle des autres entreprises publiques ?

A notre avis, deux explications peuvent être avancées :

La première explication relève du mode d'industrialisation adopté par l'Algérie au cours de la décennie 1967 - 1978.

Dans la conception de "l'industrie industrialisante", le système bancaire occupe une place relativement secondaire par rapport aux secteurs de la production matérielle, et particulièrement l'industrie. Dans ce schéma, la sphère dite productive occupe la place motrice de l'économie. Le système bancaire n'en fait pas partie, ce qui explique son absence des comptes de la comptabilité nationale[5].

Mais selon cette conception, l'organisation et le fonctionnement des banques primaires auraient dû obéir aux impératifs des secteurs de la production matérielle. Or dans la pratique, le système bancaire et financier, sans être totalement dominé par le secteur industriel, n'en a pas moins perdu une partie de son pouvoir monétaire et financier selon certaines analyses[6]. Ainsi, au moment de l'élaboration du bilan décennal, le système bancaire et financier fournira l'essentiel des arguments utilisés contre les entreprises publiques industrielles, s'érigeant de fait en évaluateur.

La deuxième explication concerne la nature des banques.

Une conception qui accorde la priorité à la sphère matérielle néglige les autres sphères économiques et leur mode d'organisation. On sait que la forme "entreprise" ne devait concerner que l'industrie et à la limite le commerce au sein desquels elle n'a pratiquement pas fonctionné[7].

S'agissant des banques primaires, leurs statuts précisent bien qu'il s'agit de "société nationale... régie par la législation des sociétés anonymes" (B.N.A.) ou de "société nationale de banque" (C.P.A.).

Mais, dans la pratique, les banques primaires ont fonctionné comme un prolongement de l'appareil administratif du ministère des finances, du moins jusqu'en 1980. Elles finançaient les entreprises de manière quasi-automatique et obtenaient elles-mêmes des ressources de manière automatique. L'équilibre financier des banques ne posait aucun problème particulier.

Dans leurs relations avec les entreprises, les banques agissaient le plus souvent en organe administratif de l'Etat[8].

Ces deux explications traduisent en réalité le statut économique contradictoire des banques. Alors que la conception industrialiste aurait dû donner naissance à un système bancaire entièrement à l'image des entreprises publique, la pratique en a fait une véritable administration centrale qui tentait de tout contrôler. De ce fait, les banques comme les

administrations centrales n'ont pas fait l'objet d'une évaluation publique[9]. Mais qu'en pensent les entreprises ?.

1. 3. Les performances des banques vues par le secteur industriel

Pour expliquer les difficultés de son fonctionnement, le secteur industriel a adressé un certain nombre de critiques au système bancaire[10]. Nous ne retenons, ici, que les considérations liées aux performances des banques.

– Les banques ont développé un fonctionnement typiquement administratif

Il est reproché aux banques d'avoir pris l'habitude de ne réagir qu'à la vue d'un certain nombre d'autorisations et de documents administratifs émanant d'une multitude d'administrations parfois pour de simples opérations. De la même manière, les circulaires d'application du ministère des finances sont devenues autant de règlements pour les entreprises. Celles-ci constatent que la notion de risque est totalement absente de la gestion des banques. Ce qui explique la prolifération des procédures et certaines lenteurs quant au traitement des dossiers. C'est cette pratique qui permet de comprendre également pourquoi les procès de "mauvaise gestion" aient concerné tous les autres secteurs économiques sauf les banques.

– Les banques n'ont pas brillé par leur dynamisme commercial

Au cours de la décennie écoulée, la pratique bancaire a développé peu de procédures dynamiques pour instruire les dossiers et surtout pour sensibiliser les partenaires économiques à une gestion plus rationnelle.

Échappant aux contraintes de la production, on estime que les banques auraient pu jouer leur rôle de conseiller financier au lieu de s'ériger en contrôleur inefficace. Par ailleurs, leur action commerciale était très limitée puisqu'elles refusaient l'ouverture de comptes aux particuliers et le développement du nombre de leurs guichets, laissant ainsi s'échapper des ressources financières appréciables. On en arrive à la conclusion que la faiblesse du dynamisme commercial ne concerne pas uniquement les entreprises industrielles. Elle concerne de la même façon les banques primaires.

– La mobilisation de l'épargne par les banques

On estime que si la capacité de mobilisation de l'épargne, notamment des ménages, est un critère de bonne gestion pour une banque primaire, les banques primaires, en Algérie, n'ont pas été performantes.

Leurs ressources étant assurées par la banque centrale, le trésor et les emprunts extérieurs en dehors des dépôts des entreprises, les banques primaires ont négligé l'épargne des ménages. Leur situation leur permettait de mettre l'accent essentiellement sur le crédit[11].

A titre indicatif, l'épargne thésaurisée, telle qu'elle a été estimée[12],

rapportée aux crédits accordés par les banques primaires à l'économie

représente des taux relativement élevés, notamment depuis 1978. Les taux ont évolué de la manière suivante :

1973.....	0,7 %
1974.....	2,6 %
1977.....	4 %
1978.....	15,6 %
1980.....	14 %
1981.....	18 %
1982	21 %

Sans aller jusqu'à affirmer que les banques primaires auraient pu drainer vers elles toute l'épargne thésaurisée, il ressort de ces chiffres que celle-ci aurait constitué une source de financement non négligeable.

L'ensemble de ces éléments expliquent pourquoi le système bancaire n'a pas fait l'objet d'une évaluation comparable à celle des entreprises industrielles. Il a même pu accréditer l'idée que les difficultés de son fonctionnement proviennent de la "mauvaise gestion" des entreprises faisant ainsi honneur à son image "au-dessus de tout soupçon". Cette idée se retrouve même dans les études universitaires qui lui ont été consacrées[13]. Mais pour une évaluation des performances, les critères traditionnels sont-ils significatifs en ce qui concerne les banques primaires ?

2 - Les critères traditionnels de performances et les banques primaires

Par critères traditionnels nous entendons les critères liés à l'équilibre financier et à la rentabilité, partant de l'idée que "les banques sont sensibles à leur marge bénéficiaire"[14]. Mais avant d'aborder cette question, il est important de rappeler les résultats de cette approche appliquée aux entreprises industrielles.

2. 1. L'évaluation des performances en termes traditionnels

– Concernant les entreprises publiques industrielles, et compte tenu des contraintes externes et internes qui pèsent sur leur fonctionnement, une analyse de performance à partir de critères liés à l'équilibre financier et à la rentabilité semble peu significative.

En effet, les déficits et déséquilibres financiers caractérisent toutes les entreprises industrielles, en dehors du secteur des hydrocarbures, depuis pratiquement 1971. La synthèse du bilan décennal en a largement rendu compte[15]. A titre d'illustration, les calculs menés à partir des Comptes Economiques donnent les résultats suivants en ce qui concerne la marge bénéficiaire. Celle-ci est obtenue par le rapport entre l'excédent net d'exploitation et le chiffre d'affaire.

1969	+ 3,06 %
1971	- 0,85 %
1975	- 3,4 %
1978	+ 0,4 %

1980.....	- 4,3 %
1982	- 3,4 %
1969-1982	- 1,6 %

Selon ces calculs, le secteur public industriel hors hydrocarbures aurait perdu presque 2 % de son chiffre d'affaires cumulé de toute la période 1969-1982, alors que le secteur privé industriel a réalisé une marge de presque 9 %**[16]**.

D'autres calculs de rentabilité font dire au Ministre des Finances que "l'outil de production en place ou en cours de réalisation apparaît de plus en plus comme une source de désaccumulation"**[17]**.

D'une manière générale, ce sont les critères liés à la rentabilité qui ont servi de base à l'évaluation des entreprises industrielles au cours du premier séminaire des cadres gestionnaires réuni en février 1981. Bien entendu, la question des critères de performance reste posée, car les représentants de l'industrie mettent en avant des indicateurs liés plutôt à la performance économique et sociale. Mais il s'agit là d'un autre débat. Retenons seulement que l'application de critères traditionnels de performance aux entreprises industrielles donne de celles-ci une image peu flatteuse.

– Concernant les banques primaires, l'application de ces critères permettrait de conclure à leur bonne santé.

Mais l'analyse des conditions de réalisation de la rentabilité dans les banques primaires permet de formuler des réserves quant à la validité d'une conclusion sur leurs bonnes performances, pour au moins deux raisons :

Premièrement, les banques profitent de la masse des crédits qu'elles accordent aux entreprises soumises à une dynamique de croissance qui leur est externe. Le volume des intérêts perçus par les banques ne dépend pas de leur action commerciale mais d'une situation institutionnelle.

Deuxièmement, les banques primaires n'ont aucun mérite quant à la mobilisation des ressources financières.

Celles-ci sont mises à leur disposition de manière également institutionnelle. Elles n'ont développé aucune action commerciale d'envergure pour récupérer l'épargne des ménages, par exemple.

Ces arguments limitent la signification des résultats qu'on peut tirer d'une utilisation de critères liés à la rentabilité financière au sein des banques primaires en Algérie.

2. 2. Les critères liés à l'équilibre financier des banques primaires[18]****

– Le fonds de roulement : Alors que pour la plupart des entreprises industrielles, il a été très insuffisant voire négatif au cours de la période 1967-1978, pour les banques primaires, il a été largement positif. Il a été

multiplié par 40 entre 1971 et 1982. Mais, pour ces dernières, il ne semble pas avoir une grande signification économique.

– Les besoins de financement : Ils ont été très importants pour les banques. Leur volume a été multiplié par 15 entre 1971 et 1982. Cette croissance s'explique par celle des entreprises. Mais il y a lieu de s'interroger sur la signification de cet indicateur quand les banques obtiennent un refinancement automatique.

– Le ratio de solvabilité : Cet indicateur montre que les banques primaires ont une forte dépendance financière. Mais de 1970 à 1982, elles ont nettement amélioré leur situation, comme l'indiquent les chiffres suivants :

$$\text{Le ratio de solvabilité} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Ensemble des engagements}}$$

1970 à 1975 entre 3 et 4 %

1976 à 1978 entre 5 et 7 %

1980 à 1982 entre 10 et 11 %

– Le coefficient de liquidité : **[19]** : Il s'agit du rapport entre les avoirs réalisables et disponibles sur les engagements à court terme. Ce taux a évolué de la manière suivante (en pourcentage) :

1967	60,4 %
1969	50,4 %
1971	37,5 %
1973	59,6 %
1974-1976	35 %
1978	39 %

Ce taux a connu une chute importante entre 1967 et 1978. L'ancienne réglementation applicable aux banques commerciales prévoyait un taux minimum de 60 %. Mais de taux a-t-il un sens pour une banque primaire liée institutionnellement à un secteur économique.

– Les crédits bancaires : Leur volume a connu une grande croissance. Mais il s'agit là également d'une croissance dont la dynamique est externe par rapport aux utilisateurs et aux banques. Entre 1971 et 1982, le volume des crédits bancaires (court, moyen, long terme) a été multiplié par 12. Les différents types de crédits ont connu sensiblement la même croissance. A titre de comparaison, notons que la production intérieure brute a été multipliée par un peu plus de 8 au cours de la même période.

L'ensemble de ces indicateurs mettent en relief la relation Banques-Entreprises et suggèrent que les difficultés des banques sont engendrées par les entreprises. Mais les difficultés financières des entreprises ne profitent-elles pas aux banques ?

2. 3. La rentabilité des banques primaires

Certains calculs montrent que malgré les déséquilibres financiers apparents dans leurs bilans, les banques primaires jouissent relativement d'une bonne rentabilité financière.

Nous avons calculé deux types d'indicateurs significatifs, à notre avis, de la nature économique des banques. Le premier indicateur est un rapport entre les intérêts versés et les intérêts perçus. Nous l'appelons le ratio du coût de l'activité.

Le deuxième indicateur est un rapport entre les résultats et les fonds propres. C'est un critère classique de rentabilité.

2.3.1. Le coût de l'activité bancaire

Schématiquement, l'activité bancaire tourne autour de la collecte et la distribution des ressources financières. Cette fonction d'intermédiation est rémunérée, en grande partie, par la différence positive entre la masse des intérêts débiteurs et celle des intérêts créditeurs.

Le rapport entre ces deux types d'intérêts donne à notre avis la mesure de l'activité bancaire, surtout pour des banques primaires placés le plus souvent dans l'obligation d'accorder des crédits. Ce rapport permet de savoir si cette situation institutionnelle profite ou non aux banques. Il aurait été intéressant de calculer également le coût moyen des dépôts et le coût moyen des crédits. Mais les statistiques disponibles ne le permettent pas.

Pour les trois banques primaires (BNA, BEA, CPA), le ratio du coût de l'activité bancaire a évolué de la manière suivante [20] :

ANNEES	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	79	80
LE RATIO EN %	18	21	18	28	23	35	33	35	45
INDICE DES FONDS PROPRES	100	204	127	276	553	509	/	810	1000

L'évolution de ce ratio montre que l'activité bancaire en se développant est devenue de plus en plus onéreuse pour les banques. En effet, entre 1972 et 1980, le volume des intérêts perçus a été multiplié par 8 alors que celui des intérêts versés a été multiplié par 20. Jusqu'en 1976, les banques primaires exerçaient l'intermédiation financière d'une manière très profitable. Ces chiffres montrent que la croissance de l'activité bancaire s'est traduite négativement sur la rentabilité des banques. En 1980, les banques doivent reverser presque la moitié des intérêts perçus à leurs fournisseurs de ressources. La moitié restante doit pouvoir financer tout le fonctionnement et rémunérer les fonds propres. Il est à noter que ceux-ci ont été multipliés par 10 entre 1972 et 1980, alors que le solde des intérêts ne l'a été que par 5.

Ces calculs montrent qu'il y a un net changement dans les performances des banques primaires à partir de 1977 et de manière significative à partir de 1980. Il est curieux de constater que le renversement de la tendance du ratio du coût de l'activité bancaire correspond aux périodes où la masse des fonds propres a connu une très forte croissance.

Peut-on conclure que la baisse de la dépendance financière s'est traduite par une baisse de la rentabilité ? C'est ce que confirme l'évolution du taux de rentabilité.

2.3.2. Le taux de rentabilité

Le taux de rentabilité traduit la rémunération des fonds propres qui est un élément important de l'analyse de l'activité bancaire. Pour les trois banques, il a évolué de la manière suivante (en pourcentage)^[21] :

	1968	69	70	71	72	73	74	75	76	77	79	80	81	82
BNA	84	59	63	36	89	72	55	152	56	84	59	50	49	29
BEA	110	114	129	135	172	184	127	124	96	95	56	50	43	107
CPA	16	17	27	23	39	44	141	82	84	64	66	50	44	38

Avant d'analyser les principales tendances qui se dégagent de ce tableau, il est permis de tirer les conclusions suivantes :

1°) Le système bancaire a connu des taux de rentabilité relativement très élevés. Sur toute la période, la moyenne des taux pour chaque banque est la suivante :

B.N.A	67 %
B.E.A	110 %
C.P.A	53 %

2°) Les taux de rentabilité sont très différents d'une banque à une autre. Y a-t-il une relation avec les secteurs économiques qu'elles gèrent ?.

3°) Ces taux ont connu des évolutions contradictoires. Quand il y a baisse dans une banque, il y a hausse dans l'autre.

4°) Il y a une tendance à l'égalisation de ces taux à partir de 1979 dans le sens de la baisse surtout pour la BNA et le CPA.

5°) Les principales tendances :

– La B.N.A. (trois périodes) :

1967 - 1971 une chute régulière passant de 94 % à 36 %
 1972 - 1977 fluctuation du taux avec une pointe en 1975 : 152 %
 1978 - 1983 chute régulière. Le taux passe de 59 % à 16 %.

– La B.E.A. (trois périodes) :

1968-1973 une croissance régulière de 110 % à 184 %
 1974-1977 une chute régulière de 127 % à 95 %.
 1978-1981 niveau plus faible et chute régulière de 56 % à 43 %.

– Le C.P.A. (Trois périodes) :

1967-1973 une très forte croissance de 16 % à 44 %
 1974 il atteint le taux le plus élevé de son histoire : 141 %.

1975-1982 à partir d'un niveau élevé chute régulière passant de 82 % à 38 %.

Globalement le système bancaire a connu trois périodes en matière d'évolution des taux de rentabilité.

- La période d'avant les grandes réformes 1970-71
- La période regroupant à peu près les deux plans quadriennaux.
- La dernière période allant de 1978 à 1982.

Il est intéressant de noter que cette périodisation correspond globalement à l'ensemble des éléments que nous avons analysés. La dernière période est marquée par une chute régulière des taux de rentabilité (16 % pour la BNA en 1983 et 38 % pour le CPA en 1982).

Une étude approfondie de la gestion des banques primaires permettrait certainement de comprendre l'ensemble de ces aspects apparemment contradictoires.

Conclusion

L'ensemble des questions soulevées concernent en réalité le statut économique des banques primaires en Algérie. Autrement dit, ont-elles fonctionné comme de véritables entreprises ?

Concernant l'évaluation des entreprises non financières, le système bancaire a tendance à utiliser les critères traditionnels de performance. Il en tire des conclusions négatives. Ce qui lui permet de justifier les difficultés de son fonctionnement.

Mais l'utilisation de ces mêmes critères, et notamment le taux de rentabilité, révèle que les banques primaires ont connu des périodes très fastes avec des taux excessivement élevés, alors que le secteur industriel souffrait de ses déficits financiers. Les difficultés financières des entreprises procuraient des intérêts substantiels aux banques. Le malheur des entreprises faisait en quelque sorte le bonheur des banques.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que le mode de financement des banques influe directement sur leur rentabilité. La baisse de leur dépendance financière s'est traduite par une baisse de leur rentabilité, ce qui est apparemment paradoxal. Mais cette contradiction apparente s'explique peut être par l'évolution de la nature économique des banques primaires. En tant qu'organes administratifs, elles ont réalisé des taux de rentabilité très élevés. Leur passage à la forme "entreprise" se traduit-elle par une baisse de ces taux ? Il s'agit là d'une hypothèse qu'il faut approfondir pour analyser l'évolution du statut économique des banques primaires et comprendre les dernières réformes intervenues dans le système bancaire[22].

[*] Maître-Assistant à l'Institut des Sciences Economiques d'Oran. Chercheur-Associé au C.R.E.A.D.

[]** Cet article a été rédigé à partir d'une communication présentée au Symposium sur "L'EPARGNE" organisé par l'ISE d'Oran le 19 Octobre 1985.

[1] Communication du Ministre des Finances au séminaire des cadres gestionnaires réuni en Février 1981, publiée in Revue Financière, Mars 1981.

[2] Cette idée a été largement développée par le Ministre des Finances, op. cit.
Elle a également servi d'hypothèse implicite aux travaux du séminaire sur le refinancement des banques primaires organisé par l'INFORE, ISE Oran en JUIN 1985.

[3] Particulièrement deux mémoires de Magister soutenus à l'ISE Oran.
Fouad HAKIKI, Monnaie et économie de crédit. Cas de l'Algérie, Mars 1985, 550 p.
MOHAMED. H. RAHIEL, Financement des investissements et inflation en Algérie, Mai 1985, 242 p.

[4] Beaucoup d'exemples de cette "mauvaise gestion" ont été cités par le Ministre des Finances, op. cit.

[5] Mourad LABIDI, Comptabilité Nationale, OPU, 1982.
L'Auteur note que "jusqu'à présent, la comptabilité nationale algérienne a relativement négligé l'établissement de comptes financiers et de tableaux d'opérations financières. Pourtant, les informations statistiques nécessaires sont assez facilement collectées et centralisées" p. 319.

[6] Particulièrement celles de C. PALLOIX, les entreprises publiques algériennes : contraintes monétaires et contraintes financières, Colloque ISE Oran, Avril 1982.

[7] A. BOUYACOUB, L'entreprise publique en Algérie et ses modes de gestion, 1962-1982, Thèse de Doctorat d'Etat es-sciences économiques, ISE, Oran Avril 1985.

[8] F. HAKIKI soutient que les banques primaires jouent le rôle "d'amortisseur financier" in les crédits d'investissement et les banques primaires en Algérie, Symposium de l'INFORE, sur le refinancement des banques primaires, Juin 1985 ; ISE, Oran.
Par ailleurs, le Ministre des Finances a sévèrement critiqué le rôle que les entreprises veulent faire jouer aux banques, en déclarant notamment que "la banque ne saurait être le caissier de l'entreprise qui exécute tous les ordres de paiement émis par celle-ci", op. cit.

[9] Nous nous interrogeons déjà sur le statut économique des banques primaires au cours du Symposium sur l'endettement des entreprises publiques organisé par l'INFORE en décembre 1984 ISE Oran. Cf. notamment la synthèse.

[10] Rapport sur les problèmes financiers des entreprises socialistes, 2 tomes et 1 annexe, Ministère des Industries Légères, Août 1978.

[11] F. HAKIKI, Monnaie et crédit op. cit.

[12] Les calculs ont été effectués d'après les données sur l'épargne estimée par MOHAMED-H. RAHIEL, op. cit. p. 146 et 193.

[13] Notamment F. HAKIKI, op. cit.
M. H. RAHIEL, op. cit.
Les travaux de l'INFORE sur la question.

[14] S. DE COUSSEGUES, la rentabilité des banques françaises et ses relations avec la politique monétaire et la taille des établissements de crédits, Revue d'Economie Politique, Septembre-Octobre 1975, Paris, p. 792.

[15] Synthèse du bilan économique et social 1967-1978, MPAT, 1980. Voir notamment le chapitre relatif à l'équilibre financier des entreprises publiques.

[16] A. BOUYACOUB, quelques éléments sur l'efficacité de l'appareil productif, 1979-1982, INFORE, ISE, Juin 1985.

[17] Le Ministre des Finances, op. cit.

[18] Sauf mention contraire, nous avons utilisé pour ce paragraphe les données chiffrées de MOHAMED H. RAHIEL, op. cit.

[19] F. HAKIKI, op. cit. p. 332.

[20] Les calculs ont été effectués à partir des données de l'Annuaire Statistique de l'Algérie de 1975 à 1984.

[21] Les calculs ont été effectués à partir de tableaux construits sur la base des bilans des banques publiés en annexe du mémoire de MOHAMED. H. RAHIEL, op. cit.

[22] La loi du 19 Août 1986 relative au régime des banques et du crédit promet quelques transformations dans le système bancaire avec l'institution du Plan National du Crédit. Mais il faut attendre l'adoption des nouveaux statuts des banques annoncés dans cette loi pour mesurer l'importance et la nouveauté du rôle que l'État veut faire jouer aux banques primaires.

ABDELKADER DJEFLAT [1]

Ressources économiques et politiques technologiques dans le monde arabe : les facteurs de blocage

Introduction

Classés parmi les plus importants acquéreurs de technologie sur le marché international durant plus d'une décennie et demie, les Pays Arabes n'en restent pas moins aux prises avec de sérieux problèmes de sous-développement technologique.

Ce sous-développement se caractérise par un recours encore massif à la technologie étrangère notamment celle des pays industrialisés de l'Occident.

Il se caractérise par un recours encore très important à l'assistance technique étrangère par des tâches dont le contenu technique et technologique se situe encore dans la périphérie.

Il se caractérise enfin par l'accroissement des coûts d'acquisition de nouveaux équipements soit dans le cadre d'investissements soit dans le cadre de renouvellement d'investissements anciens.

Cette dépendance chronique des Pays Arabes à l'égard de la technologie importée se traduit au niveau interne par un taux d'inventions et d'innovations technologiques limité ou inexistant relativement par rapport à la masse des investissements et une rareté relative des bureaux d'études et d'engineering avec un personnel compétent local.

Tous ces paramètres ont constitué de véritables contraintes aux politiques d'industrialisation appliquées dans les pays arabes qu'ils soient de type libéral ou étatique.

Il est de ce fait légitime de se poser des questions quant à la nature de cette contrainte technologique. Ce n'est que par une analyse de ses différentes composantes et de sa dynamique interne que l'on pourra envisager à plus ou moins longue échéance des voies et moyens de sortir de cet étau technologique.

Cette contribution se veut être un moyen de susciter un certain nombre de questions pertinentes beaucoup plus qu'une série de recettes toutes faites.

Après un bref rappel historique dont les éléments sont largement puisés

dans les travaux d'Antoine Zahlan [1], nous essaierons de passer en

revue quelques unes des causes apparentes et des causes profondes du blocage technologique en mettant l'accent surtout sur le vecteur technologie tout en ne niant pas l'importance des autres paramètres entrant en jeu.

Dans l'étude une typologie des Pays Arabes sera utilisée basée sur les caractéristiques aussi bien physiques qu'économiques de chaque pays tant il est vrai que la contrainte technologique est perçue différemment d'un pays à l'autre.

I - Bref rappel historique

1- Quelques grandes étapes historiques méritent d'être citées :

1.1. Jusqu'en 1800 :

1°) L'introduction de la technologie dite moderne eut lieu en 1498 avec l'entrée des portugais dans le Golfe munis de navires trans-océaniques bien équipés.

2°) Durant les 3 siècles suivants les européens réussirent à établir leur hégémonie sur le Golfe.

3°) L'invasion de l'Egypte par Napoléon faisait suite à l'ère portugaise. Les objectifs étaient :

- le contrôle des routes commerciales,
- l'amélioration des communications avec l'Inde,
- l'ouverture du Canal de Suez pour la jonction entre la Méditerranée et la Mer Rouge.

Jusqu'en 1800, on peut dire qu'il y avait un équilibre technologique entre l'Europe et le monde Arabe.

1.2. Après 1800 :

1°) Après cela l'avance et le rythme de progrès européen en matière de science et technologie devint si rapide que l'équilibre fut rompu. Le Monde Arabe devint technologiquement de plus en plus dépendant.

2°) Entre l'Invasion Napoléonienne et la 2ème guerre mondiale : deux faits marquants :

- Introduction massive de technologie dans le monde arabe,
- Destruction des économies et savoir faire locaux.

a) introduction massive de technologies dans le monde arabe :

- les firmes françaises construisent le Canal de Suez,
- les ingénieurs français conçoivent et construisent les projets d'irrigation en Egypte,
- plus tard, les ingénieurs britanniques s'occupent aussi de systèmes d'irrigation,

– l'introduction du rail et de l'automobile un peu partout dans le monde arabe.

b) effets négatifs :

- l'industrie textile en Syrie, Irak et Egypte pour laquelle une tradition technologique existait commence à être minée par la concurrence européenne,
- la transplantation du café des colonies britanniques affecte le commerce du café au Yémen,
- la production locale du sucre fut aussi minée par le sucre européen produit à bon marché dans les colonies grâce à l'esclavage.

Quelques tentatives furent faites par Mohamed Ali pour développer les capacités technologiques locales entre 1815 et 1848 en Egypte. Mais elles furent très rapidement dépassées par la domination européenne.

1.3. Après les indépendances :

- de plus en plus il y a une prise de conscience quant à la maîtrise de la science et de la technologie pour permettre un développement économique intégré,
- de plus en plus, on réalise qu'il y a un grand retard sur l'Europe et qu'il faudra combler.

Beaucoup d'actions ont été entreprises durant les 3 dernières décennies :

- expansion rapide des institutions de formation et d'éducation notamment pour la formation d'ingénieurs et de techniciens,
- envoi massif d'étudiants en formation à l'étranger :

En 1981 : 250.000 étudiants arabes sont inscrits dans les Universités Etrangères.

- importation massive de technologies sous toutes ses formes des pays industrialisés de l'Ouest mais aussi de l'Est.

En 1983 : Les contrats détenus par les entreprises étrangères dans le Monde Arabe dépassent 400 milliards de dollars US.

- introduction de la préoccupation technologique dans les discours politiques.

Impact limité de toutes ces actions :

- le marché arabe reste toujours aussi important pour la technologie importée et ses besoins vont se multiplier de plus en plus.
- la production technologique arabe reste très limitée sinon négligeable lorsqu'on la compare non seulement aux pays industrialisés mais aussi à certains pays du Tiers-Monde : Brésil, Corée, Yougoslavie, Taïwan etc...
- des milliers de compétences arabes, ingénieurs scientifiques, techniciens ne sont pas employés à développer les capacités technologiques de leurs pays soit parce qu'ils font autre chose localement soit parce qu'ils sont carrément sortis de leur pays.

– la dépendance technologique semble devenir encore plus importante : le processus de décision – portant beaucoup plus sur le produit technologique (résultat) que le savoir-faire technologique (moyen).

II - Les Causes du blocage

2.1. Causes avancées :

Un certain nombre de facteurs sont évoqués mais qui restent controversés.

1 – Le passé colonial qui a de lourdes conséquences et dont les séquelles continuent à se faire sentir.

Mais même :

– les Pays Arabes ayant connu la colonisation d'une manière marginale ou pas du tout ne sont pas plus avancés.

– par ailleurs certains pays ayant connu la colonisation dans le passé proche ont pu faire des percées technologiques intéressantes résultant d'une maîtrise réelle, exemple : l'Inde

2 – Les politiques restrictives actuelles qui gouvernent le commerce mondial de la technologie = la préservation de l'ordre technologique mondial : peut-on accepter cela comme explication suffisante, notamment lorsque l'on sait qu'une multitude de technologies et de savoir-faire sont tombés dans le domaine public ? Exemple : 70 % des paiements des importations de produits technologiques pour la construction et le génie-civil tombés pratiquement dans le domaine public.

2.2. Causes profondes :

Elles sont de plusieurs natures et on en analysera ici quelques unes parmi les plus importantes.

Mais tout d'abord il faut noter un certain nombre de paramètres.

1°) La diversité et l'hétérogénéité des pays du Monde Arabe du point de vue économique et politique.

a) politique : diversité des systèmes et des régimes.

b) économique : classification en 3 catégories.

Catégorie 1 : Pays relativement grands et riches avec du pétrole et des ressources minérales importantes : Irak, Algérie, Lybie, Arabie-Séoudite.

Catégorie 2 : Pays relativement grands et avec d'autres ressources que le pétrole : Égypte, Soudan, Mauritanie, Tunisie.

Catégorie 3 : Les petits pays riches en pétrole mais pauvres en ressources humaines et matérielles : Les Emirats Arabes, Bahraïn, Qatar, Koweït.

L'unicité et la complémentarité sur certains aspects dont :

a) les aspects culturels : unicité de la religion Islamique dans la majorité des pays à part quelques exceptions, unicité dans la langue, les traditions et les coutumes.

b) communauté dans l'histoire : avec des variantes récentes notamment à partir de l'ère de la colonisation.

Les causes profondes peuvent être situées à plusieurs niveaux :

- au niveau des politiques économiques globales,
- au niveau du processus de transfert de technologie lui-même.

A. Au niveau des politiques économiques nationales

– d'une manière générale et jusqu'à une date récente le paramètre technologique et scientifique n'a pas figuré dans les politiques de développement des différents Pays Arabes à la place d'importance qui lui échoit. Ceci résulte de 2 facteurs importants :

- l'absence de modèle explicite d'industrialisation qui servirait de soubassement théorique et doctrinal cohérent,
- négligence du paramètre technologique dans certains modèles d'industrialisation et de développement de la théorie économique dominante,
- dans les modèles économiques de substitution à l'importation ou l'accent est mis sur les produits technologiques et non les techniques.
- dans les modèles d'exportation des produits miniers qui éloignent de plus en plus de la question technologique même dans le secteur d'extractions,
- dans les modèles qui se veulent être plus dynamiques qui préconisent la mise en place d'une industrie lourde,
- dans les modèles qui préconisent l'exportation des produits manufacturés comme résultat d'une activité interne soit de la part du secteur public.
- étatismes industriels,
- étatismes agraires.

ou bien du secteur privé confiant ainsi l'accumulation aux bourgeoisies nationales. Exemple : le modèle des industries industrialisantes (De Bernis) mis en application en Algérie qui privilégie l'industrie comme moteur d'un développement économique intégré et auto-centré est fondé illicitement sur 2 hypothèses de base.

- la libre circulation de la technologie et du savoir-faire technique des pays industrialisés vers les pays en voie de développement,
- l'existence au niveau national de compétences technologiques permettant une grande adaptation des techniques importées. Sans ce savoir-faire local le processus d'intégration inter-sectorielle qui constitue la pièce maîtresse du modèle ne saurait se faire.

Or aucune de ces 2 hypothèses ne sont vérifiées ni même prévisibles

d'où les problèmes constatés :

- cloisonnement sectoriel,
- insertion croissante dans le marché mondial,
- dépendance plus accrue du point de vue scientifique et technologique.

Ce n'est pas le seul travers du modèle, il y en a d'autres sur lesquels il n'est pas utile de s'étendre ici tels que :

- ambiguïté du rôle des hydrocarbures,
- la non spontanéité des phénomènes d'intégration inter-sectorielle,
- une politique des prix et des revenus rigoureuse,
- la restructuration du domaine agricole, etc...

La négligence relative du paramètre technologique :

- la science et la technologie ont été associées trop souvent à l'industrie ayant fait leurs preuves dans ce secteur beaucoup plus qu'ailleurs. Ceci a conduit à tort dans plusieurs cas à minimiser leur rôle et importance dans les stratégies économiques de type agricole ou de services : exemple : développement du tourisme, ajouté à cela il y a toutes les difficultés inhérentes à la question technologique proprement dite.

B. Au niveau du processus technologique lui-même

Reconnaître les problèmes au niveau du processus technologique c'est reconnaître un certain nombre de paramètres évoqués et analysés largement par ailleurs mais qu'il serait bon de rappeler :

- la complexité du facteur technologique dans sa définition et son identification même. Il comprend aussi bien les aspects cristallisés dans les biens d'équipement que les aspects incarnés dans l'homme,
- la non-libre circulation de la technologie en particulier entre pays industrialisés et non industrialisés,
- la tendance vers des situations de monopole ou quasi-monopole au niveau du marché mondial de la technologie,
- la prépondérance sinon la domination quasi-totale pour certaines technologies des firmes multinationales,
- l'existence d'un gap technologique important entre le monde industrialisé et le Tiers-Monde et en particulier les Pays Arabes. Ce gap ne faisant que s'accroître par l'introduction des technologies nouvelles : micro-électronique, génétique, bio-technologies.
- l'attrait quasi-mystique qu'ont la science et la technique sur les Pays Arabes aussi bien au niveau des décideurs qu'au niveau de l'exécution et de l'usage. De grands espoirs étant mis sur ces 2 facteurs pour vaincre le sous-développement endémique de ces pays.

1 – Difficultés au niveau des choix technologiques :

- la question a souvent été posée en termes de choix entre plusieurs alternatives possibles : technologie avancée, intermédiaire, traditionnelle etc...
- des aspects importants ont été rapidement évacués sinon totalement

- la dotation en facteurs naturels,
- le niveau général des connaissances scientifiques et techniques disponibles,
- la capacité effective à choisir.

cf : nos travaux ont montré toutes les entraves qui ont été créées par ces 3 facteurs à la liberté de choisir du décideur.

Exemple : sidérurgie en Algérie : le choix était limité par :

- la nature des ressources naturelles disponibles : qualité du minerai de fer, disponibilité en gaz abondante et rareté du charbon, procédé à réduction directe ou bien procédé à haut fourneau.
- L'existence de technologies alternatives au niveau mondial relativement limitée :
 - pour l'acierie : coulée continue ou blowing slabbing.
 - pour les laminoirs : laminage continu.
 - pour les tuberiers : soudure en long ou en spirale.

Exemple : l'industrie des alliages : le zinc.

- 2 procédés : - thermique
 - à électrolyse.

Exemple : la liquéfaction du gaz :

- 3 procédés dont 2 seulement commercialisables.
- cryogéniques
- M.G.M.
- à cascade.

Des études fines pourraient nous montrer que dans beaucoup de domaines industriels le décideur arabe devait se contenter d'un choix très limité sinon quasi-non-existant.

Il est évident qu'une fois le procédé choisi pour ne pas dire imposé, beaucoup d'autres choix sont déjà déterminés notamment au niveau des procédés périphériques.

2 – Difficultés au niveau du processus d'importation des techniques :

Un grand nombre de difficultés sont liés à plusieurs aspects du processus d'importation des techniques et en particulier au niveau :

- du choix des partenaires,
- du choix des formes contractuelles,
- du choix des canaux d'acquisition.

a) le choix des partenaires :

Le choix des partenaires est conditionné par plusieurs facteurs dont certains prennent une importance relative dans le cas des pays arabes alors que d'autres le sont moins. Il est courant dans le Tiers-Monde de lier le choix du partenaire pour la fourniture de technologies au mode de

financement. En effet souvent les facilités de crédit et de financement que l'on obtient d'un pays ou d'une entreprise donnée détermine ce choix en dernière instance. C'est aussi l'un des drames de l'aide dite plus ou moins liée qu'indirectement impose un certain type de partenaire et forcément un certain type de technologie.

Dans les pays Arabes, le problème se pose avec moins d'acuité notamment pour les pays exportateurs d'hydrocarbures qui ont bénéficié pendant toute la période des années 1970 de surplus financiers leur permettant d'imposer plus ou moins leur volonté au niveau du choix des fournisseurs de technologies.

Ce choix des partenaires n'a pu néanmoins se faire de la manière la plus heureuse ni la plus judicieuse et ce pour plusieurs raisons.

a – Pour la catégorie 2 des pays arabes c'est-à-dire ceux qui ne disposent pas de ressources minérales prépondérantes exemple : Tunisie, Mauritanie, Egypte (des années 1970) et le Soudan, leur choix des partenaires était en grande partie déterminé par la source et le mode de financement comme pour le reste des pays du Tiers-Monde non nantis en ressources minérales comme le pétrole. Ceci malgré les retombées non négligeables de la manne pétrolière arabe sur ces pays qui ont bénéficié d'aides particulièrement importantes et favorables par le biais des différents organismes créés à cet effet : exemple : le FADES (Fonds Arabe de Développement Economique et Social), AMF (Arab Monetary Fund) etc...

b – Pour les deux autres catégories de pays arabes riches de petite taille (Lybie, Kuwait) ou de grande taille (Algérie) le choix a été plutôt limité par des compétences en matière de négociation et d'acquisition de l'information relativement modestes notamment au début des années soixante dix. Le partenaire étranger a souvent saisi cette situation de faiblesse due au manque d'information et de compétence pour se présenter comme l'unique fournisseur de produit ou prestataire de service, les techniques modernes de Marketing aidant.

Les exemples abondent où le partenaire s'est présenté comme le fabricant des équipements qu'il fournissait alors qu'en fait il n'était qu'un intermédiaire ou un "assembleur" grévant le prix de cession de marges de profit substantielles.

Par ailleurs lorsque quelques compétences existaient au niveau de l'analyse des offres et du choix des partenaires, la simple masse des importations d'équipements technologiques et qui avait atteint des niveaux sans précédent pour ces pays, ne leur permettait pas de s'occuper sérieusement ni suffisamment des différents projets nécessitant l'achat de technologie sur le marché international. Le rythme des investissements, permis par la masse de revenus des hydrocarbures et accéléré par la hantise de la chute des prix et des revenus pétroliers rendait toute politique en matière de choix de partenaires quasi impossible à appliquer.

Ceci explique aussi en grande partie pourquoi le même partenaire étranger était sollicité à plusieurs reprises et pour des projets et des produits différents, et ceci en dépit de l'existence de plusieurs alternatives et plusieurs offres parfois plus avantageuses.

Quelle que soit la catégorie de pays à laquelle il appartient le choix d'un fournisseur de technologie n'est pas sans avoir de contraintes et de conséquences dont les effets se font sentir à long-terme.

Le partenaire est souvent un "chef de file" qui a au préalable sélectionné toute une série de sous-traitants généralement de la même nationalité et auxquels l'acquéreur se voit lié, parfois à son corps défendant, pour toute la durée de vie de l'équipement technologique acquis, qu'il soit unité de production ou simple chaîne de transformation.

b) le choix des formes contractuelles :

Le choix des formes contractuelles a beaucoup attiré l'attention des chercheurs et des praticiens, vu les enjeux que cela pose. Il revêt un aspect particulier lorsque l'on considère la question technologique dans le Monde Arabe.

Ce choix ne devient un enjeu fondamental qu'à partir du moment où une politique technologique claire est appliquée et dont les objectifs principaux sont la participation des opérateurs locaux à l'importation des techniques, le développement des compétences et des capacités technologiques nationales existantes.

Par ailleurs ce choix est conditionné par d'autres facteurs dont nous citerons parmi les principaux :

1 – De nouveau l'existence de compétences au niveau local et à même de participer à divers titres dans la décision et le processus d'acquisition de technologie. L'inexistence de pareille compétence limite dans une grande mesure la liberté de choix de formes contractuelles appropriées aux besoins et à la stratégie de développement appliquée dans le pays considéré.

2 – La nécessité impérieuse ressentie par plusieurs pays du Monde et notamment les pays arabes riches en pétrole, d'entreprendre un développement de tous les secteurs et à une vitesse accélérée. Pour beaucoup cette nécessité résulte du désir de rattraper le retard accumulé sur les pays avancés.

Ce paramètre incitera bon nombre de pays arabes à recourir aux formules contractuelles qui accélèrent l'investissement et les réalisations et limitent les retards et les délais de réalisation au maximum. Ceci s'est fait, bien souvent, au détriment de l'utilisation d'inputs technologiques locaux et de compétences locales.

3 – Comme troisième facteur d'importance, il y a enfin la multitude de projets d'investissement et l'acquisition massive d'équipements, facteur déjà mentionné plus haut, mais qui, de par son importance nécessite

d'être souligné encore une fois. En effet le temps disponible que l'on peut consacrer à un seul contrat, à un seul projet est forcément inversement proportionnel au nombre de contrats engagés durant la même période comme tenu de la rigidité du facteur compétence locale.

Par ailleurs, la multitude de projets et de contrats accroît nécessairement les risques d'erreurs ou d'échecs relatifs se traduisant par des surcoûts énormes et des délais de réalisation insupportables. De ce fait le choix des formules contractuelles par les décideurs locaux aura tendance à se faire vers les formes qui minimisent ce risque avec toutes les sanctions que cela entraîne tant au niveau individuel qu'au niveau économique et social.

A la lumière de ces indications l'attrait d'une forme contractuelle d'importation de technologie par rapport à une autre différera d'une catégorie de pays à un autre. Ce sont là les tendances globales ; il est évident que des exceptions existent et des différences existeront au niveau des pays en fonction des politiques technologiques adoptées et des systèmes d'organisation économiques et politiques.

Le groupe de pays de petite taille mais disposant de surplus financiers et des hydrocarbures auront tendance à opter pour les formes contractuelles intégrées ou le paquet technologique est pratiquement totalement fermé à l'opérateur économique local avec un recours massif à l'assistance technique étrangère dans la période post-investissement. Il est à noter dans ce cas que l'assistance technique acquiert beaucoup plus un caractère permanent que transitoire par le jeu des renouvellements tacites des contrats et le peu de dynamisme en matière de formation des compétences locales qui caractérise les politiques technologiques nationales dans cette catégorie de pays.

Il est clair que dans ce cas l'autonomisation de la décision technologique se renforce au fil des ans notamment lorsque l'on tient compte des véritables révolutions qui se passent à l'heure actuelle en matière de technologies nouvelles dans les pays industrialisés.

Le groupe de pays disposant des revenus pétroliers conséquents mais disposant aussi des ressources humaines suffisantes et de compétences locales minimales tenteront de développer leurs compétences locales et de renforcer leur autonomie technologique. Dans ce cas le recours aux formules contractuelles intégrées exemple : le contrat clé en main, n'est pas systématique. Des tentatives d'ouverture du paquet technologique seront faites avec une participation locale qui aura tendance à être de plus en plus prépondérante. L'expérience algérienne de l'utilisation des contrats décomposés tels que l'engineering décomposé dans la sidérurgie en représente un exemple. De pareilles expériences restent néanmoins relativement limitées dans le reste des pays du groupe.

Toujours dans ce même contexte, les contrats de formation prennent de plus en plus d'importance et les contrats d'assistance technique prennent des aspects particuliers. Ils comportent en particulier des dispositions et des clauses qui sont censés assurer la relève à terme

de l'assistance technique étrangère par les compétences nationales. C'est un fait que l'expérience a montré que ces clauses n'ont pas toujours été appliquées facilement ni respectées par le partenaire ce qui pose toute une série d'autres enjeux qu'il serait trop long de traiter ici.

Il y a enfin la troisième catégorie de pays arabes, ceux qui disposent de ressources humaines et de compétences en termes relatifs mais pas de surplus financiers conséquents : exemple : l'Égypte, le Maroc, la Tunisie. Dans ce cas le désir de développer les compétences technologiques locales et de participer à la décision technologique existent. Toutefois les coûts de l'apprentissage et l'ouverture du paquet technologique et son assemblage au niveau local ne peuvent être supportés par le budget national. Il y a de ce fait recours au financement international et à la participation prépondérante du Capital Financier International. Dans ce cas il se pose la douloureuse question de savoir si par le jeu des alliances entre le capital productif et le capital financier au niveau international ne soit remis en cause l'objectif même de ce recours : développer les compétences locales afin de se soustraire à l'emprise totale des centres technologiques mondiaux. Dans ce cas il est même difficile de parler de choix de formule contractuelle étant donné qu'au départ le processus de négociation n'est pas totalement sous le contrôle de l'acquéreur.

c) le choix des canaux d'importation de technologie :

Les canaux d'importation de technologie peuvent être très variés et nombreux et ce n'est pas notre intention de les passer tous en revue ici.

Nous nous attacherons à voir deux canaux importants ; l'investissement direct étranger et les sociétés mixtes.

Les deux formes de canaux ont été largement utilisées dans le Monde Arabe et méritent une analyse minutieuse pour en dégager l'impact réel.

– l'investissement étranger direct a attiré beaucoup plus par l'apport en Capital et en savoir-faire tout en garantissant l'emploi à une main-d'oeuvre locale tenue pratiquement à l'écart de la décision technologique. L'attrait pour le fournisseur étranger étant la garantie du marché, un facteur travail à coûts réduits et une autonomie quasi-totale quant au contrôle du Capital et de la technologie. En dehors de la domination certaine du Capital sur une partie de la vie économique nationale beaucoup s'interrogent, vu les succès de cette forme dans certains pays d'Amérique-Latine exemple : Brésil et d'Asie : la Corée, sur son aptitude à assurer effectivement un transfert et un développement technologique national.

– la Société Mixte a constitué pour beaucoup un moyen approprié soit à un capital rare au niveau local ou bien à un savoir-faire technologique jalousement protégé. C'est en fait cette deuxième forme qui nous intéresse même si l'on trouve souvent une combinaison entre les deux types de Sociétés Mixtes dans la pratique.

La Société Mixte où l'apport fondamental est surtout le savoir-faire technologique, il est espéré qu'une "cohabitation" pendant une période déterminée permettra au savoir-faire de passer du technoporteur étranger aux opérateurs locaux. Différentes formes d'organisation du travail sont mises sur pieds à cet effet et il est inutile d'aller dans le détail.

Que ce soit un type de canal ou un autre les expériences des pays arabes en la matière diffèrent d'un pays à l'autre. On ne peut ici que tracer les grandes tendances selon la typologie retenue au début.

– En ce qui concerne le groupe des pays riches en revenus pétroliers mais limité en compétences la tendance sera l'utilisation de l'investissement étranger direct qui dans la plupart des cas d'ailleurs s'associe au Capital National pour bénéficier d'un certain nombre d'avantages. Dans ce cas la technologie est transposée d'un environnement (d'origine) à un autre (récepteur) sans qu'elle puisse être intériorisée, ou comprise et encore moins imitées ou créée. Vu l'exiguïté du marché du travail et le manque de qualifications, pratiquement toutes les catégories de personnel sont "importées" en même temps que les machines.

Il est inutile de dire que dans ce cas l'impact sur les compétences technologiques et le savoir-faire local est quasi nul.

– dans le groupe des pays non dotés en ressources pétrolières suffisantes, l'attrait de la Société Mixte avec apport de capital est incontestable. Par ailleurs l'investissement étranger direct est aussi relativement important associant le capital privé national surtout. Toutefois des tentatives d'associer le personnel local seront faites et beaucoup de formules sont mises au point allant de la Gestion Mixte à la délocalisation des activités au niveau local.

Les blocages à l'association véritables de l'opérateur local sont nombreuses et le succès à pouvoir assurer un transfert dépendra dans une grande mesure du dynamisme dont feront preuve et les décideurs et les opérateurs locaux à tous les niveaux.

– dans le groupe de pays dotés à la fois de ressources pétrolières suffisantes et des ressources humaines suffisantes, le choix vers les Sociétés Mixtes avec apport technologique sera prépondérant. Il est entendu que l'approche sera différente selon que l'on se trouve dans un système étatique ou bien un système libéral.

Ce papier qui se veut être délibérément descriptif et empirique a surtout essayé de contrecarrer une tendance globalisante de la question technologique dans le Monde Arabe. Il s'est attaché surtout à relativiser la problématique de l'acquisition de technologie sur le marché mondial en tenant compte d'un certain nombre de spécificités au niveau de chaque pays tant il est vrai que le Monde Arabe est loin de constituer un ensemble uniforme et homogène. Même si la typologie des Pays Arabe adoptée peut paraître discutable pour certains, il aura

grandement atteint ses objectifs s'il réussira à orienter la réflexion dans cette direction.

Notes

[*] Maître-Assistant à l'Institut des Sciences Economiques d'Oran. Chercheur-Associé au C.R.E.A.D.

[1] Zahlan, A. B. : "Technology Transfer and Change in the Arab World" and Zahlan, A. B. "Established Patterns of Technology acquisition in the Arab World" Pergamon Press, 1978.

SAÏD CHIKHI [1]

Grève et société en Algérie : 1969-1985

L'objet de cet article consiste à présenter un premier bilan des grèves survenues en Algérie durant la période 1969-1985. Il se propose d'apprécier l'importance quantitative de ces grèves et d'indiquer une problématique des relations entre le mouvement de l'activité gréviste et le contexte économique, social et politique. Cependant il ne saurait être question d'établir, dans le cadre de cette problématique, un quelconque déterminisme absolu entre les deux termes de ces relations ; il s'agit uniquement de livrer quelques réflexions provisoires et d'introduire une analyse possible au coeur même des rapports entre la grève et la société.

Pour ce faire, nous exposerons ce travail en deux parties : la première présentera un tableau général portant sur les grèves, la seconde proposera un ensemble d'hypothèses concernant l'activité gréviste en Algérie.

I - L'évolution des grèves

L'observation statistique des dix sept années retenues permet de distinguer deux étapes :

celle qui va de 1969 à 1980 et celle qui se situe entre 1981 et 1985.

A – De 1969 à 1980, le nombre de grèves est, au fil des temps, régulièrement croissant

Cette croissance est remarquable au cours de cette période : le nombre de grèves passe de 72, au début, à 922, en fin de période, soit un accroissement de près de 1300 % ! Comparée à l'évolution de l'emploi, cette croissance des grèves se révèle de fait d'une grande intensité. Il y a eu près de neuf fois plus de grèves pour quatre fois plus d'emplois entre 1970 et 1980.

Cette dernière donnée statistique illustre comment la propension à la grève augmente dans le monde des travailleurs. Le nombre de grévistes est dix fois supérieur en 1980 à celui de 1969 et il y a :

- 1 gréviste pour 23 travailleurs en 1969
- 1 gréviste pour 16 travailleurs en 1972
- 1 gréviste pour 9 travailleurs en 1977
- 1 gréviste pour 8 travailleurs en 1980 [1].

La grève est donc devenue de plus en plus familière au monde des travailleurs et on observe qu'elle est même en voie de devenir, à partir de la deuxième moitié des années 1970, banale. Cette familiarité de la grève peut-être mise en relief à partir de la distinction faite par le Ministère du Travail entre les grèves proprement dites et les malaises, ces derniers désignant toutes les formes de conflits dans les usines mais n'aboutissant pas à la grève (cas de rassemblement, manifestation, dépôt de cahiers de revendications, climat social tendu, freinage, contestations...). Or, si les malaises sont, entre 1971 et 1975, supérieurs en nombre aux grèves, la tendance s'inverse entre 1976 et 1980 : plus de 51,6 % des conflits se traduisent par des grèves. Il y a donc un recours de plus en plus fréquent à la grève par les travailleurs.

L'extension des grèves dans les régions qui l'ignoraient constitue l'autre fait remarquable. Les grèves ont, en effet, suivi le mouvement d'industrialisation des régions jusqu'alors restées dans une situation d'enclavement par rapport aux anciennes régions hyperindustrialisées du pays. L'opération de décentralisation industrielle par laquelle on voulait chercher une main-d'oeuvre d'origine rurale, à bon marché, et dont on pouvait espérer son manque de combativité est partiellement mise en échec.

La propension à la grève a, en effet, augmenté dans les régions d'industrialisation récente comme El-Asnam, Médéa, Batna, Tlemcen... Des villes comme Biskra, Tiaret, Tébessa, M'Sila et Saida, qui ignoraient totalement la grève, l'ont vue surgir à partir de la deuxième moitié des années 1970. Inversement, la région d'Alger voit le nombre de grèves décroître de 63 % du total des grèves en 1969, à 38,3 % en 1972 et chuter à 19,5 % en 1977 et 18 % en 1980. Les régions d'Annaba, d'Oran et de Constantine ont suivi la même allure que celle d'Alger. La dispersion géographique de la grève et sa diffusion sur tout le territoire national se sont donc produites et accentuées entre 1969 et 1980.

Si la grève s'étend géographiquement, elle s'étend également à toutes les branches d'activités. Ces dernières sont au nombre de neuf à ignorer l'activité gréviste en 1969, de sept en 1972 et de deux en 1977. En 1980, c'est une sorte de marée : aucune branche d'activité n'est épargnée par la grève.

Le poids des différents secteurs dans l'activité gréviste est variable au fil des temps. C'est une vieille industrie – les B.T.P. – qui tient la première quant au nombre de grèves. Mais émiettées en de multiples petites entreprises, dispersées et atomisées, les grèves sont dans cette branche d'activité, de très peu d'intensité et elles provoquent, malgré leur nombre, peu de bruits. Il en est à peu près de même pour les autres secteurs jusqu'au milieu des années 1970. La majorité des grèves se situe dans les usines constituées dans le sillage de l'industrie coloniale ; elles se localisent dans les unités de petite taille et elles ne concernent presque exclusivement que la périphérie du monde ouvrier, soit celle qui est employée dans le secteur privé. Notons, à ce propos, que jusqu'en 1975, presque les 4/5 des grèves se déroulent dans cette sphère de production.

Aussi, si ces grèves continuent à se localiser essentiellement dans les branches Alimentation, Tabacs, Boissons et Industries textiles, cela ne doit pas masquer l'essentiel : l'apparition, à partir de 1975-1977, des ouvriers des grandes usines d'Etat ainsi que celle des travailleurs des services dans l'activité gréviste. D'ailleurs, ce sont ces services et l'ensemble des ouvriers de la mécanique, de la sidérurgie et de l'électronique qui occupent le premier et le deuxième rang dans l'activité gréviste entre 1980 et 1982[2].

C'est du même coup dans les entreprises de taille moyenne et même dans les grands complexes que les grèves surgissent de plus en plus et c'est la raison pour laquelle le nombre de grévistes a augmenté considérablement entre 1977 et 1980.

Autrement dit, ce sont les noyaux centraux du monde ouvrier, ceux du secteur d'Etat et ceux qui occupent une position stratégique – les transports et les services –, qui occupent depuis 1977 le devant de la scène[2]. Il faut souligner ici la croissance prodigieuse des grèves qui se localisent dans le secteur d'Etat. Celles-ci ne représentent que 2,7 % de l'ensemble des grèves en 1969 ; elles sont de l'ordre de 15,7 % en 1972 ; de 36,2 % en 1977 ; et elles finissent par atteindre la proportion de 45,5 % en 1980 et 63 % en 1982. Le secteur d'Etat aligne, dès 1977, plus de grévistes mais connaît moins de grèves en 1977. A partir de 1981, il localise tout à la fois plus de grèves et plus de grévistes que le secteur privé[3].

C'est dire que ce ne sont plus les ouvriers du secteur privé ni les noyaux du prolétariat colonial qui sont les principaux auteurs de l'agitation ouvrière[4]. Les premiers appartiennent à des industries qui sont relativement en faible expansion, les seconds ont été rendus extrêmement minoritaires par les flux d'une prolétarisation massive à partir de 1970. Les premiers ne disposent pas de beaucoup de garanties pour ce qui est de leur emploi et les grappes de prolétaires qui s'amassent, en chômage, sur les trottoirs leur imposent modération, accommodement et docilité. Les seconds, ou du moins ceux qui sont restés ouvriers ont eu quelques avantages liés à leur ancienneté. Ils sont devenus de vieux pères de famille, attendant tranquillement leur retraite et sont plutôt rétifs à la grève. Et quand celle-ci intervient, ce sont eux qui donnent le signal de la reprise[5].

C'est l'année 1975 qui connaît la plus forte poussée des grèves et non pas, comme on a pu le penser, l'année 1977. En effet, le nombre de grèves recensées en 1975 dépasse de 153% la moyenne des cinq années précédentes, alors que l'accroissement des grèves n'est que de 106 % en 1977 par rapport aux années 1970-1974[6]. En outre, c'est au cours de cette année 1975 que les fractions ouvrières des entreprises d'Etat déclenchent leur première vague de grèves : ce sont tour à tour les mécaniciens de la Sonacome d'El-Harrach et de l'Arbâa (300 et 450 ouvriers), les sidérurgistes de Ghazaouet de l'unité ex-Acilor (700 ouvriers), les métallurgistes de l'unité côte rouge d'Hussein-Dey (300 ouvriers) et d'Oued-Smar, les ouvriers de la Sonitex de Batna et de Béjaïa qui choisissent la grève comme mode d'expression. Toutes ces fractions ouvrières ne feront que recommencer, en 1977. Quant aux

traminots et aux manutentionnaires du port, les premiers ont déjà paralysé la capitale et les seconds obligé le chef de l'Etat d'aller discuter avec eux avant de mettre fin à leur grève...

C'est aussi au cours de cette année 1975 que le Ministère du Travail note des faits nouveaux tels que la recrudescence des revendications ouvrières, l'occupation de certaines unités du secteur privé par les ouvriers, les mouvements de solidarité entre les ouvriers du secteur public et ceux du secteur privé lors des grèves affectant ce dernier secteur, l'importance du nombre de grévistes et de celui des journées de travail perdues et ce, compte tenu de la taille des unités affectées par l'activité gréviste et le brutal accroissement du nombre de malaises susceptibles de déboucher sur des grèves[7].

Tableau n° 1 : Les grèves en Algérie

Années	Grèves	Grévistes	% Grévistes / travailleurs.
1969	72	10 865	4 %
1970	99		
1971	152		
1972	146	20 140	7 %
1973	168		
1974	210		
1975	392		
1976	349		
1977	521	70 000	11 %
1978	323		
1979	696		
1980	922	110 000	15 %

Tableau n° 2 : Les conflits (malaises + grèves) en Algérie

Années	« Malaises »	Grèves	Total conflits	Pourcentage
1969		72		
1970		99		
1971		152		
1972		146		
1973	419	168	251	40 %
1974	827	210	573	25.4 %
1975	1132	392	740	34.6 %
1976	862	349	513	40 %
1977	1147	521	626	45.4 %
1978	543	323	220	59.5 %
1979	1334	696	638	52 %
1980	640	922	1562	59 %

Tableau n° 3 : Localisation géographique des grèves

- % -

Villes	1969	1972	1977	1980
Adrar			0.4	
El-Asnam		3	5.9	4.4
Laghouat			1	1.5
Oum-El-Bouaghi			1.5	1.6
Batna		4.7	4.2	5.9
Béjaïa			2.6	5
Biskra			1.3	2.2
Béchar			0.6	
Blida			7.6	5
Bouira			0.7	1.9
Tamanrasset			0.1	0.1
Tébessa			0.6	0.8
Tlemcen		0.8	2	1.4
Tiaret			1.3	1.2
Tizi-Ouzou	2	0.8	1.3	4.6
Alger	63	38.3	19.5	18.2
Djelfa			0.5	0.2
Jijel			1.1	2.1
Sétif		8.6	5.9	6.9
Saïda		1.6	1.5	0.4
Skikda			1.2	3
Sidi-Bel-Abbès			2	0.6
Annaba		16.4	2.8	3.4
Guelma		1.3	5.3	
Constantine	10	5.4	9.2	7.7
Médéa		0.8	4.8	4.4
Mostaganem		2.3	1.8	1.4
M'sila			0.9	1
Mascara			1	1.4
Ouargla	2	4	0.7	1.2
Oran	23	13.3	15	6.2

Tableau n° 6 : Les grèves de Janvier à Décembre 1980

Tableau n°4 : Répartition des grèves suivant les branches d'activités (%)

BRANCHES D'ACTIVITE	1969	1972	1977	1980
Agric., pêches, for.		1	6	13
Ind. extractives	1	2	3	3
Pétrole, gaz naturel		5	8	3
Alim., tabacs, bois	15	14	27	28
Ind. textiles	1	20	34	38
Cuirs et peaux	1	2	13	15
Chimie, caout., plast.	8	2	16	6
Mat. construction			19	33
Prod. et trans. métaux	18	28	26	42
Bois, liège, meubles			5	10
Papeterie, imprim.			19	3
B.T.P	27	66	313	628
Elect., gaz, eaux, sanitaires				15
Banques, assur. affaires immobilières				7
Transport et communication	1	6	20	25
Commerce			3	10
Services			9	43
	72	146	521	922
T O T A U X :	9 branches non touchées par les grèves	7 branches non touchées par les grèves	2 branches non touchées par les grèves	0 branche non touchée par les grèves

Branches d'activité	Sect. public	Sect. Privé	Total
Agriculture, pêche, forêts	13		13
Industries extrac.	1	2	3
Pétrole brut, gaz naturel	3		3
Alimentation, boissons, tabacs	13	15	28
Industries textiles	10	28	38
Industries des cuirs et peaux	7	8	15
Chimie, caoutchouc, matières plastiques	1	5	6
Matériaux de construction	19	14	33
Production et transformation des métaux	30	12	42
Industrie du bois, liège, meuble	9	1	10
Papeterie, imprimerie	1	2	3
Bâtiment et travaux publics	227	401	628
Electricité, gaz, eaux, services sanitaires	10	5	15
Banques, assurances, affaires immobilières	7		7
Transport et communication	21	4	25
Commerce	7	3	10
Services	41	2	43
T O T A U X	420	502	922

Tableau n° 7 : Répartition des grèves selon les sphères juridiques

Année	Grèves sect. public	Grèves sect. privé	% grèves sect. pub. Total grèves
1969	2	68	2.7
1970	12	86	
1971	23	127	
1972	23	121	15.7
1973			
1974			
1975	107	285	27.3
1976	125	224	
1977	189	332	36.2
1978	88	235	
1979	260	436	
1980	420	502	45.5
1981	487	332	
1982	484	284	63

Tableau n° 8 : Entreprises affectées par les conflits selon leur taille (1969-1972)

Année	- 10	21 à 50	51 à 100	101 à 200	+ 200
1969	8.3 %	22.2 %	20.8 %	27.9 %	20.8 %
1970	5 %	24 %	20 %	21 %	29 %
1971	6.6 %	26.6 %	28.3 %	15.8 %	23.7 %
1972	14.2 %	31.6 %	18.8 %	21.2 %	14.2 %

Autrement dit, on peut considérer 1975 comme l'année à partir de laquelle la grève est en voie de devenir banale, c'est-à-dire que la grève est un langage que parlent de plus en plus les ouvriers algériens, un mode d'expression qui devient de plus en plus fréquent. Seulement ce mode d'expression est demeuré dans le non dit auquel la bureaucratie centrale condamne habituellement la classe ouvrière, tout comme est demeuré l'espace des luttes ouvrières circonscrit aux usines et aux chantiers.

C'est précisément sur ce dernier point que se situe la différence entre 1975 et 1977. Si cette dernière marque une rupture, ce n'est pas tant parce qu'il y a une brusque accélération des grèves[8] ; c'est le fait que la grève soit devenue un fait social[9]. Elle est désormais un événement qui parle et dont on parle ; elle a enfin délié les plumes des journalistes d'El Moudjahed et de Révolution et Travail ; elle a rompu le silence du pouvoir central et elle est allée même plus loin : elle a attiré l'attention du sociologue...

Deux facteurs essentiels ont fait que la grève soit passée, depuis 1977, dans le langage courant. En premier lieu, celle-ci a cessé d'être exclusivement ouvrière pour devenir aussi salariale. Au cours du premier trimestre, ce sont près de 2500 métallurgistes qui déclenchent un mouvement remarquable de sept grèves. Quelques mois après, les dockers sont au nombre de 10 000 à se mettre en grève, paralysant ainsi les principaux ports du pays. C'est au tour, ensuite, des 6000 cheminots d'arrêter les trains. Entre-temps s'est déroulée la remarquable expérience des sidérurgistes de l'unité ex-Acilor d'Oran ; ceux-ci expulsent toute la direction de l'usine et le président de l'ATU, continuent à produire sans les cadres et les chefs d'atelier qui ont refusé de travailler sous le contrôle des ouvriers, et démontrent ainsi que d'autres rapports de travail sont possibles. Le 1er août, la ville d'Alger assiste à un concert de klaxons : ce sont les tramways qui fêtent la fin de leur grève et ce, après l'intervention du chef de l'Etat sur leur propre lieu de travail. Quelques temps auparavant ont éclaté les grèves des travailleurs communaux et des ouvriers boulangers...

Or, si la première série de grèves a pu passer inaperçue, malgré la combativité des métallurgistes et des sidérurgistes et leur constance dans les luttes ouvrières, c'est la seconde série de grèves qui, par leur localisation stratégique et leur puissance de divulgation, vont s'imposer. En effet c'est la ville et non plus seulement l'usine qui est interpellée par les dockers, les cheminots, les ouvriers boulangers et les travailleurs communaux, en grève. S'inscrivant au coeur de la cité[10], toutes ces grèves ont évidemment une portée symbolique redoutable : elles ont

secoué le pays et l'opinion des citoyens en révélant ce que l'Etat et sa presse ont dissimulé jusqu'alors : l'existence d'une classe ouvrière qui affirme ses exigences, répond aux discours des maîtres et résiste aux multiples tentatives de dépossession (usine, parti, syndicat, presse...).

Le deuxième élément qui a contribué à faire parler de la grève est la dimension nationale que les dockers et les cheminots ont imprimée à leur grève. Les dockers algérois sont immédiatement soutenus par un mouvement de solidarité dans les autres ports, à l'exception d'Annaba. Il en est de même pour les cheminots : ceux de Blida lancent le mouvement et ils sont immédiatement suivis par ceux d'Alger, d'Oran et de Sidi Bel Abbès ; Annaba et Constantine, quoique désorganisées par la grève, ne suivent que partiellement. Il n'en reste pas moins que ces grèves, menées à l'échelle nationale, ont fini, par leurs répercussions, à déclencher l'inquiétude du pouvoir central et à mettre la question sociale à l'ordre du jour. La classe ouvrière semble désormais se présenter comme un groupe de pression qu'il faut, de quelque manière, satisfaire...

En voie de devenir banale en 1975, se muant en fait social en 1977, la grève entre littéralement dans les moeurs à partir de 1979, année au cours de laquelle le nombre de grèves augmente de 136 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Il n'est plus rare de voir, à partir de cette année, une grève donnant le signal à des mouvements de grèves se situant soit dans la même entreprise, soit dans la même localité, soit encore dans la même région. Les ouvriers du CVI se mettent, en été 1979, en grève : aussitôt, les ouvriers des unités voisines de Sonacome et de la SN METAL font de même. Le même phénomène de boule de neige se déroule en 1980, quatrième année au cours de laquelle on assiste à la plus grande flambée de grèves : plus de 102 % d'accroissement par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. En mars 1982, les ouvriers des matériaux de construction des unités d'El-Harrach, de Boumerdes et de Boudouaou se mettent en grève aussitôt que ceux du Gué de Constantine aient donné l'exemple. En janvier 1983, les 400 chauffeurs et mécaniciens d'Alger Hama se mettent en grève et ils sont suivis, quatre jours après, par leurs 800 collègues d'Oran lesquels sont suivis, le lendemain, par leurs camarades des unités d'Ech-Chlef, de Sidi Bel-Abbès, de Relizane et de Tlemcen. Ce sont donc la réaction en chaîne et la contagion de l'exemple qui constituent les phénomènes essentiels de la poussée ouvrière.

B – Les grèves ouvrières sont, depuis 1981, à la baisse

Leur nombre est de 922 en 1980 ; il chute, en 1983, à 688^[11]. Les salariés grévistes sont de l'ordre de 110 000 en 1980 ; ils ne sont plus, en 1983, que 85 400, ce qui correspond à la proportion de 7 % de l'ensemble des travailleurs, soit la même proportion que celle de 1972^[12]. 59 % des conflits ouvriers se sont traduits, en 1980, par des grèves ; ce rapport chute lui aussi à 37,6 % en 1983. L'autre fait important à souligner est la réduction de la proportion des grèves survenues dans le secteur public. En effet, si le nombre total des grèves connaît une baisse de 1,2 % entre 1981 et 1985, celles qui se situent dans le secteur public sont réduites au cours de la même période de... 14,3 %.

L'évolution des grèves de 1969 à 1985

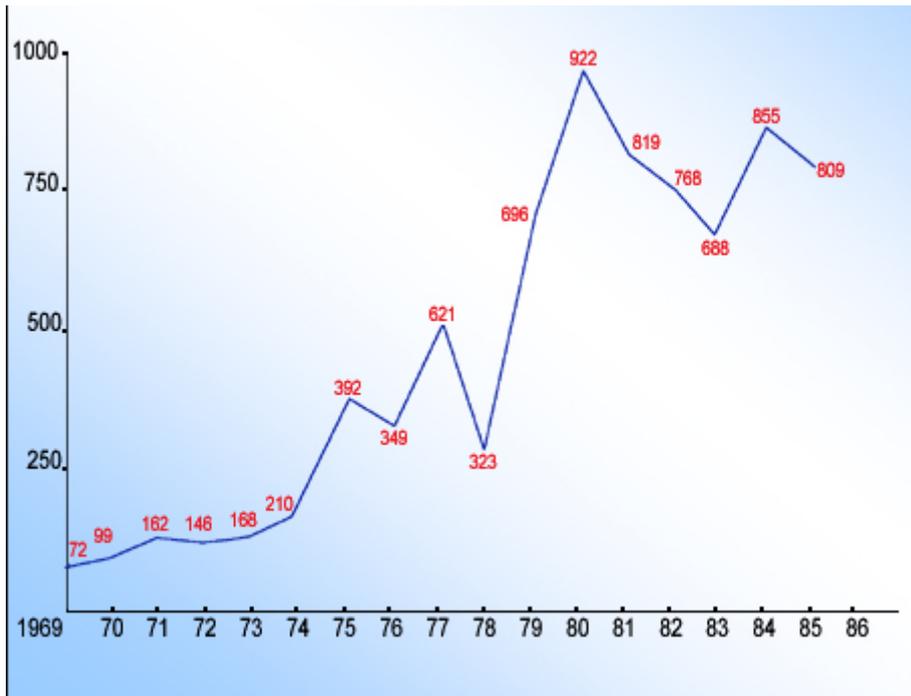


Tableau n° 9 : Évolution des conflits et des grèves

Année	Conflits (malaises + grèves)	Grèves	Pourcentages
1981	1 215	819	67,4
1982	1 169	768	65,69
1983	1 831	688	35,57
1984	1 496	855	57,15
1985	1 502	809	53,86

Tableau n° 10 : Grèves par sphère juridique

Année	Grèves sect. privé	Grèves sect. publ.	Pourcentages
1981	332	487	59,46
1982	284	484	63
1983	264	424	61,62
1984	380	475	55,55
1985	449	360	44,49

Tableau n° 11 : Localisation géographique des grèves en 1980 et en 1985

Années Régions	1 9 8 0	1 9 8 5
Alger	18,2 %	8,4 %
Constantine	7,7 %	4,8 %
Oran	6,2 %	2,3 %
Béjaïa	5 %	4,2 %
Tizi-Ouzou	4,6 %	3,7 %
Tiaret	1,2 %	1 %
Médéa	4,4 %	4,2 %
Tlemcen	1,4 %	1,35 %
Djelfa	0,2 %	4,8 %
Jijel	0,2 %	4,2 %
Sidi-Bel-Abbès	0,6 %	3,4 %
Biskra	2,2 %	3,3 %
Bouira	1,9 %	3,2 %
M'sila	1, %	1,6 %
Tébessa	0,8 %	1,48 %

En outre, ces dernières qui ont été de l'ordre de 63 % de l'ensemble des grèves en 1982 ne représentent plus que 55,5 % en 1984 et 44,9 % en 1985. Le plus grand nombre de grèves revient donc, depuis cette dernière année, au segment périphérique de la classe ouvrière, celui qui est "mobilisé" dans le secteur privé^[13].

L'amorce du reflux des grèves dans les plus grands centres urbains est l'autre fait remarquable. La wilaya d'Alger voit le nombre de grèves décroître de 18,2 % de l'ensemble des grèves à 8,4 % en 1985. Oran, Constantine, Annaba et Blida connaissent le même mouvement décroissant. Inversement, ce sont les régions où s'est effectuée récemment une sorte de diffusion "rurale" de la grève qui voient celle-ci augmenter en nombre. Le résultat est qu'il y a, en 1985, plus de grèves à Jijel qu'à Annaba, plus de grèves à Biskra qu'à Oran, plus de grèves à Djelfa qu'à Constantine... Quant aux autres régions comme Tiaret, Médéa et Tébéssa, elles maintiennent à peu près leur niveau de grèves de 1980. Autrement dit, ce sont les métropoles urbaines qui constituent les lieux traditionnels de protestation intensive de la classe ouvrière et les centres où les possibilités d'expériences et de communications sont les plus favorables qui voient leur puissance conflictuelle et leur pouvoir de grève diminuer.

Il en est de même des branches qui sont considérées entre 1975 et 1980/82 comme les branches clefs dans l'activité gréviste. En effet, les noyaux centraux du monde ouvrier tels que ceux de la mécanique, de la métallurgie, de la sidérurgie, des transports et communications... ne sont plus ceux qui occupent le devant de la scène dans l'agitation ouvrière. Indiquons que les ouvriers qui sont "mobilisés" dans la production et la transformation des métaux se retrouvent, en 1985, à la sixième place dans l'activité gréviste alors qu'ils se plaçaient au deuxième rang, en

1980, juste après les travailleurs des services. Quant aux cheminots, aux manutentionnaires des ports et autres ouvriers des transports ils ont en 1985, un niveau plutôt bas dans l'activité gréviste.

C'est dire que ce sont les ouvriers qui occupent une position stratégique ou les ouvriers qui disposent d'un pouvoir de divulgation qui voient diminuer leur puissance conflictuelle.

Cela dit, il devient nécessaire de tenter, maintenant, quelques interprétations possibles concernant la relation entre l'évolution de ces grèves et les diverses conjonctures, économique, sociale et politique.

II - Le contexte global des grèves

A – A observer les douze années 1969-1980, on remarque que les grèves sont peu nombreuses entre 1969 et 1974

Elles ne constituent que 21 % de l'ensemble des grèves survenues au cours de la période retenue. Alors que pour cette dernière, le nombre annuel de grèves est de 337 environ, le nombre moyen annuel au cours de la période 1969-1974 n'est que de 141.

Plusieurs facteurs expliquent cette modération ouvrière. Le chômage pèse ici lourdement et la conjoncture se déroule sur une toile de fond dominée par une grande mobilité sociale et la ruralisation des villes, deux phénomènes peu favorables aux luttes ouvrières mais plus propices à la manipulation des aspirations ouvrières. Mais cette conjoncture économique et sociale ne saurait, seule, expliquer la modération ouvrière. Les facteurs politiques ont ici leur importance. L'expropriation des sociétés étrangères, l'industrialisation et le surdéveloppement de l'armature de l'Etat ont conduit à une relative stabilité du pouvoir politique et à une concentration du pouvoir au profit de la bureaucratie centrale. Les rapports entre le pouvoir politique et le monde ouvrier sont à caractère populiste et paternaliste. Tout en favorisant la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, le premier a cherché à orienter le mécontentement des seconds sur la bourgeoisie privée et sur des éléments individuels de la bureaucratie d'État, à diffuser l'image d'un pouvoir au dessus des intérêts et à mettre les abus, le gaspillage et la corruption sur le compte de la mauvaise moralité de quelques uns, à présenter l'étatisme et son renforcement comme les gages d'une société égalitaire...

Le décor change à partir de 1975. Si le nombre moyen annuel des grèves est, entre 1969 et 1974, de 141, il passe à 534 entre 1975 et 1980. Les grèves survenues durant cette dernière période constituent 79 % de l'ensemble des grèves déclenchées durant les années 1969-1980.

La conjoncture économique et sociale donne la clef de ces poussées ouvrières. C'est avant tout l'accroissement de l'emploi qui a été favorable à la grève. L'emploi non agricole ne s'est accru, depuis 1967, que de 12,8 % durant les années 1970-1973. Or, cet accroissement est de l'ordre de 41,4 % entre 1974 et 1977. A titre d'illustration de cette augmentation d'emploi, signalons que l'entreprise Sonacome employait

9937 salariés en 1973 et qu'elle emploie plus de 28 000 en 1978. La SNS voit passer le nombre de ses salariés de 13 800 en 1973 à 33 100 en 1978. Quand à la SN Métal, ses effectifs passent de 7 990 à 12 232 pendant la même période.

Cette accélération de l'emploi a rajeuni de beaucoup la classe ouvrière. Celle-ci est un peu plus instruite et se recrute de plus en plus dans les villes. Dans cette conjoncture, des ouvriers acceptent de courir le risque majeur de perdre leur emploi, assurés d'en trouver un autre. Précisons aussi que les ouvriers du secteur d'Etat bénéficient depuis 1973-1974 d'un certain nombre de garanties. La sécurité de l'emploi est assurée et les "managers" ont procédé, depuis 1974, à la suppression des emplois temporaires et/ou occasionnels. Les ouvriers ne sont pas soumis à une grande intensité de travail et la GSE a introduit une certaine rigidité au niveau des procédures de licenciement.

La situation sociale influence aussi l'activité gréviste. Le "développement" se solde de plus en plus par l'inflation et les pénuries. Il se fait selon un processus de ségrégation sociale poussant la masse des travailleurs vers les bidonvilles, hors des quartiers résidentiels... Quant aux usines, elles se sont révélées comme des espaces et des relations de domination et de dépossession entre ceux qui commandent, contrôlent et ont pour eux l'autorité ordinale et ceux qui exécutent, obéissent et vivent comme sans grade...[\[14\]](#).

L'accélération des grèves entre 1975-80 est liée enfin à des circonstances politiques.

De 1967 à 1980, la domination bureaucratique a entraîné toute la société dans le sens d'un compromis social revêtant un aspect populiste. Grâce à la gestion de la rente énergétique, elle a accueilli les revendications contradictoires des classes et groupes sociaux en présence : bourgeoisie, cadres dirigeants des entreprises publiques, classe ouvrière. Mais ce compromis social n'a été réalisable qu'autant qu'il les a liés au pouvoir politique sans remettre en cause la suprématie de la domination bureaucratique. De sorte que la tendance générale de ces classes et de ces groupes sociaux a été de se constituer en clientèle d'Etat. De sorte aussi que la bureaucratie centrale a été, en s'opposant au développement politique d'une classe ouvrière autonome et organisée et d'une bourgeoisie moderne, incapable de faire émerger une classe structurée organiquement et susceptible de diriger toute la société...[\[15\]](#).

B – Les premières années 1980 voient l'amorce du reflux des grèves

Plusieurs éléments expliquent que la classe ouvrière ait été contrainte à se plier un peu aux réalités et à refouler ses revendications et ses désirs.

– Le rétrécissement du marché de l'emploi : est le premier élément explicatif du reflux de la combativité ouvrière.

Il faut indiquer que l'embauche s'est, dans le cadre d'une nouvelle

la force de travail, considérablement réduite. Il faut indiquer aussi que la décélération des investissements a commencé à se faire ressentir depuis 1983-1984. Un autre fait est à souligner : si, durant la décennie 1967-1977, c'est dans le secteur secondaire (industrie et bâtiment) qu'on constate les plus fortes croissances de création d'emploi, la tendance se renverse à partir des années 1980 : l'emploi dans ce secteur régresse très fortement[16].

Tableau n° 12 : Répartition de la population occupée selon le secteur juridique et la branche d'activité

économique

Secteur juridique BAE	Public (1)			Privé		
	1977	1984	Accr.	1977	1984	Accr.
Agriculture	305 115	242 869	- 3,2 %	381 311	611 808	7 %
Industrie	288 054	368 716	3,6 %	106 283	144 807	4,5 %
B.T.P.	218 460	401 612	9,1 %	126 486	297 114	12,9 %
Transports, entrepôts communication	91 307	147 323	7,1 %	39 896	92 042	12,7 %
Commerce	38 975	130 899	18,9 %	133 575	242 221	8,8 %
Services marchands	29 959	81 820	15,4 %	70 344	139 018	10,2 %
Services non marchands	385 024	824 790	11,5 %	8 403	8 724	5,3 %
TOTAL :	1 397 767	2 178 069	6,5 %	891 670	1 535 734	8,1 %

(1) Y compris l'administration, le secteur autogéré et le secteur coopératif.

Ce sont désormais le commerce, les services de l'Administration qui sont devenus les principaux pourvoyeurs d'emplois. Mais le point le plus important à mentionner concerne le secteur public industriel ; alors que celui-ci a connu un taux de croissance d'emplois extrêmement important durant la décennie 1967-1980, il occupe depuis quelques années la dernière place dans la création d'emplois non agricoles.

Il devient alors inévitable qu'en cette période les problèmes de l'emploi l'emportent sur ceux du travail et des conditions d'existence. Aussi, par crainte de ne pas en trouver d'autre parce que l'insécurité de l'emploi a augmenté considérablement, les ouvriers adoptent une attitude de retrait et courent moins le risque de perdre leur emploi.

La restructuration de l'appareil productif en ce qui concerne le secteur public, l'éclatement des entreprises de production, la décentralisation régionale et le redéploiement de la main-d'oeuvre [17], tout cela contraint aussi la classe ouvrière à modérer ses formes d'actions. Observons que ces modalités d'instabilisation de l'emploi touchent particulièrement les métropoles et cela n'est pas sans rapport avec la chute des grèves dans ses dernières.

L'offensive anti-ouvrière fournit l'autre clé du reflux de la classe ouvrière et particulièrement celui de sa fraction centrale. Face à l'ébullition du monde ouvrier, les instances centrales ont décidé d'étoffer leur quadrillage institutionnel et réglementaire. Il s'agit là d'éteindre, coûte que coûte, les foyers d'incendie provoqués par les grèves ouvrières, de désamorcer leurs effets symboliques, redoutables et empêcher par là même l'éclatement d'une identité de classe à travers le conflit. Il n'est pas question pour le pouvoir politique de laisser les ouvriers s'émanciper à partir de leurs grèves et en dehors des appareils de l'Etat. Et, puisque l'usine se trouve incapable de remplir ce rôle, il faut la dessaisir de ses procédures de régulation et opérer une sorte de capture bureaucratique du conflit.

C'est toute la signification de la loi promulguée, en 1980, pour codifier ce qui est appelé par euphémisme les différends collectifs de travail [18]. Pas moins de quatre procédures et de cinq niveaux hiérarchisés sont prévus désormais pour circonscrire les conflits, les contenir et les

absorber dans un cadre institutionnel. Or c'est cette loi qui voit son application depuis 1984...

Au même moment, des dispositions sévères concernant la grève sont adoptées à travers le Statut Général du Travailleur. Il est question de sanctionner toute forme d'entrave à la liberté du travail comme l'immobilisation des moyens de production[19]. Si les formules concernant la grève dans le secteur public demeurent vagues, elles seront, de fait, interprétées par les autorités comme interdisant la grève. En effet, plusieurs dispositions de nature réglementaire ont été prises pour que les dénouements des grèves soient marqués par une dureté et une répression accrues.

Une circulaire du Ministère du Travail est adressée, en juin 1981, à tous les organismes et entreprises du secteur public pour interdire le versement de rémunérations aux grévistes et pour ordonner la fermeture des cantines pour les périodes durant lesquelles les ouvriers se seront mis en grève. Une telle décision répressive n'a pas manqué, d'ailleurs, de susciter des réserves de la part du groupe "Relations de travail" et qui a son siège au Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle. Ce groupe propose :

"d'abroger les mesures de non paiement des salaires et de fermeture des cantines dans le secteur public en cas d'arrêt de travail. Ces mesures prises hâtivement, loin de contribuer à assainir le climat social, risquent au contraire de l'alourdir davantage et de provoquer un engrenage dangereux pour le pays. Il importe de faire les efforts les plus importants sur la prévention des conflits plutôt que d'alimenter la prolifération des conflits. Si on voulait arriver à la constitution de "caisses de solidarité" pour grévistes, on ne s'y prendrait pas autrement. De toutes les manières et en tout état de cause une telle mesure ne contribuerait en rien à l'objectif de la production et encore moins d'amélioration de la productivité du travail"[20].

L'avertissement ne sera pas entendu...

C'est plutôt à des mesures franchement répressives que les instances centrales font appel, actuellement, pour briser le mouvement de grèves ouvrières. Aucun procédé n'est négligé dans cette offensive anti-ouvrière : violence contre la masse des ouvriers en grève et répression des "meneurs", réquisition et présence des forces de l'ordre aux portes des usines quand il le faut, épurations retentissantes et interpellations, menaces et intimidations... On attend de fait de l'usage de la force le musellement des luttes ouvrières et on n'hésite pas à frapper un bon coup pour la remise en ordre.

L'examen des causes des conflits survenus en 1983 et en 1985 va encore nous éclairer sur ce point. En 1983, ce sont les "relations professionnelles" qui occupent la seconde place parmi ces causes, soit la place occupée traditionnellement par les "conditions de travail". Cette rubrique Relations Professionnelles renvoie notamment à la question de l'exercice du droit syndical et ce, surtout dans le secteur public. C'est dire que les relations de travail se sont brutalement durcies[21]. En 1985,

c'est au tour des licenciements de disputer la seconde place parmi les causes des conflits aux conditions de travail. Au même moment la compression des effectifs apparaît pour la première fois, comme rubrique dans les causes des conflits de travail ! C'est dire, là aussi, que nous assistons à un fait majeur : l'insécurité de l'emploi est en passe de devenir un outil classique de gestion du travail et de la force de travail.

Tableau n° 13 : Les principales causes des conflits en 1983

Causes	Tous secteurs juridiques	Pourcentages
Salaires	906 conflits	49,48
Relations professionnelles	206 conflits dont : - 176 «exercice du droit syndical» - 18 «non représentativité des élus» - 12 «non respect GSE»	11,25
Conditions de travail	94 conflits	5,13
Divers	102 conflits	5,57

Tableau n° 14 : Les principales causes de conflits en 1985

Causes	Secteur public		Secteur privé		T o t a l		Total conflits	%
	Grèves	malaises	Grèves	malaises	Grèves	malaises		
Salaires	251	207	333	186	584	393	977	65,04
Conditions de travail	57	32	64	53	121	85	206	13,71
Licenciements	22	96	24	56	46	152	198	13,18
Divers	23	28	35	19	58	47	105	6,99

Aussi est-ce avec une grande consternation et un certain désarroi que les ouvriers réagissent à cette nouvelle stratégie qui tend à réduire leurs grèves à une question de police, transférant à l'appareil répressif de l'Etat le soin de briser les luttes ouvrières et de neutraliser les noyaux les plus combatifs. C'est également avec ces sentiments qu'ils vivent actuellement la tournure que prend l'issue de la crise, celle qui consiste à expérimenter tout un dispositif de contrôle coercitif, à mettre en oeuvre des modalités nouvelles d'instabilisation de l'emploi et à instaurer un nouveau processus disciplinaire[22].

Ces indications introduisent à un autre point explicatif : l'état de la classe ouvrière algérienne et le niveau de son activité gréviste. De ce point de vue, les années écoulées ont vu se produire des luttes et des grèves qui sont loin d'être négligeables.

En fait, c'est à l'occasion de ces luttes que la classe ouvrière se révèle à elle-même, qu'elle forge sa conscience et qu'elle accède, peu à peu, à

son identité. C'est dans ces conditions créées par la grève que les ouvriers peuvent dépasser leurs divers clivages lesquels renvoient soit à une superposition d'époque (les anciens et les nouveaux) soit aux différentes places que les uns et les autres occupent dans le procès de travail, soit encore aux origines régionales et aux appartenances ethniques. C'est dire que si les ouvriers déclenchent des grèves, ces dernières exercent, en retour, une action sur la classe ouvrière ; constituant le meilleur antidote au morcellement et à l'éclatement, au régionalisme et au particularisme, elles assument une fonction pédagogique de socialisation des divers groupes ouvriers. Parce qu'elle rassemble, recompose la classe ouvrière lors de ses luttes et fond les différences dans l'égalité de refus, la grève demeure, sans aucun doute, un des moyens de formation et d'affirmation de la personnalité ouvrière.

Aussi les grèves menées ces dernières années, ont elles une portée importante : elles ont constitué un véritable apprentissage collectif d'"accès à identité par le conflit" pour les ouvriers algériens. Elles sont d'ailleurs devenues si familières à ces derniers qu'on est allé jusqu'à évoquer, en 1980, "un risque polonais" en constatant que les grèves ouvrières sont à caractère "sauvage" :

La référence au "modèle socialiste" du rôle et de la place du syndicat n'est pas et ne peut être en soi une solution miracle. L'exemple de ce qui s'est passé dans certains pays socialistes, notamment la Pologne, est édifiant à cet égard.

Notons à ce propos que tous les arrêts de travail enregistrés dans le secteur public ont revêtu un caractère "sauvage", leur déclenchement a toujours indiqué un déphasage des instances syndicales, continuellement prises de court et invoquant, dans chaque cas, des arguments peu convaincants quant aux causes à l'origine même des conflits. Un tel phénomène exprime concrètement le degré extrême de coupure des instances syndicales d'avec les collectifs de travailleurs[23].

Mais poser l'action de la grève et affirmer sa fonction pédagogique de socialisation quant à la formation de la classe ouvrière algérienne ne doivent pas conduire à nier les handicaps majeurs auxquels est confrontée cette dernière mais à s'interroger sur les sérieuses limites à la formation de l'identité ouvrière associée à l'expérience de ses luttes.

Les grèves ouvrières ne sont pas, lors de leur déclenchement, liées à une organisation autonome de la classe ouvrière. Elles ne sont pas, dans la quasi majorité des cas, calculées ni préparées. Le syndicat ne prend pas la décision de la grève ; il la prépare encore moins et il lui arrive même de la condamner. Il n'intervient pas non plus pour prendre en charge la direction de la grève, une fois celle-ci déclenchée.

N'étant donc ni syndicalisées ni préparées, les grèves ouvrières n'apparaissent donc pas comme planifiées ni intégrées dans une stratégie d'ensemble. Bien au contraire, elles semblent procéder d'un processus de déferlement. D'après nos enquêtes et nos observations, il ressort, aussi, que la grève prend la forme d'une explosion et intervient comme signe d'exaspération à la suite de plusieurs années de

refoulement. C'est généralement sous l'effet de la colère que la grève éclate et cette colère a ses moments : un accident de travail, une erreur grossière de la direction, un acte portant atteinte à la dignité ouvrière...

Autre trait particulier, la grève semble procéder d'une sorte de solidarité dérivée : elle n'est pas le résultat d'une décision concertée de tous les ouvriers d'une usine. Ces derniers ne se mettent jamais au même moment en grève, celle-ci ne faisant que gagner, de proche en proche les différents ateliers ou les différentes unités.

Il arrive souvent aussi que les ouvriers se mettent en grève sans savoir au juste pourquoi ils agissent ainsi. La violence n'est pas, non plus, absente lors du déclenchement de la grève. Bref, tout indique que les ouvriers ne mènent pas la grève, mais qu'ils sont plutôt menés par elle.

Intervenant comme signe d'exaspération et éclatant sous l'effet de la colère, la grève est souvent aussi le geste de désespoir et de révolte. Tout conduit à ce que ce soit ainsi : l'inexistence d'une organisation capable d'exprimer le point de vue des ouvriers, l'absence d'un cadre de négociation et l'inefficacité des institutions de régulation (Syndicat, Parti, AM, Inspection du Travail...). Aussi, la grève prend-elle, dans ces conditions, une forme imprévue, brutale et sauvage car elle constitue pour les ouvriers algériens le seul recours pour faire exploser les rancœurs accumulées et pour faire valoir leurs revendications. Ce sont ces conditions qui font que la grève prenne presque toujours l'aspect d'une révolte ou d'une expression collective par l'émeute.

Le reflux des grèves ouvrières, survenu ces dernières années, renvoie donc, aussi, à ce phénomène : la classe ouvrière algérienne est totalement dépourvue d'un syndicat fortement implanté et susceptible de discipliner, de rationaliser et de maîtriser ses innombrables luttes ; elle ne dispose pas d'un "appareil symbolique de production d'instruments de perception et d'expression du monde social et des luttes du travail" [24] ; elle n'a pas de leaders non plus pour élaborer un programme autonome et collectif de réformes tourné vers l'avenir. On comprend alors pourquoi, dans ces conditions, son mécontentement profond s'exprime-t-il par des explosions, des sursauts et des actions sporadiques et pourquoi ses multiples revendications se limitent-elles aux éléments de la reproduction de ses conditions d'existence. C'est que l'ère de la classe ouvrière algérienne est, de fait, l'ère des "meneurs" ardents mais éphémères, vites usés, vite renouvelés, sans projets et sans prudence, aux antipodes des "permanents" [25].

Enfin, le mouvement des grèves est lié au contexte socio-politique. Les années 1980 correspondent, en effet, à l'amorce de la remise en cause du compromis social instauré entre 1967 et 1980, ce qui signifie qu'un reclassement des forces dominantes au sein du bloc social au pouvoir et qu'une reformulation du système de domination bureaucratique sont en train de s'opérer.

Il faut préciser qu'une telle reformulation du système de domination bureaucratique est corrélative d'un raidissement politico-étatique exprimant la volonté actuelle de la bureaucratie centrale de reprendre en

main et de changer les rapports de force entre les divers agents de la société. Du côté ouvrier, cela signifie concrètement : étatisation complète de la gestion de la force de travail, processus d'instabilisation de l'emploi et projet d'institutionnalisation des mesures de licenciement, renforcement autoritaire de techniques disciplinaires inspirées de l'organisation scientifique du travail mais sans son efficacité productive présumée, mesures coercitives et expéditives dirigées contre les résistances ouvrières, enfin transfert de la discipline d'usine à l'Etat et à sa fonction répressive.

Nous pourrions poursuivre et montrer qu'une telle reformulation du système de domination et que de tels raidissements politico-étatiques produisent inéluctablement, parce qu'ils suppriment toute médiation démocratique et interdisent à toute classe sociale l'accès à son identité, une crise profonde au niveau de l'usine et de la société. Les quelques indications contenues dans ce travail nous paraissent cependant suffisantes.

Notes

[*] Maître-Assistant à l'Institut de Sociologie d'Alger. Chercheur au C.R.E.A.D.

[1] Voir les tableaux statistiques aux pages suivantes. Nous entendons par travailleurs tous ceux qui sont employés à un poste d'exécution dans l'industrie, les BTP et les transports.

[2] Nous excluons désormais les BTP dans la suite de notre analyse.

[3] En 1977, il y a 40 355 grévistes dans le secteur public et 29 450 dans le secteur privé (estimations de 414 grèves). En 1981, 59,46 % des grèves se déroulent dans le secteur public.

[4] Voir H. Touati : "La rue, le prolétaire et l'atelier dans l'Algérie d'aujourd'hui" in "Le mouvement ouvrier maghrébin", Ed. CNRS, CRESM, 1985.

[5] C'est ce qui ressort nettement de nos enquêtes. Précisons aussi que la classe ouvrière de la période coloniale et des premières années de l'indépendance est, de fait, en voie de disparition à partir de 1970.

[6] Nous appliquons ici la méthode d'approche de E. Shorter et de Ch. Tilly qui indiquent qu'il y a vague de grèves quand le nombre de grèves (ou de grévistes), pour une année donnée, dépasse de plus de 50 % la moyenne du cinq années précédentes. - Voir G. Caire : "La grève ouvrière", les Editions Ouvrières, p. 38, et P. Dubois : Recherches Statistiques et Monographiques sur les grèves, Revue Française des Affaires Sociales n° 2 - 1980.

[7] Voir le bilan annuel portant sur la situation sociale de l'année 1975 du MTFP.

[8] Comme le suggère H. Benkheira dans "État et mouvement ouvrier dans l'Algérie indépendante : Approche du mouvement gréviste de 1977 "in le mouvement ouvrier maghrébin", op. cit., page 198.

[9] Expression que nous devons à M. Perrot : "Les ouvriers en grève : France 1871-1890", T.1, Ed. Mouton, 1974, p. 15.

[10] Formule que nous empruntons à H. Touati, op. cit., page 150.

[11] Voir tableaux et graphiques aux pages suivantes.

[12] Ces grévistes se répartissent de la façon suivante : 58 400 grévistes dans le secteur public occasionnent 85 973 journées de travail perdues et 27 000 grévistes dans le secteur privé occasionnent 118 546 journées de travail perdues.

[13] Cette tendance se poursuit en 1986 : les 505 grèves recensées entre janvier et août se répartissent en effet, de la manière suivante : 258 grèves dans le secteur privé et 247 grèves dans le secteur public.

[14] N'est ce pas l'occasion de préciser, ici, que l'économie "rentière" si décriée depuis quelques temps a si peu à voir avec les prétendus "aspects négatifs" de l'industrialisation et que ceux-ci doivent plutôt renvoyer aux modalités globales de gestion de la société algérienne .

[15] Nous avons déjà indiqué que des fractions de cette bureaucratie ont, vers 1976, projeté de faire naître cette classe structurée autour des "managers" - voir notre article : le travail en usine Cahiers du C.R.E.A. n° 4 - 1980.

[16] Cette régression de l'emploi dans le secteur industriel est maintenue à l'heure actuelle. Il est prévu une création d'environ 150 000 postes seulement entre 1985-1989. On peut lire, à ce propos, dans le "rapport général" concernant le plan quinquennal 1985-1989 : "Cette participation de l'industrie à l'élargissement de l'emploi peut paraître faible mais elle s'explique principalement par le fait que le niveau actuel de l'emploi dans ce secteur est élevé : les investissements de valorisation et de renouvellement prévus auront peu d'effets sur les créations nouvelles d'emplois industriels, mais permettront de résorber les "sureffectifs" et d'accroître la productivité" p. 16.

Cette régression de l'emploi est expliquée donc aussi par la logique "productiviste" mise en oeuvre par les "managers". Comme le signale le Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle : "Les soucis d'amélioration de la production et de la productivité exprimés par les instances politiques sont répercutés au sein des entreprises par une exigence de plus en plus poussée en matières de modification d'expérience professionnelle que devront présenter les candidats (demandeurs d'emploi) éventuels. En définitive les entreprises ne font plus du "social" la main-d'oeuvre est conçue sous le seul angle de facteurs de valorisation du capital. En effet, le taux de non satisfaction de l'offre d'emploi, qui était de 7,48 % en 1971, de 26,77 % en 1977 passé à 35,67 % en 1982. (Cf. Bilan des activités et des réalisations n° 1967 à 1983 MTFP. Juin 1983.

[17] Rappelons que c'est en 1983 qu'a commencé l'opération de "débidonvillisation" laquelle a touché un grand nombre d'ouvriers des grandes villes algériennes.

[18] Loi relative à la prévention et au règlement des différends collectifs du travail n° 82-05 du 13 février 1982.

[19] Voir l'article 209 du S.G.T.

[20] Voir "Rapport du groupe relations de travail" créé à la suite du séminaire national de cadres - MTFP. p. 64.

[21] Faut-il rappeler que le pouvoir disciplinaire des managers s'est accru depuis le décret n°83-595 du 29 Octobre 1983 concernant les attributions et le fonctionnement des commissions de discipline.

[22] Pour plus de précisions sur ce point, voir "le travail en usine" op. cit.

[23] Rapport du groupe "relations du travail"...op. cit. p. 17.

[24] P. Bourdieu. Question de sociologie. Ed. de Minuit p. 262.

[25] M. Perrot. op. cit. p. 424.

DJILLALI LIABES [*]

Rente, légitimité et statu-quo : quelques éléments de réflexions sur la fin de l'Etat- providence

I - De quelques problèmes de méthode

Il peut paraître étrange – en tout cas inhabituel – de mettre côte à côte deux groupes de notions (rente/légitimation, consensus et statu-quo) qui semblent appartenir à deux champs théoriques que tout a séparés, à deux disciplines qui sont "enseignées" dans deux institutions différentes sans réelle possibilité de dialogue ou d'une confrontation des "trames d'intelligibilité" que chacun des deux groupes de termes organiserait.

Cet article voudrait tenter cette confrontation, dans la mesure où l'on va s'interroger sur les effets de connaissance – de sens ? – que cette dernière provoquerait. Il va s'agir, dès lors, de questionner le champ que leur articulation active constituerait et qui serait, en propre, économie politique. Il me semble que l'on ait oublié – refoulé – ce que présuppose et implique "l'objet" de l'économie politique : cet objet serait mise en évidence de l'aspect éminemment social et politique de tout processus économique en ce sens que rapports de pouvoir et de domination et modes de légitimation (de ces rapports) y seraient constitutivement présents et structurants. par nature. Formulé d'une autre façon, l'objet de l'économie politique serait, à mon sens, l'étude des rapports de forces sous lesquels l'on produit et consomme, échange et répartit des biens matériels – des "ressources matérielles et humaines" – propres à satisfaire des besoins socialement validés / "déterminés".

1. 1. La notion de rente et ses effets de sens

S'il est une notion devenue évidente à force d'être familière, c'est bien la notion de rente. Cette catégorie "domestique", traduite au quotidien dans une série de stéréotypes, organise aussi bien le discours étatique actuel que l'imagerie populaire. "Regda outmangé" et la "fin de l'Etat-providence" en seraient en quelque sorte les deux pointes extrêmes.

La rente, comme catégorie, idéologème, pseudo-concept, fait partie de notre paysage conceptuel familier et, dans la plupart de ces cas, l'on ne s'interroge pas vraiment sur les sens qu'évoquerait sa formulation.

Par exemple, si l'on essayait, dès l'abord, de définir le premier terme de notre intitulé – la rente – l'on se heurterait, inévitablement à son mode de répartition, en ce qu'elle renverrait, presque immédiatement, à des mécanismes redistributifs, qui "affleuraient" pour ainsi dire, et

presque jamais, aux conditions de sa "production" comme catégorie économique ; elle renverrait encore moins aux groupes sociaux ou aux "agents généraux" qui président à cette production.

En d'autres termes, paraissant s'insérer tout "naturellement" dans des rapports de circulation-distribution, la rente refoule les rapports de production qui font qu'elle soit ce qu'elle est, pour ne laisser émerger que la crête, i-e les biens matériels, le développement, la croissance, les signes extérieurs de la modernité que l'on a pu acheter grâce à elle.

Mais, en ces moments de crise, le refoulé refait surface et les interrogations, qui se font plus fondamentales, portent désormais, au delà des modes et des processus de répartition "visible", comptable, de la rente, sur les mécanismes de partition de la Société qui ont été au fondement de ces modes et de ces processus.

L'autre expression, qui lui est "traditionnellement" connotée, le passage d'une "économie de rente à une économie du travail", défi de cette fin de millénaire, demande elle également à être élucidée. L'un des effets de sens, spontané pour ainsi dire, que produirait cette expression paradigmatique serait que les choses sérieuses ne font que commencer, que des rapports sociaux de production (puisque l'on va "produire") doivent être mis en place et que l'exploitation du travail productif et la valorisation du capital deviennent la règle de la société.

Fermeture d'une parenthèse donc, d'une période d'expérimentation sociale, d'une phase de croissance relativement "neutre" aux plans économique, social et politique, dans la mesure où toutes les couches constitutives de la société – certaines plus que d'autres – ont semblé tirer profit de la stratégie de croissance fondée sur la valorisation de la rente.

Cet effet de sens peut "glisser" : nous aurons alors des discours et des attitudes quasi-cathartiques. La première victime, montrée du doigt, me paraît être sans conteste la classe des producteurs, accusée de ne pas être ce qu'elle doit être et de se comporter comme cette classe oisive, tant décriée par les classiques. Je crois cependant que tous ces effets de sens de "surface" sont organisés par un idéologème central, à la formidable redondance, et qui est celui de l'Etat distributionniste-rentier. Cet idéologème a parasité toutes les analyses en leur point nodal, celui des rapports Etat-Société. Le premier résultat de ce parasitage a été de ne voir que cette catégorie-rente, alors que d'autres catégories, relevant d'approches différentes, mais complémentaires (l'approche historique ou celle des institutions par exemple) auraient montré la très forte congruence - un recouvrement quasi-parfait et tout à fait troublant - entre les "invariants" historiques, ces tendances lourdes, et les modes présents de gestion de l'Etat et de la Société. Le second résultat, plus grave à mon sens, a été de considérer l'Etat comme entité achevée, au sens de l'Esprit hégélien, en ce qu'il est le sujet de l'acte de distribuer (la rente). Et, tout comme le Geist hégélien, l'Etat se trouve être un sujet, préexistant à l'acte même qui le constitue comme tel ; l'on s'interdit par là même de se poser le problème qui me semble fondamental, celui du procès de constitution de l'Etat et de son actuelle

"fermeture" relative (comme édifice institutionnel, comme complexe d'appareils, comme groupe social enfin) en rapport avec l'état de la société, l'histoire et les pesanteurs de la formation sociale, le rôle conglutinant de la rente, le procès d'industrialisation et d'urbanisation et les modes d'insertion dans les grandes divisions du monde.

Même à n'être que des effets de surface, ces stéréotypes, tous liés à la notion de rente, dessineraient néanmoins ce que J. P. Faye appellerait une "cartographie", rendant énonçables – et acceptables (par les dominés) – "certaines décisions ou certaines combinaisons dans les décisions". (J. P. Faye, *Langages totalitaires*, Hermann, Paris, 1977, p. 9.)

1. 2. De la notion au concept de rente : donné naturel et rapports de pouvoir

La littérature économique contemporaine et les théories du développement ont parlé d'abondance de la rente, de son rôle dans la croissance des pays du Tiers-Monde, de la facticité de cette même croissance etc... Il n'est point besoin d'y revenir.

Il me semble cependant, et là je paraphrase à peine Marx (*le Capital*, Livre III, Tome 3, Ed. Sociales, 1967, Paris, p. 8) que l'on n'ait rien dit de nouveau depuis les Classiques (beaucoup plus Ricardo et Marx qu'Adam Smith). En en reprenant la lecture, l'on s'aperçoit que le concept de rente s'articule sur celui de propriété (foncière, sur les mines, les cours d'eau etc...) ; le rapport social dont elle est le présupposé et le résultat produit un groupe social "rentier" ; de plus ce rapport est écartelé entre la logique productive et la logique de distribution/répartition ; de là son caractère ambigu ; de là également cet effet de refoulement de la logique productive, alors que la rente en procède.

M'appuyant sur une lecture de Marx, je développerai ces arguments dans l'ordre.

a) – Le premier problème concerne la caractérisation du concept de rente : "tous les types de rente ont cependant ceci de commun que l'appropriation de la rente est la forme économique sous laquelle se réalise la propriété foncière (...) Certains individus sont propriétaires de parcelles déterminées du globe ; ce propriétaire peut être le représentant d'une communauté, comme par exemple en Asie, en Egypte etc..." (Marx, *le Capital*, op. cit., p. 26).

Après l'avoir définie comme "plus-value, le produit du surtravail" (id. p. 26), Marx va cependant rappeler que "le montant de la rente n'est nullement déterminé par l'intervention du bénéficiaire, mais par le développement du travail social sur lequel il n'a aucune part et qui ne dépend nullement de son action" (id. p. 28).

De ces passages, je retiendrai trois idées qui me paraissent fécondes :
– La première a trait à la rente comme forme de réalisation économique d'un rapport de propriété. Sans ce rapport, condition minimale, pas de

rente. C'est parce qu'il est propriétaire des richesses du sol et du sous-sol que le représentant de ces communautés modernes, les Nations, l'Etat politique donc, est rentier. C'est cette qualité qu'il fait valoir dans ses rapports au marché mondial (sous quelque forme qu'elle pût revêtir). C'est cette qualité qui le fait prévaloir dans ses rapports à la société, même sous sa forme transfigurée, fantasmagorique. Au fondement de la rente, un monopole sur une portion déterminée du globe, lequel, lorsqu'il est exercé effectivement devient la condition de la "centralité".

– En second lieu, ce groupe social rentier, qu'il soit collection d'individus ou le représentant d'une communauté est dans une situation d'étrange extériorité par rapport aux conditions qui président à sa "réalisation" comme groupe social, i.e, à la réalisation – dans et par les progrès du travail social en oeuvre ailleurs, le marché mondial en l'occurrence – de cette relation de propriété. Le groupe social rentier est donc, par essence, loin d'être l'entrepreneur général, innovateur, créateur d'une socialité originale, ayant prise sur le mouvement des marchandises; tout au contraire, il procède de ce mouvement de marchandises, par "amarrage" et subordination^[1].

– Enfin, considérée sous un autre angle, cette situation d'extériorité est essentielle à comprendre, dans la mesure où elle va servir à expliquer les modes de gestion de l'économie, du travail et de la société mis en oeuvre par l'Etat rentier. En bref, – ce point sera développé plus en avant – les rapports Etat/société, surtout les rapports à l'économique, la base matérielle de la société, ne prennent que rarement, sinon jamais, la figure double de "l'immanence - extériorité", telle qu'en oeuvre dans les pays du Centre "productif". En d'autres termes, l'économique des formations sociales rentières^[2], est mû, fondamentalement, par une logique hétéronome, qui ressortit au politique. Cette subsomption n'est pas accessoire, elle est constitutive de ce qui est en oeuvre au plan des espaces productifs et de la sphère des échanges, dans le cadre des frontières nationales naturellement.

b) – Le second problème aura trait à la nature des rapports sociaux qui structurent une formation sociale à Etat rentier. La question centrale, qui courrait en filigrane sous le problème de la caractérisation de la rente pourrait être formulée de la façon suivante : sous quelles conditions des rapports de distribution, fondés sur une rente-monopole étatique peuvent-ils tenir lieu de rapport de production, c'est-à-dire en assumer la fonction structurante de l'ensemble du système social ? L'élucidation de cette situation de lieutenance permettra le passage à un autre type d'analyse, celui de la détermination de la nature sociale de l'Etat rentier, et, en premier lieu, du groupe social qui en constituerait le noyau actif.

Il est évident qu'un tel questionnement n'est pas seulement en rapport avec la base économique de la Société (ceci pour reprendre la métaphore topologique classique). L'on aurait pu penser, parce que la rente a été définie plus haut comme une fraction métamorphosée de la valeur, que cette fonction structurante était circonscrite à l'espace économique. Au contraire, cette structuration par la rente, traverse de part en part l'édifice social dans son entier ; elle a réorganisé les

rapports entre les gens ; elle a également bouché les trous de l'idéologie, peut-être même a-t-elle été l'idéologie pratiquée ; elle a enfin légitimé l'Etat, du fait même de son polymorphisme, en faisant corps avec le vieil imaginaire populiste. En disant cela, j'anticipe sur l'argumentation qui va suivre.

Alors, avant de développer tous ces aspects, il faudrait d'abord éclaircir la question des relations rapports de production/rapports de distribution. Suivons encore une fois Marx dans son analyse des rapports de distribution. "Par contre, les rapports de distribution dont il s'agit ici constituent le fondement de fonctions sociales particulières qui, dans le cadre du rapport de production, sont l'apanage de certains de ses agents par opposition aux producteurs directs. Elles confèrent aux conditions de production et à leurs représentants une qualité sociale spécifique. Elles déterminent entièrement le caractère et le mouvement de la production" (idem p. 254).

Bien que toute l'analyse dont sont extraites ces quelques lignes soit consacrée aux "rapports de distribution et rapports de production"^[3], tels qu'ils caractérisent le mode de production capitaliste – distribution sociale, distribution des moyens de production, distribution des revenus, – l'éclairage qu'elle apporte est tout à fait inattendu. En effet, la fonction sociale de distribution (qui est) l'apanage de certains des agents sociaux, (dans le cadre du rapport de production – fondamental–) confère aux conditions de production et à leurs représentants une qualité sociale spécifique. Elles déterminent entièrement le caractère et le mouvement de la production. Ce passage n'est pas sans nous rappeler une autre expression, celle de l'introduction de 1857, où il était question "d'un éther particulier qui détermine le poids spécifique de toutes les formes d'existence qui y font saillie".

Deux idées, essentielles à la compréhension de ce qui nous préoccupe ici, sont au travail dans ce passage:

– La première, assez étonnante, confère à un "moment" du procès d'ensemble du capital – un moment dérivé, second (dans la conception général des classiques et de Marx, telle qu'on la trouve dans l'introduction de 1857 ou le Capital) – une fonction "déterminative". Les rapports de distribution, dans le cadre du rapport de production (que l'on ne peut cependant "sauter"), dont ils constitueraient l'autre face, s'autonomisent jusqu'à régler le caractère et le mouvement de la production. La seconde idée, à l'incontestable résonance sociologique, attribue à une fonction sociale, la distribution et à ses représentants une qualité sociale spécifique.

De pareilles formulations ne vont pas sans soulever d'importants problèmes d'analyse. Tout d'abord, l'un des concepts marxistes les plus fondamentaux est ici à l'oeuvre. Je parle du concept de "détermination", qui n'est pas banal, ni une de ces notions périphériques. Il est au coeur de l'analyse marxiste du mode de production puisqu'il est porteur de la loi de causalité telle qu'elle est appliquée à l'histoire des sociétés. Détermination encadrée cependant – conditionnée – puisqu'elle se

meut dans le cadre du rapport de production (le rapport d'exploitation fondamental ?) mais qui va, en retour, régler le mouvement et le caractère de la production. En gros (et là j'interprète au ras du texte), les rapports de distribution "dérègleraient" (règleraient d'une autre façon) les mouvements des différentes fractions du capital, et "altéreraient" le caractère (marchand, comme échange d'équivalents) de la production.

D'autre part, un groupe social - les "représentants" de ces rapports de distribution – va se distinguer des autres, puisqu'il va avoir la maîtrise - de "l'extérieur" des procès productifs – du procès d'ensemble. Cet extérieur peut-être le marché; il peut, et cette hypothèse est la mienne, se confondre avec le politique, ou plus exactement, se fondre dans le politique, ajoutant un "plus" à l'Etat, lui donnant un poids spécifique dans la formation sociale.

1. 3. La rente et ses effets politiques : le dilemme d'une gestion bureaucratique de l'Économie et de la Société

Avant d'aller plus loin, je reprends, en en systématisant la portée analytique, les propositions avancées jusqu'ici.

– Premier élément : la rente. Comme "notion", elle est présente partout et, à ce titre, remplit une fonction idéologique d'importance, une fonction de cimentation et d'intégration sociales, et une fonction de légitimation du système des pouvoirs, grâce et au travers de son instrumentalisation politique.

Comme concept et catégorie d'analyse, son domaine d'extension est à plusieurs registres. La rente est un rapport social, dont le fondement dernier est la relation de propriété (foncière, sur les mines, les cours d'eau etc...) ; ses représentants – ses personnifications historiques – peuvent être une collection d'individus ou l'Etat. Les groupes sociaux dont la rente rapport social est le support n'ont aucune prise sur les progrès de la division du travail, qui se font sans eux ; et lorsque cette division épouse des contours planétaires, l'Etat rentier est toujours dans un rapport d'extériorité et de subordination, ne négociant sa reproduction que dans les limites de ces rapports. L'Etat rentier et le groupe social nodal sont, par le mode de leur insertion dans la division du travail, structurellement dominés.

Au plan interne, la situation du groupe social rentier – ou l'Etat qui en assure la cristallisation dans le mouvement même de son extension – est cependant différente. L'appropriation de la rente, qui constitue une ressource importante et le principal, voire le seul moyen de financement du "développement" est une condition largement permissive de l'autonomisation du niveau politique. Cette appropriation, faisant "système" avec d'autres facteurs – le degré de destructuration et d'atomisation de la société, les conditions de l'émergence de l'Etat indépendant, l'imaginaire cultivé de la guerre de libération, l'idéologie sommaire, confuse par bien de ses aspects, des élites, la "culture civique" du peuple, faite de soumission d'accommodation et d'indifférence à la chose publique (politique ?) – sera à la source de

rapports "pervers" entre l'Etat et la Société. L'effet de synergie ultime de cette constellation de facteurs – portés cependant par la rente et travaillés par elle – se cristallisera dans l'image d'une société perdant de plus en plus sa "civilité" et finissant par paraître comme une excroissance, un appendice de la société politique, i.e., du groupe social nodal.

Il ne s'agit pas seulement de métaphore. La gestion étatique se fera sur le modèle de la société hydraulique, faisant appel à la fois à un bureaucratisme coercitif, remplissant tous les pores de la vie économique, sociale et culturelle et à une logique d'accommodation individuelle ou de groupes restreints, l'ensemble rendant éphémère toute action concertée venant de la société, de l'association de quartier à la revendication ouvrière ou politico-culturelle. Ceci étant, le bureaucratisme n'est pas exempt de transformation-adaptation par segmentation(s) ; la verticalité en oeuvre est ramollie en maints endroits, ou bien encore, pour utiliser une terminologie fonctionnaliste, digère quantité de demandes de sa périphérie, mais toujours portées par ses propres segments.

Ce mode de gestion est cependant mortel : l'entreprise de "passification" – au double sens de rendre la société passive grâce à la coercition et de faire durer, grâce à la redistribution de la rente, une paix sociale relative – telle qu'elle est pratiquée depuis près de deux décennies, est à la source d'une socialité d'anomie.

– Second élément : le travail et son statut. A la question principielle posée plus haut sur la possibilité, sous certaines conditions, qu'auraient des rapports de répartition de fonctionner comme, peut-être même d'être (des) les rapports sociaux de production autour desquels se structurerait la formation sociale, l'argumentation développée jusqu'ici tendrait à répondre par l'affirmative. Ce type de réponse renvoie, comme à sa nécessité, à la question du travail, de la production, de l'économique au sens large.

Tout d'abord, le travail, comme appropriation rationnelle de la nature et comme valeur sociale, est le contradictoire "refoulé" de la rente ; il en est, pour reprendre l'expression même du Capital, l'extérieur. Dès lors que "les conditions du travail créateur de la valeur d'échange, les déterminations sociales du travail, le mode spécifique de la socialité" (Marx, Karl, Oeuvres, Economie I, La Pleïade, Paris, 1977, p. 282) sont subsumés sous un rapport social qui développe, par "nature", une logique autre que celle sur laquelle repose le travail, le productivisme (en oeuvre dans les sociétés paradigmes) est systématiquement mis sous tutelle bureaucratique, cassé dans sa tendance à réagréger la société, et à lui donner une configuration moderne.

– Ensuite, vue de l'intérieur des espaces productifs, la gestion des collectifs de travail n'est pas taylorienne, encore moins fordiste (Chikhi, Saïd, Cahiers du CREA, n° 4, 1984, pp. 5-35) ; elle ne peut l'être ; tout au plus sera-t-elle une gestion de type statutaire (telle qu'elle court dans le SGT, réifiant des postes et fossilisant les carrières, empêchant la mobilité et la mobilisation productives. C'est qu'une gestion

"contractuelle" telle qu'en oeuvre dans les sociétés – paradigmes, poserait les collectifs ouvriers (la classe des producteurs) comme partenaires alors qu'ils ne peuvent être que des clients... ou des sujets.

– Enfin le salariat : salariat mou, quasi-salariat, salariat atténué, non-salariat, les expressions ne manquent pas pour caractériser et différencier ce rapport social donné pour fondamental. En bref, la répartition économique-monnaire de la rente a donné naissance à une société de salariés ; la gestion bureaucratique-institutionnelle de cette répartition nous interdit de parler d'une société salariale, c'est-à-dire dont la socialisation se serait faite à travers le salaire et sur la base de ce qu'il pouvait "autoriser" comme destins individuels et collectifs. D'un autre côté, les modes de mobilisation de la main-d'oeuvre – d'immobilisation – contrarient le processus d'intériorisation – d'introjection selon Marcuse – du travail comme valeur sociale ultime et, par conséquent, le processus de cristallisation de l'imaginaire collectif et de formulation d'un projet sociétal.

Il y a dès le départ, comme un "bougé", une inadéquation permanente entre la logique – la rationalité ? – de l'Etat-Institution et celle de l'Etat-Entrepreneur, le second apparaissant, malgré sa matérialité massive, comme une image fantasmée du premier ; et, comme simple "reflet" ou "point d'application" de la logique de l'Etat Institution, l'autre face de l'Etat, la face saint-simonienne, transformatrice de la configuration sociale d'ensemble ne peut être désormais que masques et leurres, faisant croire à l'existence – comme logique dominante – de la logique productive.

1. 4. Rente et populisme développementaliste : légitimation (s) et légitimité (s)

Toutes les analyses du système idéologique d'ensemble de l'Etat national l'ont qualifié de populiste, mettant ainsi en rapport l'histoire du mouvement politique moderne, la structure sociale porteuse, les caractéristiques de la lutte anti-coloniale, le mode d'enracinement des "notables", "l'horizon de pensée" des dirigeants de la lutte de libération, l'économie des textes doctrinaux, la culture politique ambiante faite de répétitions et de refoulement etc... Je ne remettrai pas en cause ce type d'analyse ; tout au plus insisterai-je sur deux dimensions qui me semblent utiles au développement de l'argumentation.

Tout d'abord, à caractériser le contenu "civilisationnel" du populisme, je dirai qu'il n'est pas du type libéral – démocratique bien qu'il y ait eu instrumentalisation de notions bourgeoises telles que Nation, Souveraineté, Peuple, Etat de Droit, Libertés publiques etc... N'étant pas libéral démocratique, il n'est pas non plus socialiste-soviétique, centré donc sur l'idée de réaliser une société socialiste, sur le modèle économique soviétique, bien que là également l'on ait beaucoup emprunté ; je citerai pour mémoire, la planification, les idéologèmes marxistes, la prépondérance doctrinale du secteur public, – dont l'histoire est tout à fait différente – le discours sur le secteur privé etc... Quelques analyses récentes ont mis en relation segmentations politiques et sous-systèmes idéologiques

(bureaucratie/technocratie/petite bourgeoisie etc...), rapportant à chaque fraction de classe son discours propre. Ces points de vue méconnaissent à la fois le syncrétisme essentiel du populisme et sa fonction de langue hégémonique. Retenons pour l'instant l'idée d'un assemblage idéologique qui fera corps avec la rente, ou plus exactement, en exprimera l'équivocité constitutive.

La seconde dimension est plus en rapport avec nos préoccupations. Le populisme "réalisé" se soutient de la rente ; et, en tant qu'il signifie discours d'héritage, la rente – le mode étatique de sa gestion – en permet la prorogation, i.e la prorogation (sur fond de répression discursive) des conditions matérielles et symboliques de sa réception comme discours légitime, i.e. comme discours de la légitimité et de légitimation.

Tout comme la rente, qui est, fondamentalement ambiguë, le populisme comme système idéologique ne fonctionne qu'à l'équivocité. Il est incontestable que la rente^[4] a permis des réalisations positives – l'emploi, l'industrialisation, la généralisation de l'instruction, l'expansion de la consommation, elle a, en bref, permis la propagation d'un bien-être social relatif. Il est non moins évident qu'elle a "fossilisé" le mouvement historique, ou pour employer une métaphore plus appropriée, elle a congelé les contradictions, les empêchant d'être actives, de faire se moderniser la société, d'une façon authentique et non plus empruntée. Il est indéniable également que la "crise" de la rente est ressentie d'abord – et en dernière analyse aussi ? – au niveau politique - institutionnel, parce qu'il s'agit, pour l'avenir, à travers les nécessaires arbitrages dans la répartition, de redessiner la configuration des rapports Etat/Société ; en d'autres termes, la transformation profonde et pour une période durable, des modes de domination et de légitimation est l'enjeu des luttes sociales et le dilemme de l'Etat national.

2 - Pour une économie politique de la rente : consensus, répartition, statu-quo et légitimité

En quels termes ce dilemme est-il posé ? A se placer tout d'abord au niveau de l'ordre des justifications et des procédures de légitimation, l'on dira que le problème (pour le groupe social nodal) est le passage d'un consensus historiquement daté – avec ce qu'il charrie comme imaginaires et manipulations – à une légitimité qui trouverait dans ce consensus son fondement tout en s'en écartant.

Cela revêt une double signification. En premier lieu, un "délestage", un dégauchissage sont nécessaires. L'économie du système idéologique d'ensemble est retravaillé, retournée en quelques sorte ; sont ébarbés les segments pointus, romantiques ou radicaux, trop porteurs de l'égalitarisme plébein ; seront (ou le sont déjà) intensifiés les recours à des explications (à des justifications d'ordre rationnel) d'une stricte neutralité scientifique, relevant de l'économie du développement et du néo-marginalisme.

En second lieu, et le fait mérite d'être noté, la loi historique veut que, passé un stade d'évolution, "les légitimations se trouvent dévalorisées" ; dès lors, "ce n'est plus telle ou telle raison qui cesse de convaincre, mais c'est le type de raisons avancées qui est obsolète" (Habermas J., *Après-Marx*, Paris, Fayard, 1985, p. 260), ceci d'autant que les actions étatiques actuelles sur les collectifs ouvriers, sur l'espace social de reproduction, sur les échanges marchands et la sphère de circulation semblent cesser de redoubler – ou d'expliciter – l'imaginaire collectif d'héritage et le projet sociétal qui jusqu'alors, en a permis la condensation et la reconduction. Il y aurait donc, au fond, déclenchement d'un processus que Habermas (p. 256) appelle de "délégitimation", que le groupe social nodal rattraperait par une fermeture relative sur soi-même et l'accentuation de l'aspect hydraulique (au sens de Polanyi) des rapports Etat/Société.

Que pourrait signifier ce "rattrapage" de la délégitimation par la fermeture ? Au-delà de l'image du bouclage systématique des espaces sociaux encore autonomes, très lacunaires au demeurant, il s'agirait plutôt d'une transformation, de l'intérieur et dans des circonstances déterminées, de l'hégémonie de segments constitutifs du groupe social nodal – la "classe Etat" pour Elsenhans, Harmut (Cahiers du CREAD, n° 1, premier trimestre 1986) – accompagnée/conditionnée par la définition des rapports à la société, principalement aux collectifs des producteurs, et, plus largement, aux groupes sociaux à revenu fixe ; l'ensemble du processus conduirait à l'achèvement de la "révolution passive", telle que suggérée par A. Gramsci, c'est-à-dire la fin de la "transformation moléculaire", graduelle de la formation sociale et partant, des rapports dominants/dominés. Ces rapports, habités à la fois par la rente et un imaginaire consensuel d'héritage, modelés par des prises continues de pouvoirs, aussi bien matériels que symboliques ont abouti à des configurations sociologiques "inédites", dans lesquelles l'Etat se trouve avoir une base sociale (base d'appui base d'offensive) constamment "décalée". Et comme toute révolution passive [6], elle est révolution/restauration, pendant laquelle seule la thèse – l'Etat ? – développe toutes ses propres possibilités, au point de réussir à incorporer une partie de l'antithèse – la Société ? – pour ne pas se laisser, en somme, dépasser dans l'opposition dialectique" (ibid, p. 541).

2. 1. Révolution passive achevée et processus de délégation

Le dilemme mentionné plus haut – le passage d'un système de légitimité à l'autre – ne se rapporte pas seulement aux "raisons invoquées", grâce auxquelles "l'ordre politique est reconnu pour correct et juste" (Habermas, ibid, p. 250) ; le problème déborde largement cet ordre des raisons.

Il prend sa source matérielle dans la graduelle redéfinition de sa base sociale, liée au départ à une "prise d'hégémonie" à l'intérieur du groupe social nodal et donc à un changement dans les rapports de clientèle et de dépendance ; cette redéfinition est en rapport également avec la "logique" de développement du système lui-même, comme révolution/restauration, comme révolution passive. Il est évident que la

"congélation" des contradictions, l'accent mis sur l'aspect restauration du système de domination (au sens de conservation des privilèges et des statuts) ne sont pas sans relations avec la conjoncture mondiale et l'agressivité redoublée du capitalisme international. Je reviendrai sur ce point plus loin. Lorsque je dis que la redéfinition est liée à la logique du système, j'insiste par là sur le caractère ambigu et réversible de tout processus de transformation sociale qui ne soit pas assumée jusque dans ses contradictions les plus mortelles. Cela signifie aussi que le groupe social nodal, porte par sa propre rationalité, i.e la rationalité de son ordre politique, confronté qu'il est à des choix de développement et de société tels qu'ils lui sont imposés par l'urgence et l'importance des demandes sociales [7], tendra toujours à opter pour une privatisation de l'Etat.

Une telle formulation exige que l'on s'entende sur le sens que j'accorde à cette notion de privatisation. Il ne s'agit pas, du moins au plan principiel, de soumettre l'Etat à des intérêts privés, à des groupes privés, i.e à des groupes économique-corporatifs se déployant dans le seul espace de la société civile. Je pense que de telles relations de subordination n'ont jamais existé à l'état pur ; il y a toujours eu ambivalence de l'ordre politique, surtout quand ce dernier se soutient de la rente, c'est-à-dire de ressources qui sont en quelque sorte extérieures à la société civile bourgeoise, fondée sur l'exploitation du travail productif et l'échange d'équivalents. Ce que j'entends par privatisation serait ce processus auquel ont été confrontées les sociétés du Tiers-Monde, en Amérique Latine, après la fin de la seconde guerre mondiale. La fin des populismes de naguère (période 1930-1955) n'est pas sans rappeler celle des expériences de développement qu'ont tentées les pays anciennement colonisés. Cette ère s'est terminée par une réinsertion encore plus marquée – dans la division internationale du travail et l'ordre capitaliste mondial. Cette réinsertion, si elle a signifié fin du développementalisme populiste, a été surtout synonyme de résurgence ou de production nouvelle [8] de segments oligarchiques liés aux métropoles capitalistes, à la production de bourgeoisies intérieures dominées aux caractéristiques historico-culturelles très peu bourgeoises.

Il nous faut prendre la mesure des conséquences d'une telle évolution tendancielle. L'hypothèse de travail que je présente ici s'inscrit dans un débat, déjà ancien, sur les "formes de passage", "la modernisation", "la transition", "la voie nationale de développement des pays nouvellement indépendants", "les révolutions nationales et démocratiques" etc... Ces expressions ne se recouvrent pas, loin s'en faut. Elles indiquent, à leur façon, le cadre général des réflexions proposées ici à la discussion. Elles sont cependant toutes "organisées" en réseaux explicatifs contradictoire complémentaires ou franchement concurrents, par un problème point aveugle : celui des forces sociales chargées, par une lourde nécessité historique, de réaliser le socialisme, de moderniser la société, de la démocratiser, ou lui éviter la voie de développement capitaliste, dans le cadre et sous ces rapports de domination.

J'ai jusqu'à ce point, présenté, sous la forme de réseau hypothétique, l'esquisse d'une interprétation globale de ce qui se passe et se joue – sous le masque de l'incohérence et de l'irrationalité, ou hypothèse plus rigoureuse derrière l'image d'une période qui s'achève. Considérons que la "crise", telle qu'elle se donne à voir ou est donnée à voir, boucle cette période. Il ne s'agit pas pour moi d'en discuter les effets, qui sont réels ; ni les enjeux qui sont clairs. Il s'agirait plutôt de faire se recouvrir une période qui s'achève – la révolution passive – et l'investissement[9] symbolique d'une notion (la réalité de la crise est vieille d'au moins quinze ans) et son instrumentalisation discursive.

2. 2. Crise de la rente et impasses de la répartition : la fin du "populisme" comme révolution passive

Pour définir cette fois le populisme comme complexes de pratiques tournées vers le développement (et non pas seulement comme stratégie technico-économique contre le modèle de De Bernis le suggérait, ni comme système idéologique d'ensemble), je m'autorise d'une longue citation empruntée à F. H. Cardoso et E. Faletto[10] : "les nouveaux groupes dominants se manifestaient en faveur de la continuité de l'expansion économique nationale tournée vers le marché intérieur. Leur tendance "nationaliste" rendit possible l'incorporation des masses au système de production et, à des degrés divers au système politique. S'établirent ainsi des rapports qui expliqueraient le sens du "populisme développementiste", idéologie exprimant des intérêts contradictoires : expansion de la consommation/accélération des investissements dans l'industrie lourde ; participation de l'Etat au développement/renforcement du secteur industriel urbain privé. Le "populisme développementiste", au sein duquel coïncidaient des objectifs antagonistes, exprimait en fait la recherche d'un consensus social raisonnable et la volonté de légitimer le nouveau système de pouvoir basé sur un programme d'industrialisation offrant à tous des bénéfices" (pp. 140-141). Parmi les conditions de possibilité d'un tel programme, Cardoso et Faletto citent "la disponibilité de devises en quantité suffisante pour financer l'industrialisation, une certaine répartition de la rente de façon à permettre une intégration des masses au système" (ibid, p. 141).

L'expérience de développement tentée par l'Algérie depuis 1967 – la période 1962-1966 pouvant être considérée de ce point de vue comme celle de la cristallisation de ces groupes sociaux dominants, au delà même des antagonismes dont ils étaient à la fois les porteurs et les effets – pourrait bien rentrer dans le cadre général tracé par le long passage cité plus haut. La condition permissive d'un consensus social "raisonnable" (raisonnable au sens de cristalliser des mobiles réflexifs d'adhésion au système politique, même sous leur forme primaire) est sans conteste la rente pétrolière, à la fois source d'accumulation (les plans en sont l'expression technico-politique) et richesse "nationale" à répartir.

Je mettrai l'accent sur l'antagonisme contenu en germe entre les logiques "naturelles" portées par la rente source d'accumulation (c'est-

à-dire une logique qui vise à mettre fin à ses propres conditions de mise en oeuvre) et une rente-richeesse à répartir.

L'histoire du mouvement de libération, ses caractéristiques "intellectuelles" et "non-intellectuelles" pourraient expliquer pourquoi la première logique s'est, sauf en de rares occasions, soumise à la seconde. Il me semble que les données sociales et culturelles, l'équilibre des forces sociales, le blocage entretenu de l'émergence d'une horizontalité productive, d'une société civile, ont contribué à faire privilégier, par le groupe social nodal, l'intégration par la rente richeesse miraculeuse plutôt que la socialisation par le travail (même à base de rente investie). La rente a donc été sollicitée toutes les fois où il fallait soit dévier, soit reporter à plus tard les contradictions nées de sa gestion ambivalente.

Plus important à mon sens sera l'aspect intégration des masses par la rente. Là également la congruence quasi-parfaite entre programme politique de libération et ce complexe populiste développementiste est à mettre en exergue. Le système idéologique d'ensemble reste muet sur les contradictions qui le portent (propriété privée/socialisme, statut de la paysannerie pauvre/l'expansion du marché, statut de la femme/modernité etc...) et qui sont générées par la mise en oeuvre du modèle, ou, quand il les traite, les contourne sous forme de segments autonomes.

La crise de la rente-répartition signifierait, à terme, l'implosion de ce système idéologique justificatif. Au plan matériel, la crise pourrait signifier, un processus accéléré de marginalisation économique de larges couches de la population ; leur marginalisation politique est, quant à elle, déjà implicitement contenue dans le mode de gestion/répartition de la rente. C'est que, jusqu'à présent, l'intégration a emprunté des canaux multiples, l'informel, le travail en usine, le modèle de consommation, le business, le marché noir, l'allocation-touristique, la gratuité des soins, le soutien des prix, les détachements à l'étranger et les AIV, l'éducation et le sport de masse, etc... Cette évocation en vrac est faite sciemment, pour bien mettre en évidence les mécanismes, maîtrisés ou non, inattendus dans beaucoup de cas, de l'intégration par la rente-répartition.

A ce niveau, l'intégration est synonyme, pour le groupe social nodal et l'individu moyen de "formation de mobiles affectifs et réflexifs d'adhésion" au système social^[11]. Dans son essence, elle est contradictoire puisqu'elle est à la fois appartenance à une communauté à travers les bienfaits qu'elle dispense et distanciation/exclusion de la décision à l'origine de cette prestation. En d'autres termes, elle est une figure de la socialisation, mais dont le résultat est une "socialité d'anomie", en ce sens que les "règles du jeu" – comme celles qui lient (et opposent) les partenaires dans les économies productives – sont ici à la fois connues de tous et toujours à transgresser. L'ordre social n'est pas perçu comme ordre stable, s'imposant également à tous ; il a ceci de singulier qu'il est fermé et rigide et ouvert et gélatineux. Fermé/rigide parce que la répartition implique la centralité (conquise mais non pas donnée) ; ouvert/gélatineux parce que les champs du possible – les

possibilités de s'enrichir ou de s'élever dans la hiérarchie sociale – sont assez vastes (dois-je préciser que ces possibilités-là n'ont rien à voir avec le travail), pour peu que la transgression soit "efficace", i.e portée et couverte par un segment du groupe social nodal occupant une position forte dans la répartition des pouvoirs.

2. 3. Crise de la rente, crise de l'intégration sociale, socialité d'anomie

Que doit-on entendre par "socialité d'anomie" ? J'écarterais tout d'abord les connotations dépréciatives liées à la notion d'anomie, qui tirent leur principe d'un jugement de valeur. Il faut comprendre par socialité d'anomie une socialité non pas anormale, pathologique, malade (quoique beaucoup de traits pathologiques y soient en oeuvre) mais une socialité anormée, chaotique, incohérente, incapable de se traduire dans un projet sociétal, bref, pour reprendre l'expression de Godelier, incapable de "produire de la société" pour se reproduire ; incapable donc d'articuler des intérêts sociaux, de les nommer, d'en organiser l'expression et d'en réguler la libre confrontation.

A définir ce qui pose problème et qui est "d'anomie", c'est-à-dire la socialité, le caractère et la raison d'être d'une société "الاجتماعي الخلوي", je me référerai au passage de Marx déjà sollicité plus haut (point 1.3).

Dans la "critique de l'économie politique", ébauche de 1859 (traduction de Maurice Husson et Gilbert Badia, Paris, Ed. Sociales, 1966, p. 11), parlant des déterminations sociales du travail ou des déterminations du travail social (qui sont ici des expressions équivalentes), Marx explicite cette socialité (la socialité du travail et de ses déterminations) en en faisant une forme spécifique des rapports sociaux, la rattachant ainsi au mode de production et d'échange et, plus centralement, au procès historique d'abstraction du travail (dans l'échange) qui devient ainsi du travail nécessaire et abstrait (égal, social, général etc...) et, par conséquent, la norme de tous les travaux et le référent de la valeur-travail. Pour Marx, la société bourgeoise tire sa spécificité et fonde sa différence de ce qu'elle a fait du travail abstrait (et de l'échange d'équivalents) le fondement de son ordre social ; en bref, le travail est devenu une catégorie centrale, un concept nodal, un élément "constitutif" des "principes qui structurent la société, qui définissent respectivement l'intégration et les conflits sociaux, qui guident son développement et qui déterminent l'image que la société se fait d'elle-même et de son avenir" (Offe, Claus, "le travail comme catégorie de la sociologie", Temps Moderne, n° 466, mai 1985, pp. 2058-59). En raisonnant par analogie, l'on pourra dire que la forme spécifique des rapports sociaux – la "socialité" (traduction de l'expression : "forme spécifique des rapports sociaux" suggérée par Rubel, M, in Marx, Oeuvres Economie I, Paris, Collection la Pleïade, 1977, p. 282) – telle quelle ressort des éléments analytiques présentés jusqu'ici, est spécifiée (rendu spécifique) par la rente, considérée à l'instar du travail dans le MPC, comme rapport social nodal, comme élément constitutif des principes intégrateurs. Sera donc nodal le groupe social (le

concept de classe-Etat propose par Elsenhans me paraît trop extensif) dont elle sera le fondement matériel et lui seront donc subordonnés et situés à sa périphérie, les autres segments de la classe-Etat et la Société "incivile".

Elargissant davantage les possibilités explicatives du concept de socialité, je dirai que cette forme spécifique des rapports sociaux "rentiers" s'est subordonné les déterminations sociales du travail, a subsumé le processus historique d'abstraction (dans l'échange) du travail, empêchant par là même sa transformation en catégorie centrale, productrice de l'identité collective et individuelle ; en bref, la socialité à base rentière – telle qu'elle est instrumentalisée par le groupe social nodal – refoule constamment le moment de l'adéquation entre intérêts économique-corporatifs et intérêts politiques (sociétaux) des classes sociales.

En d'autres termes, le moment de la production de la société civile est inlassablement rebroussé ; de là l'archaïsation des rapports de domination (et des légitimations de ces rapports) observable dans les formations sociales où la répartition joue un rôle fondamental/fondateur ; de là également le recours à des idéologèmes archaïques à forte connotation religieuse, tels qu'ils courent dans les discours de tous les fondamentalismes^[12] (en Amérique Latine avec Péron ou Nasser en Egypte). Cependant, en ces moments de crise de la répartition à l'échelle du monde – qui semble aboutir à de nouvelles partitions nationales – qu'en sera-t-il de cette forme spécifique, de cette socialité d'anomie ? Le dilemme du groupe social nodal, dont j'ai essayé de définir les termes (voir le point 2 de cet article), considéré du point de vue de l'identité individuelle et collective, de la socialité, de "l'image que se fait la société d'elle même et de son avenir", sera attaqué par un autre biais.

J'ai indiqué plus haut que les conjonctures de crise obligent les Etats rentiers – les groupes sociaux nodaux – à une plus grande privatisation de l'Etat, au sens de formation de segments oligarchiques fortement réinsérés dans le marché mondial ; pour reprendre des analyses déjà anciennes, la crise de la répartition à l'échelle mondiale se répercute toujours sur le mode d'être des rapports de domination, internes et externes. Dans la plupart des cas étudiés – la bibliographie sur l'Amérique-Latine, l'Egypte, les socialismes africains est abondamment éloquent à cet égard – transnationalisation, respécialisation des systèmes productifs, privatisation, régression civilisationnelle, fermeture du système institutionnel sur lui-même ont été les issues de crise.

La transposition ici serait à priori abusive ; les pesanteurs, qui paraissaient négatives, sont encore assez lourdes ; cependant le degré de liquéfaction de la société est tel que ces pesanteurs érodées et laminées, viendront à disparaître, mais à quel prix ?

En d'autres termes, le coût social d'une reproduction éventuelle des conditions d'une économie rentière (les industries d'exportation par exemple peuvent jouer ce rôle dans le cadre d'une "Economie-Monde" ricardienne) est à évaluer. Toujours est-il qu'il sera le prix à payer pour

le groupe social nodal (et la société) soit pour son oligarchisation (l'oligarchisation de son segment porteur), soit pour sa transformation, contradictoire et active, en bourgeoisie d'Etat. Cette seconde solution me paraît bien compromise ; la première développerait un processus incontrôlable, parce que la situation ainsi créée sera inédite. Dans les deux cas de figure, la socialité d'anomie verra disparaître les causes qui l'ont fait naître et l'invention de soi-même sera peut-être possible.

Notes

[*] Chercheur associé au C.R.E.A.D.
Maître-Assistant à l'Institut des Sciences Politiques d'Alger.

[1] Le groupe social rentier – et l'État dont il contrôle l'appareil exportateur – est toujours amarré au mouvement des marchandises à l'échelle mondiale ; sa subordination à la loi de la valeur à l'échelle internationale est le prix de son insertion (le prix de la valorisation des produits primaires).

[2] Il faut distinguer entre les formations sociales rentières (à Etat rentier) et les formations sociales où seul un segment (la fraction agro-exportatrice ou les planteurs de café par ex.) tire un bénéfice de son contrôle sur un produit primaire.

[3] Qui est l'intitulé du chapitre 51 du Livre. III du Capital, 7e section consacrée aux "revenus et leurs sources", Ed. Sociales, ibid.

[4] Le concept de rente sera désormais utilisé ici pour signifier surtout le mode étatique de sa centralisation / appropriation / gestion / répartition. Il met immédiatement en rapport disponibilités financière, et répartition centralement régulée de ces disponibilités. Il sous-entend les politiques actives de développement du secteur exportateur et les caractéristiques du système productif.

[5] Indiqués plus haut par les notions de fermeture sur soi-même ou de bouclage systématique, ces prises de pouvoirs tendent toujours à une même fin, celle de dessaisir la société – dans de rares segments – des parcelles d'autonomie politico-sociale ; au plan "économique", la situation semble inversée, puisque l'initiative privée est encouragée, quelquefois contre le droit.

[6] Gramsci dans le texte, Ed. Sociales, 1977, Paris, pp. 540-541.

[7] Ces demandes sociales sont générées par le mode de gestion de la rente "première période", de là son aspect positif de productrice de bien-être collectif relatif. La Charte Nationale (1976) est à la fois son discours et son instance de légitimation. De plus, la gestion de la rente a fourni des mobiles d'adhésion au plan individuel,

transformant les consentements de chacun des individus de la société en consensus social et les enracinant dans une mémoire collective "travaillée", fantasmée ; elle a en outre aidé à la fabrication d'un égalitarisme plébeien "projeté".

[8] Résurgence et production nouvelle : les invariants historiques signalés plus haut – surtout ceux relatifs aux stratifications sociales précoloniales trouvent ici un point d'application. Le procès "public" de couches sociales privées tel que je l'ai suggéré dans des articles précédents (Cahiers du CREA, n° 1, 1984, Revue du CENEAP, n° 2, 1985), même s'il était circonscrit à l'analyse de la production historico-sociale d'une classe, ne perdait pas de vue le poids de ces invariants. L'un d'eux est que la "richesse" (l'enrichissement), depuis bien avant la colonisation, se constitue par l'intermédiation des appareils étatiques. Je renvoie sur ce point à toute la littérature sur la bourgeoisie citadine et ses rapports aux pouvoirs (travaux de Chentouf, T ; de Marouf, N ; de Gallisot René, etc...) Le second invariant est la préséance de l'appareil étatique comme espace d'accumulation (ou, plus prosaïquement d'appropriation) sur les espaces "privés". Procès public/procès privés, comme si les appareils étatiques et les segments sociaux qui en assurent le contrôle "s'externalisaient", se projetaient dans le domaine de la richesse et de l'enrichissement privés. Cette préséance de l'État, dans une formation sociale où "l'État est plus fort que la Société" (Wittfogel), est le corrélat d'une "propriété privée faible", qui a besoin de la protection de l'État pour se reproduire et enrichit en retour les couches sociales dont elle s'est assuré l'appui. Il est donc indéniable que l'articulation d'intérêts ne peut pas se faire sans se faire porter par ces invariants (qui ont pour noms la segmentarité, l'archaïsme, le fractionnement, le népotisme, etc...) et l'analyse est obligée de la prendre en charge comme elle se constitue, historiquement.

[9] L'investissement est à prendre sous deux sens : au sens d'investir une place forte ou, pour reprendre Freud, au sens d'investir le niveau de la conscience, pour le pervertir ; au sens également d'investir un capital pour en toucher les intérêts, plus tard.

[10] Cardoso, F, H et Faletto, E ; Dépendance et développement en Amérique Latine, Paris, PUF, 1978.

[11] Si j'ai mis le même plan le groupe social nodal et l'individu moyen (qui reste une abstraction commode) c'est pour montrer leur enracinement dans la même culture "civique" et la nature de leur horizon de pensée, qui reste tributaire du populisme fabriqué. Cette mise à niveau n'a pas de sens lorsque l'on passe à la prise de décision de la répartition ; ici la partition de la société apparaît de même que l'autonomie du groupe social nodal et la subordination de l'individu moyen. L'individu se sent, structurellement, "l'obligé" du groupe social nodal ou d'un de ses segments et par conséquent, le groupe social nodal se transforme en groupe "obligé" (Marx, le 18 Brumaire de L. N. Bonaparte, Ed. Sociales, Paris, 1963, pp. 113-114).

[12] Ces discours sont instrumentalisés ; ils ont pour fonction de refouler, de censurer d'autres choix de société. Je renvoie sur ce point à "la crise de la

démocratie dans le monde arabe", Centre d'Etudes de l'Unité Arabe, 1984, Beyrouth (en arabe) ; et au "discours arabe contemporain", de M. Abed EL Jabiri, Dar Et Taliaâ, Beyrouth, 1982 (en arabe).

Note de lecture

Ahmed BOUYACOUB[*]

Small is not beautiful ?

Note de lecture à propos de l'ouvrage de Ammar SELLAMI "Petite et Moyenne industrie et développement économique"

ENAL - 1985

L'ouvrage de A. SELLAMI inspire cette réponse à l'ouvrage de E. F. SCHUMACHER "Small is beautiful"[1]

En fait, s'agit-il de l'analyse de la contribution de la FMI au développement économique, comme peut le suggérer le titre de livre ? Non, pas exactement. L'auteur se pose plutôt la question de savoir "pourquoi dans les pays du tiers-monde, les politiques d'industrialisation doivent elles s'adjoindre – nécessairement semble-t-il – une seconde ligne industrielle composée de PMI ?"

A travers cette question, l'auteur s'attache à montrer si la PMI peut servir de base de développement. Cette idée guide toute son analyse. La réponse de l'auteur se présente apparemment sous deux aspects contradictoires.

D'un côté, il remarque qu'à l'exception de l'URSS, la PMI occupe, en nombre d'entreprises, en effectif employé et en production, la place la plus importante dans toutes les économies, avancées et en développement.

D'un autre côté, il affirme, tout au long du livre, que cette catégorie d'industrie ne peut constituer la structure principale du développement économique.

Comment l'auteur opère-t-il une articulation entre ces deux propositions et comment arrive-t-il à concilier entre le constat évident qu'il fait et une proposition découlant plutôt de l'idée qu'il se fait du développement ?

1°– Dans la première partie de l'ouvrage (il est regrettable que les chapitres ne soient pas numérotés) l'auteur traite de la PMI et de ses fonctions socio-économiques.

Il montre que les définitions de la PMI sont nombreuses et variables selon les pays et qu'en Algérie, aucun texte législatif ou

administratif n'en précise le contenu. C'est le deuxième plan quadriennal qui a donné un contenu pratique à la PMI. Celle-ci est une entreprise publique locale, privée, mixte ou une filiale de société nationale. Elle emploie moins de 500 travailleurs, réalise un chiffre d'affaire inférieur à 15 millions de DA, et utilise un capital immobilisé brut ne dépassant pas 10 millions DA.

L'auteur souligne, à juste titre, que cette définition, en 1973, est excessive et correspond mal à la réalité du pays, car pour de nombreux pays industrialisés les paramètres de la PMI sont plus faibles.

D'intéressantes statistiques sont fournies. On apprend que le nombre d'exploitations industrielles passe de 2 458 en 1969 à 7 466 en 1977. Le secteur public ayant connu une très grande croissance puisque sa part (en nombre d'exploitations) passe de 24 à 60 %. Quant au secteur privé, le nombre de ses exploitations industrielles passe de 09 en 1901 à 397 en 1962 pour monter à 3 078 en 1977. En 15 ans (62-77), il y a eu création de presque 10 fois plus d'exploitations industrielles privées qu'en 60 ans d'économie coloniale !

L'auteur souligne que la PMI acquiert, par ailleurs, une grande importance puisqu'elle occupe, en 1970, 46 % de l'emploi industriel, et en 1979, ce taux monte à 71 % (p. 65). Mais il s'agit là, nous semble-t-il, d'une confusion de définition de la PMI, puisque nous savons que les seules 18 entreprises industrielles, dont la plus petite a plus de 3 000 salariés, employaient en 1982, 70 % des salariés de l'industrie[2]. Nous reviendrons sur cette confusion de définition.

L'auteur traite également rapidement de la PMI dans certains pays d'Amérique Latine, en Inde, et au Japon. Il conclut que partout, elle occupe une place dominante dans l'économie. Pour l'Algérie, l'auteur remarque que le développement de la PMI reste conditionné par des mesures adéquates qui devraient intervenir en sa faveur pour lever les blocages actuels. Mais comment concilier ce constat, sur l'importance générale de la PMI avec la proposition selon laquelle la PMI ne peut servir de facteur (principal) de développement ?

2°– Le traitement de cette question est formulé sous formes de 11 "thèses".

L'auteur récuse rapidement un certain nombre d'idées relatives à la PMI comme facteur principal du modèle de développement. Il récuse tour à tour les arguments en faveur de la PMI se basant sur des considérations relatives au coût, à la technologie, à la substitution aux importations, à l'acquisition "d'un esprit entrepreneurial", et "d'un esprit industriel", à l'équilibre régional, etc...

L'auteur rejette ces "thèses" un peu trop rapidement, comme par exemple en ce qui concerne les surcoûts qu'une PMI pourrait

permettre d'éviter en affirmant : "la taille petite, moyenne ou grande ne change rien à l'affaire" (p. 119).

Car me nous l'avons indiqué, le traitement de cette proposition relève plus d'une idée que l'auteur se fait de l'industrialisation que d'une véritable analyse.

L'auteur laisse croire que la taille des industries est le produit d'un hasard quand il traite des économies d'échelle en concluant que "la taille est un paramètre dimensionnel qui n'a aucune signification en soi" (p. 148).

Tout en analysant certaines fonctions de la PMI, l'auteur ne traite pas de l'objet principal de toute entreprise (grande, moyenne ou petite) à savoir la valorisation du capital.

Concernant l'Algérie, il aurait été intéressant de dresser une sorte de bilan des PMI en matière financière. Présentent-elles les mêmes caractéristiques que les sociétés nationales ?

Quelques chiffres sont pourtant disponibles. Mais cette question renvoie, selon nous, à une confusion dans la définition de la PMI.

Parfois, par PMI, l'auteur traite des unités industrielles locales ou privées. C'est dans ce sens, qu'on utilise traditionnellement ce vocable - Mais en matière statistique, il inclut parfois dans la PMI même les unités industrielles appartenant aux sociétés nationales. Dans ce cas, la PMI devient une entité économique définie économiquement à partir de l'effectif employé et non plus une entité économique définie spatialement et administrativement (communes et wilayate).

En récusant les 11 "thèses", on ne sait pas si l'auteur traite de la PMI, comme entreprise locale, ou de la PMI comme une entreprise de taille moyenne et petite. Il ne s'agit pas d'une spéculation, car en Algérie, si l'on retient la deuxième définition, à l'exception de quelques complexes en nombre très réduit, les unités industrielles peuvent être considérées comme de dimension moyenne, comme le montre le tableau suivant :

	Nombre d'unités	Effectif total	Effectif moyen par unité
Entreprises nationales « industrie »	438	224 291	512
P.M.I. public	236	17 048	72
S. Privé industrie	11 669	98 744	8

Source : Calculs effectués à partir données – STATISTIQUES N°4 / 1984.

Si on parle d'industrie, et non d'entreprise, on peut dire qu'en Algérie, l'unité moyenne est dominante (la moyenne ne dépasse pas 512 employés).

Il aurait été intéressant à notre avis, d'analyser la véritable contribution des PMI (entreprises locales) au développement économique sous l'angle de l'emploi, la production, mais surtout de leur intégration dans le tissu industriel. En matière de production ces PMI ont participé à concurrence de 3 % (public) et 5 % (privé) en 1981 (hors hydrocarbures).

Mais ces remarques ne diminuent pas l'intérêt de ce livre qui invite à une véritable réflexion sur la taille des unités industrielles, à un moment où la restructuration semble avoir été réalisée sur l'idée que "la mauvaise" performance de l'industrie publique est liée au gigantisme des entreprises. Il s'agit là, à notre avis, d'une importante question, car l'entreprise peut être géante et ne regrouper que de petites et moyennes unités. L'analyse de la taille peut être menée au plan organisationnel, ou au plan des capacités de production. Ce que l'auteur ne souligne pas malheureusement.

D'ailleurs, c'est cette confusion, découlant également d'une fausse idée sur l'économie soviétique, qui fait dire à l'auteur que l'URSS constitue une exception du point de vue de l'importance de la PMI dans l'économie. L'examen des chiffres montrent que même dans ce pays, 65 % des entreprises industrielles d'Etat ont un effectif compris entre 100 et 499 salariés. Les entreprises ayant plus de 500 salariés ne représentaient en 1975 que 35 % de total des entreprises socialistes d'Etat dans l'industrie^[3]. Toutes proportions gardées, ces chiffres montrent que la concentration de l'industrie est beaucoup plus forte en Algérie qu'en URSS !

Alors "Small" n'est toujours pas intéressant pour le développement ?

^[*] Maître-Assistant à l'Institut des Sciences Economiques d'Oran. Chercheur au CREAD.

^[1] E. F. SCHUMACHER, Small is beautiful une société à la mesure de l'homme, Ed. française - Seuil 1978.

^[2] Revue STATISTIQUES, O.N.S., N° 4 / 1984, p. 29.

^[3] Panorama de l'URSS, n° spécial de la Revue "Le courrier des Pays de l'Est" n° 226-227, Février-Mars 1979, p. 103.